

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**Charte
pour l'environnement
et le développement durable
2007 > 2012**



FORTS DE NOTRE UNITÉ, RICHES DE NOTRE DIVERSITÉ
ANTIBES JUAN-LES-PINS, LE BAR-SUR-LOUP, BIOT, CAUSSOLS,
CHATEAUNEUF, COURMES, LA COLLE-SUR-LOUP, GOURDON, OPIO,
ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, SAINT-PAUL, TOURRETTES-SUR-LOUP,
VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, VALLAURIS GOLFE-JUAN, VILLENEUVE-LOUBET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Une Charte durable de l'environnement...

*« On n'hérite pas de la terre de nos parents,
on ne fait que l'emprunter à nos enfants »*

La sagesse et l'évidence de ces mots sont le socle sur lequel nous avons bâti notre Charte pour l'environnement et le développement durable.

Au terme d'une démarche engagée en 2004, et à l'heure où le Grenelle de l'Environnement fait de la dimension environnementale un enjeu majeur de l'action publique, nous scellons, en signant cette charte avec l'Etat aux côtés de nos partenaires locaux, l'engagement de placer les principes de viabilité économique et d'absence d'effets négatifs sur l'environnement au cœur de notre action.

D'action, il est très concrètement question ici : joignant celle-ci à la parole, nous avons fait le choix de ne pas imprimer notre Charte. Disponible, uniquement, sous forme de fichier informatique, ce document traduit l'alliance du développement durable et des nouvelles technologies, dont le territoire de Sophia Antipolis est l'un des fers de lance européens.

Notre Charte n'aura de sens que celui que chacun lui donnera en se l'appropriant. Ses 121 actions seront déclinées au cours des cinq prochaines années. Elles sont autant d'outils qui nous permettront de préserver et façonner le territoire exceptionnel que nous transmettrons aux générations futures.

Que soient, enfin, remerciés tous ceux -élus, administrations, partenaires économiques et associatifs- qui ont uni leurs talents dans la conduite de cette réflexion.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis



Une démarche publique déterminante

Le respect du patrimoine environnemental et de la qualité de vie au même titre qu'un développement économique attentif au milieu naturel et humain représentent l'un des principaux défis que doit relever notre société afin de soutenir une croissance maîtrisée et équilibrée sans risquer de compromettre les besoins futurs.

Cet enjeu, qui fait appel à la responsabilité collective, nécessite une prise de conscience, un engagement volontaire et une implication forte pour atteindre des objectifs d'amélioration partagés par tous.

Dispositif contractuel qui, par son caractère transversal, assure la cohérence du territoire, la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable constitue une démarche publique déterminante dont la mise en œuvre relève de l'initiative des collectivités et à laquelle sont associés les différents acteurs de la société civile.

A cette fin, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a su fédérer l'ensemble des élus et des énergies des 16 communes qui la composent autour d'un projet commun, pour affirmer sa volonté d'organiser l'avenir de son territoire dans le cadre des grands principes du développement durable.

Le développement durable implique une vision élargie, une perspective à long terme et une coopération globale pour parvenir à des solutions efficaces sur le plan économique et efficaces sur le plan environnemental.

La Charte pour l'Environnement et le Développement Durable, élaborée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, constitue ainsi un outil très élaboré de mise en cohérence des enjeux et des stratégies par l'adoption d'un programme d'actions déclinées en 21 défis et qui s'organisent autour de quatre axes associant protection de l'environnement et développement du territoire :

- l'homme au cœur de l'agglomération,
- l'innovation au service de la mise en réseau et de la bonne gouvernance,
- les paysages et la biodiversité, des richesses communautaires à développer,
- des villes et villages économes en ressources, impliqués dans la lutte contre le gaz à effet de serre.

Face à ce programme volontaire qui s'inscrit dans une perspective de progrès maîtrisé, je tiens à affirmer l'engagement des services de l'Etat aux côtés de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans la mise en œuvre des actions prévues.

Dominique Vian

Préfet des Alpes-Maritimes



Sommaire

Sommaire détaillé des défis	6
Un territoire d'exception	13
L'ambition communautaire	14
L'exigence environnementale	16
La démarche de charte	17
Une élaboration partagée	18
Les enjeux environnementaux	19
Le choix de la stratégie	21
Les 21 défis	22
Les 10 engagements phares	26
Les programmes d'actions	27
Le budget	29
Axe 1 - L'homme au cœur de l'agglomération	31-74
● Défi 1 : Favoriser une culture environnemenantale, grâce à des politiques d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales, individuelles et collectives > 8 actions	
● Défi 2 : Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires conformes aux aspirations environnementales de tous > 7 actions	
● Défi 3 : Proposer un accès à l'information ouvert à tous en matière d'environnement et de développement durable > 3 actions	
● Défi 4 : Développer une politique exemplaire en matière d'air et de bruit > 9 actions	
● Défi 5 : Se préoccuper des ressources (eau, énergie) et des déchets, confrontés à des enjeux forts, à court terme, de disponibilité et choix de filières > 11 actions	
● Défi 6 : Améliorer la prévention des risques (naturels et technologiques) et la sécurité des personnes > 3 actions	



Axe 2 - L'innovation au service de la mise en réseau et de la bonne gouvernance

75-103

- **Défi 7** : Engager la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans une démarche de qualité à travers ses élus et ses services > 13 actions
- **Défi 8** : Développer des actions communautaires et des initiatives innovantes et incitatrices > 6 actions
- **Défi 9** : Promouvoir les différents réseaux de partenariats, d'échanges et de recherche > 4 actions
- **Défi 10** : Soutenir les activités économiques qui intègrent les préoccupations environnementales > 5 actions

Axe 3 - Les paysages et la biodiversité, richesses communautaires à développer

104-134

- **Défi 11** : Affirmer une politique globale sur les espaces naturels du territoire > 7 actions
- **Défi 12** : Promouvoir et valoriser la présence, la richesse et la qualité du littoral et des milieux marins > 4 actions
- **Défi 13** : Promouvoir la connaissance des richesses de la faune et la flore > 2 actions
- **Défi 14** : Soutenir et promouvoir les activités agricoles et d'élevage gestionnaires du territoire > 7 actions
- **Défi 15** : Accompagner les activités de nature et prévenir les conflits d'usage > 4 actions
- **Défi 16** : Protéger et faire connaître la qualité des grands paysages de l'agglomération > 1 action

Axe 4 - Des villes et villages agréables à vivre et économes en ressources, impliqués dans la lutte contre les gaz à effet de serre

135-164

- **Défi 17** : Améliorer la qualité des paysages urbains pour un meilleur cadre de vie > 2 actions
- **Défi 18** : Protéger la biodiversité en secteur habité > 7 actions
- **Défi 19** : Développer un urbanisme et des constructions qui intègrent les préoccupations environnementales et du développement durable > 8 actions
- **Défi 20** : Améliorer les déplacements en développant une politique globale menée au plus près des habitants > 5 actions
- **Défi 21** : Favoriser la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel, bâti et des jardins > 5 actions



Sommaire détaillé des défis

Axe 1 - L'homme au cœur de l'agglomération

31-74

- **Défi 1 :** Favoriser une culture environnementale, grâce à des politiques d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales, individuelles et collectives > 8 actions

Action 1.1	Programme pluriannuel de sensibilisation des enfants	32
Action 1.2	Collégiens écoresponsables	33
Action 1.3	Projet de la Villa Thuret	34
Action 1.4	Développement de la culture environnementale de la population	35
Action 1.5	Prolongement et élargissement de l'action des ambassadeurs	36
Action 1.6	Sensibilisation sur le cycle de l'eau	37
Action 1.7	Publication et diffusion d'un annuaire des acteurs locaux de l'environnement	38
Action 1.8	Promotion des métiers de l'environnement auprès des jeunes	39

- **Défi 2 :** Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires conformes aux aspirations environnementales de tous > 7 actions

Action 2.1	Promotion de l'écoresponsabilité	40
Action 2.2	Mise en place d'un Espace Info Energie	41
Action 2.3	Développement du compostage individuel	42
Action 2.4	Promotion des pratiques d'économie d'eau	43
Action 2.5	Etude de faisabilité d'une recyclerie/ressourcerie	44
Action 2.6	Soutien à des projets de jardins familiaux solidaires dans le logement social	46
Action 2.7	Chantier d'insertion permanent sur l'environnement et le cadre de vie	47

- **Défi 3 :** Proposer un accès à l'information ouvert à tous en matière d'environnement et de développement durable > 7 actions

Action 3.1	Amélioration de la connaissance de l'agglomération	49
Action 3.2	Site Internet Envinet	50
Action 3.3	Mise en place d'un numéro d'appel unique Envinet	51



● **Défi 4 :** Développer une politique exemplaire en matière d'air et de bruit > 9 actions

Action 4.1	Mise en place d'une procédure d'information des populations sensibles lors des périodes de pics de pollution atmosphérique	52
Action 4.2	Mise en place d'outils d'aide à la décision par rapport à qualité de l'air	53
Action 4.3	Sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur	54
Action 4.4	Cartographie et plan de prévention du bruit	55
Action 4.5	Traitement des nuisances sonores liées au trafic autoroutier	56
Action 4.6	Participation aux réflexions pour réduire les nuisances sonores de l'aéroport de Nice Côte d'Azur	57
Action 4.7	Limitation des bruits de voisinage : développer la citoyenneté	58
Action 4.8	Traitement des nuisances sonores liées à la collecte des ordures ménagères	59
Action 4.9	Sensibilisation de jeunes aux nuisances sonores produites et subies	60

● **Défi 5 :** Se préoccuper des ressources (eau, énergie) et des déchets, confrontés à des enjeux forts, à court terme, de disponibilité et choix de filières > 11 actions

Action 5.1	Etude pour un centre de compostage des déchets verts	61
Action 5.2	Optimisation de la collecte des déchets ménagers	62
Action 5.3	Confortement du réseau communautaire des déchetteries	63
Action 5.4	Développement d'un réseau de collecte relais pour les DEEE	64
Action 5.5	Incitation et développement de la collecte sélective des déchets ménagers et des cartons au sein des sociétés des zones d'activité (dont Sophia Antipolis)	65
Action 5.6	Extension des collectes ponctuelles de déchets professionnels spécifiques	66
Action 5.7	Prise en compte adaptée des déchets d'activités à risques infectieux (DASRI)	67
Action 5.8	Mise en place d'un Plan Local Energie Environnement (PLEE)	68
Action 5.9	Projets d'installation de productions d'électricité par l'utilisation de l'énergie solaire sur la commune de Valbonne Sophia Antipolis	69
Action 5.10	Réflexion sur la sécurisation de la ressource en eau potable par interconnexion des réseaux	70
Action 5.11	Protection de la ressource en eau potable contre les pollutions accidentelles et limitation des pertes	71



● **Défi 6** : Améliorer la prévention des risques (naturels et technologiques) et la sécurité des personnes > 3 actions

Action 6.1	Plan d'actions pour la prévention des inondations sur les bassins côtiers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	72
Action 6.2	Coordination des démarches d'élaboration des différents Plans de Prévention des Risques à l'échelle intercommunale	73
Action 6.3	Mobilisation des propriétaires privés pour lutter contre les incendies	74

Axe 2 - L'innovation au service de la mise en réseau et de la bonne gouvernance

75-103

● **Défi 7** : Engager la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans une démarche de qualité à travers ses élus et ses services > 13 actions

Action 7.1	Création du service environnement	76
Action 7.2	Intégration des règles de bonne conduite environnementale au règlement intérieur	77
Action 7.3	Plan de déplacement administration	78
Action 7.4	Développement de la part de véhicules propres dans les flottes communautaires	79
Action 7.5	Maîtrise des consommations de la collectivité	80
Action 7.6	Intégration des critères de performance environnementale dans tous les équipements communautaires	81
Action 7.7	Mise en œuvre de « chantiers propres »	82
Action 7.8	Marchés et achats écoresponsables	83
Action 7.9	Dématérialisation des procédures : bénéfice environnemental et économique	84
Action 7.10	Réflexion sur l'exonération fiscale de taxe professionnelle en lien avec l'environnement	85
Action 7.11	Observatoire des données urbaines	86
Action 7.12	Lancement de démarches de certification des services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	87
Action 7.13	Labellisation « Agenda 21 local » de la charte et des autres démarches de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	88



● **Défi 8 :** Développer des actions communautaires et des initiatives innovantes et incitatrices > 6 actions

Action 8.1	Modernisation de l'unité d'incinération d'Antibes, avec valorisation énergétique	89
Action 8.2	Développement de la production d'énergie par la bâti	90
Action 8.3	Réalisation d'un bilan carbone	91
Action 8.4	Développement et promotion d'un carburant propre : le gaz naturel véhicule	92
Action 8.5	Centre de télétravail de Châteauneuf	93
Action 8.6	Etude en vue du développement de l'énergie éolienne sur la commune de Gourdon	94

● **Défi 9 :** Promouvoir les différents réseaux de partenariats, d'échanges et de recherche > 4 actions

Action 9.1	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, lieu d'échanges et de formation	95
Action 9.2	Participation au réseau d'échanges PACA 21	96
Action 9.3	Démarche de la charte inter-SCOT sur le volet environnement	97
Action 9.4	Recensement des entreprises menant des actions en faveur du développement durable et incitation à la mutualisation d'expériences	98

● **Défi 10 :** Soutenir les activités économiques qui intègrent les préoccupations environnementales > 5 actions

Action 10.1	Mise en place d'un Label Envinet pour les professionnels engagés dans une démarche écoresponsable	99
Action 10.2	Accompagnement et promotion des démarches environnementales des entreprises au travers d'actions collectives	100
Action 10.3	Accompagnement des plans de déplacements entreprises (PDE) et création d'un « pass entreprise »	101
Action 10.4	Charte du tourisme durable	102
Action 10.5	Recherche d'une réduction d'émission de gaz à effet de serre au sein de l'activité de Veolia	103



Axe 3 - Les paysages et la biodiversité, richesses communautaires à développer

104-133

● **Défi 11 :** Affirmer une politique globale sur les espaces naturels du territoire > 7 actions

Action 11.1	Définition d'une politique globale en matière d'espaces naturels	105
Action 11.2	Participation à la création du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur	106
Action 11.3	Accompagnement des procédures Natura 2000	107
Action 11.4	Politique globale pour la Brague et son bassin versant	108
Action 11.5	Etude diagnostic de la propriété forestière	109
Action 11.6	Sensibilisation des propriétaires et du public et amélioration de la gestion durable des forêts	110
Action 11.7	Plateforme d'échange et de coordination de la filière bois énergie	111

● **Défi 12 :** Promouvoir et valoriser la présence, la richesse et la qualité du littoral et des milieux marins > 4 actions

Action 12.1	Gestion Intégrée des Rejets d'Assainissement Côtiers (GIRAC)	112
Action 12.2	Suivi des deux contrats de baie	113
Action 12.3	Soutien au lancement du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins »	114
Action 12.4	Sentier de découverte et de randonnée aquatique dans l'Anse du Croûton à Antibes	115

● **Défi 13 :** Promouvoir la connaissance des richesses de la faune et la flore > 2 actions

Action 13.1	Le patrimoine naturel : connaissance et valorisation	116
Action 13.2	Sites naturels communaux pédagogiques	117

● **Défi 14 :** Soutenir et promouvoir les activités agricoles et d'élevage gestionnaires du territoire > 7 actions

Action 14.1	Maison des Arts et des Traditions de la Violette	118
Action 14.2	Maison du Terroir	119
Action 14.3	Information et sensibilisation sur l'activité agricole	120
Action 14.4	Soutien au développement des circuits courts de commercialisation	121
Action 14.5	Action foncière - Aide à l'agriculture et à l'agropastoralisme	123
Action 14.6	Animation pastorale, aide à des équipements et des diagnostics pastoraux	125
Action 14.7	Etude de faisabilité et mise en place d'emplois saisonniers dans le monde agricole	127



● **Défi 15 :** Accompagner les activités de nature et prévenir les conflits d'usage > 4 actions

Action 15.1	Aménagement d'aires d'accueil du public dans les sites Natura 2000	128
Action 15.2	Sensibilisation à la protection des zones humides et des milieux aquatiques	130
Action 15.3	Création de sentiers adaptés aux personnes à mobilité réduite	131
Action 15.4	Accompagnement et aménagement des lieux de sport nature dans les zones Natura 2000 des Gorges du Loup et des Préalpes de Grasse et création d'Arrêtés de Protection de Biotope (APB)	132

● **Défi 16 :** Protéger et faire connaître la qualité des grands paysages de l'agglomération > 1 action

Action 16.1	Charte paysagère de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	134
-------------	--	-----

Axe 4 - Des villes et villages agréables à vivre et économes en ressources, impliqués dans la lutte contre les gaz à effet de serre **135-164**

● **Défi 17 :** Améliorer la qualité des paysages urbains pour un meilleur cadre de vie > 2 actions

Action 17.1	Requalification de l'espace littoral	136
Action 17.2	Etude d'une charte graphique et d'un plan signalétique pour les secteurs sensibles comme les voies d'accès intercommunales	137

● **Défi 18 :** Protéger la biodiversité en secteur habité > 7 actions

Action 18.1	Bonne gestion des espaces verts municipaux : exemple de la Ville d'Antibes	137
Action 18.2	Sensibiliser les professionnels des espaces verts aux choix et gestes respectueux de l'environnement	138
Action 18.3	Relevé des arbres remarquables	140
Action 18.4	Haie végétale de démonstration pour les habitants : exemple de la Ville de Valbonne Sophia Antipolis	141
Action 18.5	Jardins potagers biologiques pédagogiques	142
Action 18.6	Sensibilisation sur la place des oiseaux en milieu bâti	143
Action 18.7	Mise en place de pigeonniers municipaux : exemple de la Ville de Valbonne Sophia Antipolis	144



● **Défi 19** : Développer un urbanisme et des constructions qui intègrent les préoccupations environnementales et du développement durable > 8 actions

Action 19.1	Réalisation et promotion d'un écoquartier	145
Action 19.2	Soutien au développement des démarches d'écoquartiers (ou quartiers durables)	146
Action 19.3	Charte environnementale des projets commerciaux	147
Action 19.4	Soutien à la prise en compte de la Haute Performance Environnementale (H.P.E.) dans la production de logements	148
Action 19.5	Sensibilisation des organismes HLM à l'intégration de la qualité environnementale	149
Action 19.6	Groupe de réflexion sur l'intégration des techniques de Qualité Environnementale au bâti ancien et actuel	150
Action 19.7	Livret de conseil environnemental pour les nouveaux PLU et Règlements d'Urbanisme	152
Action 19.8	Livret de conseil environnemental pour les particuliers en matière d'urbanisme	153

● **Défi 20** : Améliorer les déplacements en développant une politique globale menée au plus près des habitants > 5 actions

Action 20.1	Mise en œuvre et accompagnement du Plan de Déplacements Urbains	154
Action 20.2	Développement des déplacements en transports collectifs et de leur part modale	155
Action 20.3	Promotion des véhicules non polluants	156
Action 20.4	Promotion de la pratique cyclable	157
Action 20.5	Schémas d'itinéraires continus pour les personnes à mobilité réduite	158

● **Défi 21** : Favoriser la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel, bâti et des jardins > 5 actions

Action 21.1	Etude de faisabilité et de programmation d'un équipement d'intérêt communautaire : le site de la papeterie du Bar-sur-Loup	159
Action 21.2	Soutien des ZPPAUP et de leur mise en valeur	161
Action 21.3	Valorisation du patrimoine du territoire	162
Action 21.4	Requalification et valorisation du petit patrimoine	163
Action 21.5	Engager des chantiers pilotes de sensibilisation et de formation des artisans aux techniques anciennes	164



Un territoire d'exception

Avec ses seize communes, regroupant plus de 160 000 habitants, l'agglomération de Sophia Antipolis constitue un territoire dynamique, en pleine croissance, tant sur le plan démographique qu'économique.

Situé au cœur du littoral des Alpes-Maritimes, le territoire de la Communauté d'Agglomération s'ouvre largement sur la mer.

Cette situation de marche entre la mer et la montagne lui confère des atouts majeurs aussi bien du point de vue climatique qu'économique et que du cadre de vie. Elle abrite le premier port de plaisance d'Europe, et participe d'une des premières destinations touristiques au monde.

Elle réunit aussi de ce fait des communes présentant un très fort contraste, entre la ville « centre », Antibes, très urbaine et réunissant plus de 72 000 habitants, et des petites communes de montagne à l'identité très rurale.

C'est un des enjeux importants de la Communauté d'Agglomération comme de la Charte pour l'environnement de prendre en compte cet extrême contraste en terme de richesses, de solidarités et de complémentarités assumées, sur l'axe mer/montagne.

Concentration exceptionnelle de connaissances, de savoirs, de savoir-faire et de talents, la Communauté d'Agglomération appuie son exigence d'excellence sur le rayonnement du parc d'activités Sophia Antipolis, la première technopole européenne, qui accueille des entreprises nationales et internationales et des centres de recherche et d'enseignement supérieur. Son haut potentiel de connaissances, scientifiques et techniques, permet de développer un secteur d'innovation de pointe en matière des disciplines environnementales et de développement durable.





L'ambition communautaire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est rassemblée autour d'un projet de développement commun, basé sur la complémentarité et la solidarité entre les communes du littoral, du moyen pays et du haut pays.

Elle a, dès sa création, en 2002, inscrit dans une Charte d'agglomération ses valeurs fondatrices.

Au cœur de ces valeurs réside la volonté politique de placer « l'homme au cœur de ses préoccupations », de ne favoriser le développement que dans la mesure où celui-ci bénéficie à l'épanouissement des hommes vivant ou travaillant dans l'agglomération et à l'enrichissement de leur patrimoine commun.

Dans le même esprit, la Communauté d'Agglomération inscrit son projet sous le signe de la subsidiarité. Son action n'a de sens que dans le respect des identités des communes qui la composent, aux fins d'amplifier leurs projets, de leur apporter une valeur ajoutée partagée.

Le Projet d'agglomération s'appuie sur trois objectifs forts :

- poursuivre et renouveler qualitativement l'attractivité du territoire, pour assurer un développement maîtrisé,
- mettre en évidence et renforcer les complémentarités existantes au sein du territoire communautaire, dans le cadre d'une « ville-pays »,
- affirmer la place de l'agglomération dans son contexte, du local à l'international.

C'est sur ces bases que la Communauté d'Agglomération a développé les grands principes d'intervention qui guide son action sur les compétences et les politiques sectorielles dont elle a la charge : aménagement du territoire – SCOT, habitat - PLH, développement économique - SDUC, déplacements - PDU, politique de la ville, environnement – la présente Charte pour l'environnement et le développement durable.





L'ambition communautaire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a choisi d'appuyer son projet sur les compétences suivantes :

- **des compétences de plein droit**, obligatoires :
 - en matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités d'intérêt communautaire, et actions de développement économique d'intérêt communautaire,
 - en matière d'aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale (SCOT), création et réalisation de zones d'aménagement concerté, organisation des transports urbains et autres politiques de transports ,
 - en matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat (PLH), politique du logement social, et amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
 - en matière de politique de la ville : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale et dispositifs locaux d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.
- **des compétences optionnelles**, choisies :
 - en matière de déplacements et de transport : plan de déplacements urbains (PDU),
 - en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - en matière de collecte, tri et traitement des déchets ménagers.
 - en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- **et des compétences supplémentaires** :
 - actions d'intérêt communautaire en faveur de l'enseignement, notamment supérieur ou international,
 - actions d'intérêt communautaire en matière culturelle ou éducative,
 - actions en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine d'intérêt communautaire.
 - protection et valorisation des espaces naturels ou agricoles d'intérêt communautaire.
 - construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.
 - études relatives au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du grand public.
 - études ayant pour objet l'éventuelle prise en compte, par la Communauté d'Agglomération, de la compétence portant sur divers réseaux et systèmes d'assainissement et de la compétence portant sur la lutte contre les inondations.
 - études relatives à l'assistance aux communes membres et à d'éventuelles extensions des compétences de la Communauté d'Agglomération.



L'exigence environnementale

La Charte communautaire pour l'environnement et du développement durable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est une démarche menée par la collectivité avec l'appui de l'État.

Elle constitue un document contractuel, qui est co-signé par le Préfet de Département et le Président de l'Agglomération, et qui s'articule selon les axes retenus lors de la réflexion stratégique. Elle définit une politique intégrée d'actions en faveur de l'environnement, dans une logique partagée et responsable qui implique les partenaires de l'agglomération, acteurs publics et privés, et tous les habitants.

Elle s'inscrit dans le cadre de la **Charte Nationale de l'environnement de 2004**, adoptée le 28 Février 2005 par le Parlement réuni en Congrès, promulguée le 1er Mars 2005 et inscrite dans la Constitution.

“ L'humanité exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution. Les modes actuels de production et de consommation et l'exploitation excessive des ressources naturelles affectent profondément la biodiversité, mais aussi la qualité de vie des hommes et à terme, le progrès des sociétés. Leurs impacts sont planétaires ; les bouleversements climatiques prévus seront rapides.

*Assurer un développement durable implique que les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne compromettent pas le devenir des générations futures. Nos modes de vie devront **s'adapter** aux défis que posent de nouveaux enjeux environnementaux : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la réponse au défi énergétique mondial et les alternatives à la raréfaction des combustibles fossiles, une gestion stricte des pollutions, l'équilibre de l'occupation de l'espace et la maîtrise de la consommation des sols.*

*Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la **santé**. La problématique de la santé, à rechercher tant à travers les aliments et les matériaux du quotidien que par la qualité de l'air et des ambiances sonores, est un objectif fort de qualité de vie sur lequel se base un développement durable.*

*L'accent doit être mis, quel que soit l'âge, sur **l'éducation** et la formation à l'environnement qui contribuent ainsi à l'exercice entier des droits, mais aussi des devoirs en matière d'environnement. La sensibilisation à l'importance de ces enjeux, du local au niveau planétaire, et aux bonnes pratiques à adopter peut s'engager dès le plus jeune âge et continuer tout au long du parcours éducatif. “*





La démarche de charte

L'étude préalable de la Charte pour l'environnement et le développement durable s'est déroulée en **3 phases** : l'audit diagnostic, la détermination des objectifs stratégiques et le programme d'actions.

Le **comité de pilotage** s'est réuni pour la première fois le 14 mars 2005 pour lancer la démarche. Il est coprésidé par le Préfet du Département des Alpes-Maritimes et par le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Sa composition élargie comprend les représentants de la Communauté d'Agglomération et des seize communes, ainsi que leurs services et les principaux partenaires institutionnels, socioprofessionnels et associatifs.

Il a validé les conclusions de chaque phase :

- la première phase d'état des lieux et de diagnostic environnemental, le 13 mars 2006,
- la phase de définition stratégique, le 16 octobre 2006,
- la phase de définition du programme d'actions chiffrées et planifiées, le 3 septembre 2007.

La **signature** de la Charte entre M. le Préfet et M. le Président lance la mise en œuvre et le suivi des actions sur 5 ans par Communauté d'Agglomération, les communes et les autres acteurs porteurs.

La mise en œuvre de la Charte et le suivi des actions s'appuient pour assurer la réussite de la démarche sur **différents outils** :

- le **comité de suivi**, qui se réunit une à deux fois par an et dont la composition prolonge celle du comité de pilotage. Il suit l'avancée de la Charte, la progression et les résultats des actions engagées, et adapte (complète ou modifie) si nécessaire le programme d'actions.
- un **budget** identifié pour chaque action, dans le cadre d'une enveloppe financière programmée sur cinq ans. Le programme d'actions de la Charte précise aussi celui de chaque action dans la fiche correspondante, ainsi que : le porteur, les collaborations avec les partenaires techniques ou financiers, le montage financier, le calendrier de mise en place...
- un **tableau de bord de suivi et d'évaluation** du niveau de réalisation du programme d'actions.
- un **observatoire** intégré aux autres démarches de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur l'état de l'environnement.
- la **communication** sur la démarche, ses réalisations et ses résultats.





Une élaboration partagée

***L**a prise en compte des opinions et des attentes des habitants, l'écoute, est essentielle, notamment lors de la phase diagnostic. À ce titre, le **forum associatif**, qui a rassemblé le 3 décembre 2005, sur une journée, plus d'une centaine de personnes représentant une soixantaine d'associations, et l'**enquête**, menée sur l'agglomération et diffusée dans tous les foyers (15 000 réponses), ont permis d'enregistrer un certain nombre de remarques, de souhaits et de propositions de la population sur l'environnement et le cadre de vie de l'agglomération. Le riche document de synthèse préparé par les animateurs du forum associatif a nourri chaque étape de la réflexion.*

Les communes se sont fortement impliquées dans cette démarche de Charte. Les **« Commissions Communes Agglomération Environnement »**, élargissant la Commission environnement des élus de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (maires ou délégués) aux responsables de services municipaux, ont permis de mener la réflexion environnementale au plus près des communes, de leurs préoccupations et de leurs spécificités, lors de chacune des trois phases de l'étude.

Le **Conseil de développement**, représentant de la société civile, a également été étroitement associé à la démarche. Véritable force de réflexion et de proposition, il a été sollicité à chacune de ses étapes et ses représentants ont participé aux différents groupes de travail. Lors de la mise en œuvre des actions, il sera également largement consulté sur de nombreux projets et porte même la responsabilité directe de 2 actions.

Tous les partenaires et acteurs de l'environnement de la collectivité (élus, techniciens de la Communauté d'Agglomération et des communes, représentants de l'État, partenaires publics et parapublics, professionnels et associatifs) ont aussi été mobilisés à chaque phase de l'étude à travers des **ateliers thématiques**. Ils ont mis en commun, selon un principe d'égalité, leurs informations et leurs connaissances pour l'élaboration du diagnostic partagé. Ils ont été impliqués dans l'élaboration du programme d'actions, en tant que force de proposition d'actions et pour la définition leur contenu. Pour chaque action, les différents partenaires concernés seront associés à sa mise en œuvre par le porteur de l'action.

Certains partenaires, institutionnels, économiques ou associatifs, sont **porteurs** ou co-porteur d'une ou plusieurs actions. Porter une action, c'est en être responsable, en tant qu'acteur technique ou financier, pour assurer sa réalisation et son suivi au cours des 5 années du programme. Pour chaque action, un interlocuteur est aussi désigné au sein de la Communauté d'Agglomération.

Sur les 120 actions identifiées, les 2 tiers sont portées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, une quinzaine sont de la responsabilité de communes, de syndicats intercommunaux ou autres organismes publics, une vingtaine seront mises en œuvre par des partenaires privés ou associatifs.





Les enjeux environnementaux

La Communauté d'Agglomération doit faire face à deux problématiques majeures :

- *les bouleversements climatiques à venir, auxquels se confronte la lutte contre les gaz à effet de serre, et qui ont des corrélations étroites avec les questions de santé, les pratiques énergétiques, la maîtrise des risques, la gestion quantitative et qualitative des ressources, les questions de déplacements, et plus généralement d'aménagement du territoire.*
- *les besoins nouveaux en matière de bonne gouvernance, qui se traduit par l'exigence de pratiques transparentes, d'exemplarité des collectivités, les partenariats public – privé – associatif, et qui s'appuie sur une information et une sensibilisation/éducation visant à une modification des comportements – en commençant par les plus jeunes.*

Le diagnostic a identifié cinq enjeux environnementaux majeurs sur le territoire :

- De grands atouts en termes de milieux, de richesses naturelles et culturelles, de paysages, de climat, mais soumis à de fortes pressions de développement nécessaires à la création d'emplois et à l'habitat des actifs et résidents.
Cette pression a des incidences environnementales fortes, avec des enjeux à court mais aussi à moyen et long terme, en matière :
 - de bonne gestion des ressources (l'eau, l'énergie, la consommation de l'espace...) ;
 - de santé et environnement (l'air, l'alimentation...) ;
 - de maîtrise des risques (inondation, incendie, transports) et des nuisances (bruit, pollutions) ;
 - de production et de traitement des déchets ;
 - de congestion en termes de déplacements (avec toutes les nuisances et les risques incidents) ;
 - et de difficultés pour maintenir une agriculture gestionnaire de l'espace, garante de la qualité des paysages et du maintien de la biodiversité et contributive à la stabilité et à la perméabilité des sols.





Les enjeux environnementaux

- L'atout d'une population dynamique, d'un bon niveau de formation et d'éducation (laboratoires de recherche, formations...), sensible aux questions d'environnement et de qualité de la vie (richesse du tissu associatif), mais, et c'est le paradoxe, qui a un taux de consommation très élevé (que l'on retrouve dans un ratio de production de déchets très fort), et qui a une grande mobilité. Cela constitue un enjeu fort d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et aux éco-pratiques.
- Une dynamique territoriale très forte et tous azimuts, à travers la mise en œuvre des contrats de baie du SCOT, du PDU, du PLH, etc. dont il convient de garantir la cohérence et surtout, concernant la charte, leur bonne prise en compte de la problématique environnementale.
- Un territoire soumis à des changements extérieurs qui ont un impact sur le territoire, auxquels il faut le préparer, comme : la ligne LGV ; les changements climatiques, avec ses incidences directes sur l'équilibre du trait des côtes, et sur les modifications de comportement qu'il rend nécessaires (en terme global) sur les énergies, la consommation, les comportements, les solidarités internationales.
- Le caractère très singulier (au regard d'autres agglomérations françaises) de la double structuration de l'agglomération :
 - trois secteurs (ville littorale, collines « périurbaines » et de piémont, et montagne) qui répondent à des logiques d'échelles et de problèmes environnementaux différents, et qui appellent à des échelles de résolution de problèmes spécifiques ;
 - l'aménagement du territoire à l'échelle des deux bassins versants et des bassins de vie.





Le choix de la stratégie

L'**homme** (sa santé, son bien-être...) doit être au cœur de qualité de la préservation du cadre de vie, d'une gestion de l'impact de ses consommations sur les ressources (l'eau, les déchets...) et du développement soutenable des territoires. L'homme doit être aussi, à travers ses choix et son comportement (pédagogie, sensibilisation, formation), le premier acteur de la charte. La Charte pour l'environnement et le développement durable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pose donc comme **axe 1** de son projet :

L'HOMME AU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION

Ce choix affirme la cohérence de cette Charte avec les autres projets, actions et politiques de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis., symbolisée à travers les vignettes de son logotype et dont la personne humaine représente la première image.

Ce souci de cohérence conduit à décliner les autres axes stratégiques de la Charte conformément aux vignettes du logotype : l'**axe 2** basé sur l'ambition de l'innovation qu'affiche ce territoire, avec comme réalisation emblématique la technopôle de Sophia Antipolis, le souci d'exemplarité de la démarche et de son propre fonctionnement, la diffusion de l'ambition environnementale du territoire auprès de ses entreprises, ainsi que le développement des échanges, la mise en place des réseaux régionaux, nationaux et internationaux :

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA MISE EN RÉSEAU ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

Ce souci du bien-être des individus et de la promotion d'un développement soutenable et solidaire suppose une prise en compte exemplaire des richesses biologiques et des paysages (notamment agricoles et forestiers) du territoire : c'est l'objet de l'**axe 3**.

LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITÉ, DES RICHESSES COMMUNAUTAIRES À DÉVELOPPER

Cette aménité des territoires inclut évidemment les secteurs urbains, principaux lieux de vie et de travail, de déplacement privilégié des habitants et des visiteurs, c'est le souci du quatrième et dernier axe (**axe 4**).

DES VILLES ET VILLAGES AGRÉABLES À VIVRE ET ÉCONOMES EN RESSOURCES, IMPLIQUÉS DANS LA LUTTE CONTRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

4 axes
déclinés en **21 défis**,
pour **121 actions**,
organisées en **10 thématiques phares**
pour un développement soutenable et
solidaire du territoire communautaire



Axe 1 : 5 des 21 défis

AXE 1 - L'HOMME AU CŒUR DE L'AGGLOMÉRATION

Défi 1 *Favoriser une culture environnementale, grâce à des politiques d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales, individuelles et collectives*

OBJECTIFS : toucher toutes les classes d'âge ; intervenir avec le milieu scolaire et en dehors ; favoriser la collaboration entre structures et la mutualisation des actions entreprises ; développer la concertation avec la population

Défi 2 *Favoriser le développement de comportements et de modes de consommation solidaires conformes aux aspirations environnementales de tous*

OBJECTIFS : informer l'écocitoyen ; sensibiliser aux économies d'eau, d'énergie et de production de déchets ; promouvoir les achats éco-solidaires ; soutenir les initiatives liant social et environnement

Défi 3 *Proposer un accès à l'information ouvert à tous en matière d'environnement et de développement durable*

OBJECTIFS : faciliter l'accès à l'information ; mutualiser les données disponibles ; mettre en place un outil de suivi et d'évaluation de l'environnement communautaire ; informer et communiquer sur l'existence de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, sa situation, ses compétences, ses actions ; informer sur les lois et règlements, notamment à l'attention des nouveaux arrivés ; informer sur la qualité de l'eau potable et des milieux

Défi 4 *Développer une politique exemplaire en matière d'air et de bruit*

OBJECTIFS : prévenir et lutter contre les nuisances sonores ; améliorer la qualité de l'air et l'accès aux informations

Défi 5 *Se préoccuper des ressources (eau, énergie) et des déchets, confrontés à des enjeux forts, à court terme, de disponibilité et choix de filières*

OBJECTIFS : réfléchir sur l'évolution à court et moyen terme des besoins de consommation et de production et des ressources et débouchés envisageables, et les réponses à l'échelle du territoire, cohérentes avec les politiques départementales, régionale, nationales et européennes.

Défi 6 *Améliorer la prévention des risques (naturels et technologiques) et la sécurité des personnes*

OBJECTIFS : cultiver la mémoire et une culture du risque ; mener une politique d'ensemble de prévention



Axe 2 : 4 des 21 défis

AXE 2 L'INNOVATION AU SERVICE DE LA MISE EN RÉSEAU ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

Défi 7 *Engager la Communauté d'agglomération dans une démarche de qualité à travers ses élus et ses services*

OBJECTIFS : promouvoir une collectivité exemplaire dans ses pratiques et ses actions ; inciter à la transversalité des services ; assurer la transparence et la concertation des études et projets ; sensibiliser et former les élus et les services sur l'environnement et le développement durable ; renforcer l'identité communautaire

Défi 8 *Développer des actions communautaires et des initiatives innovantes et incitatrices*

OBJECTIFS : engager des actions pilotes et expérimentales, notamment en matière de déchets, d'énergie et de déplacements

Défi 9 *Promouvoir les différents réseaux de partenariats, d'échanges et de recherche*

OBJECTIFS : s'enrichir des liens et échanges entre les communes, entre la collectivité et les collectivités voisines, entre la collectivité et les partenaires privés ou les pôles universitaires et de recherche, ou dans un cadre international

Défi 10 *Soutenir les activités économiques qui intègrent les préoccupations environnementales*

OBJECTIFS : promouvoir les certifications et les SME ; soutenir le tourisme durable ; accompagner les entreprises qui améliorent leurs performances environnementales



Axe 3 : 6 des 21 défis

AXE 3 LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITÉ, DES RICHESSES COMMUNAUTAIRES À DÉVELOPPER

Défi 11 *Affirmer une politique globale sur les espaces naturels du territoire*

Objectifs : renforcer la protection de certains milieux sensibles ; accompagner les politiques de gestion globale des milieux (y compris la gestion sylvicole) ; améliorer les outils de gestion de l'espace

Défi 12 *Promouvoir et valoriser la présence, la richesse et la qualité du littoral et des milieux marins*

Objectifs : reconnaître au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis le littoral et les milieux marins ; prendre en compte les préconisations des deux contrats de baie

Défi 13 *Promouvoir la connaissance des richesses de la faune et de la flore*

Objectifs : mieux faire connaître aux habitants de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis la richesse écologique de leur territoire ; sensibiliser les citoyens à la présence de la nature

Défi 14 *Soutenir et promouvoir les activités agricoles et d'élevage, gestionnaires du territoire*

Objectifs : assurer les conditions de maintien de l'agriculture ; promouvoir les circuits courts ; soutenir les initiatives d'accueil et de pédagogie

Défi 15 *Accompagner les activités de nature et prévenir les conflits d'usage*

Objectifs : maîtriser et gérer la pression de fréquentation sur les espaces de nature ; favoriser la coordination entre les différents usagers de l'espace

Défi 16 *Protéger et faire connaître la qualité des grands paysages de l'agglomération*

Objectifs : faire connaître et préserver les paysages de qualité constitutifs du cadre de vie de l'agglomération



Axe 4 : 5 des 21 défis

AXE 4 DES VILLES ET VILLAGES AGRÉABLES À VIVRE ET ÉCONOMES EN RESSOURCES, IMPLIQUÉS DANS LA LUTTE CONTRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

Défi 17 Améliorer la qualité des paysages urbains pour un meilleur cadre de vie

Objectifs : partager une réflexion commune sur la signalétique et la place de la publicité, et les éléments qui nuisent au patrimoine urbain paysager ; limiter l'impact visuel des réseaux et antennes ; améliorer la qualité paysagère des entrées de ville et des zones d'activités

Défi 18 Protéger la biodiversité en secteur habité

Objectifs : sensibiliser habitants et techniciens des services municipaux à l'enrichissement de la biodiversité urbaine ; éviter les impacts des traitements physico-chimiques sur la qualité des milieux

Défi 19 Développer un urbanisme et des constructions qui intègrent les préoccupations environnementales et du développement durable

Objectifs : promouvoir des quartiers et des bâtiments économe, diversifiés en sources d'énergie, qui limitent les impacts sur l'environnement et au titre de l'effet de serre

Défi 20 Améliorer les déplacements en développant une politique globale, menée au plus près des habitants

Objectifs : compléter et accompagner les orientations et actions du Plan de Déplacement Urbain communautaire : participer à la coordination des réseaux, faciliter le développement du ferroutage et cabotage, améliorer l'information de l'utilisateur, soutenir les initiatives collectives pour limiter les déplacements

Défi 21 Favoriser la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine culturel, bâti et des jardins

Objectifs : mieux connaître, protéger, réhabiliter et mettre en valeur la mémoire et les traces de l'histoire et de la culture de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; coordonner l'offre et les activités culturelles



Les 10 engagements phares

Le 24 février 2007, les seize maires de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et Mme Nelly OLIN, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, se sont engagés sur 10 thématiques phares qui se dégagent de la stratégie et du programme d'actions :

Éducation à l'environnement

Par la sensibilisation des enfants et de toute la population sur différents thèmes environnementaux, et par la promotion de l'éco-attitude.

Prévention des risques et nuisances

En développant un programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), en favorisant le traitement à la source des eaux pluviales et leur récupération, et en mettant en place un plan de prévention du bruit sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

Amélioration des déplacements et développement des véhicules propres

Par la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains incitant au changement de comportement, par le développement des transports en commun et des modes doux, par l'intermodalité et par la promotion des véhicules et carburants non polluants.

Amélioration de la collecte et du traitement des déchets

En poursuivant la collecte sélective, en modernisant l'usine d'incinération avec valorisation énergétique et suppression des émissions de fumées, et en développant des alternatives à l'incinération, notamment par la création d'un centre de compostage.

Développement de la qualité environnementale du bâti

En exigeant la Haute Performance Environnementale pour tous les équipements communautaires, en la favorisant dans le bâti intégré dans les projets communautaires et en intégrant les préoccupations environnementales dans les constructions de tous les logements sociaux.

Maîtrise de la demande d'énergie et développement des énergies renouvelables

En faisant la promotion des bâtiments producteurs d'énergie, en favorisant le photovoltaïque sur le parc des entreprises de Sophia Antipolis, ainsi que les initiatives individuelles et publiques dans ce domaine.

Protection et promotion du littoral

En soutenant, dans le cadre du pôle mer, le projet GIRAC (Gestion Intégrée des Rejets d'Assainissement Côtiers) et en participant aux contrats de baie.

Mise en œuvre de projets innovants et transversaux sur le territoire communautaire

En développant le télétravail, en particulier sur le site de Châteauneuf, et en intégrant le site de la papeterie du Bar-sur-Loup dans un projet écologique.

Soutien à l'activité agricole

En développant la maison des Arts et Tradition de la Violette de Tourrettes-sur-Loup, la Maison du Terroir du Rouret et les activités agricoles traditionnelles et identitaires sur le territoire communautaire.

Exemplarité de la collectivité de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

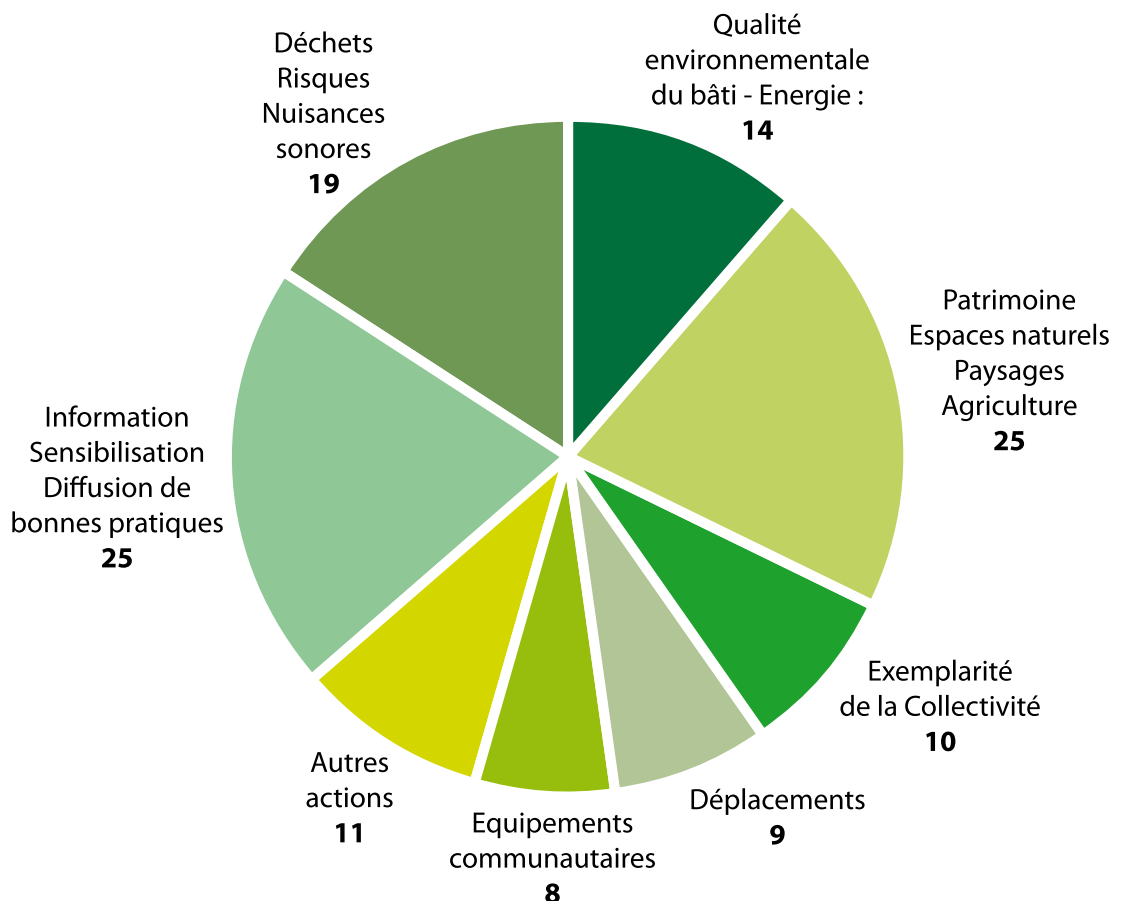
En maîtrisant les consommations énergétiques et en développant un plan de déplacement administration.



Les programmes d'actions

Le programme d'actions comprend 121 actions qui recouvrent différentes thématiques. Nombreuses d'entre-elles ont des objectifs transversaux, concernent différents domaines ou ont des champs d'applications multiples.

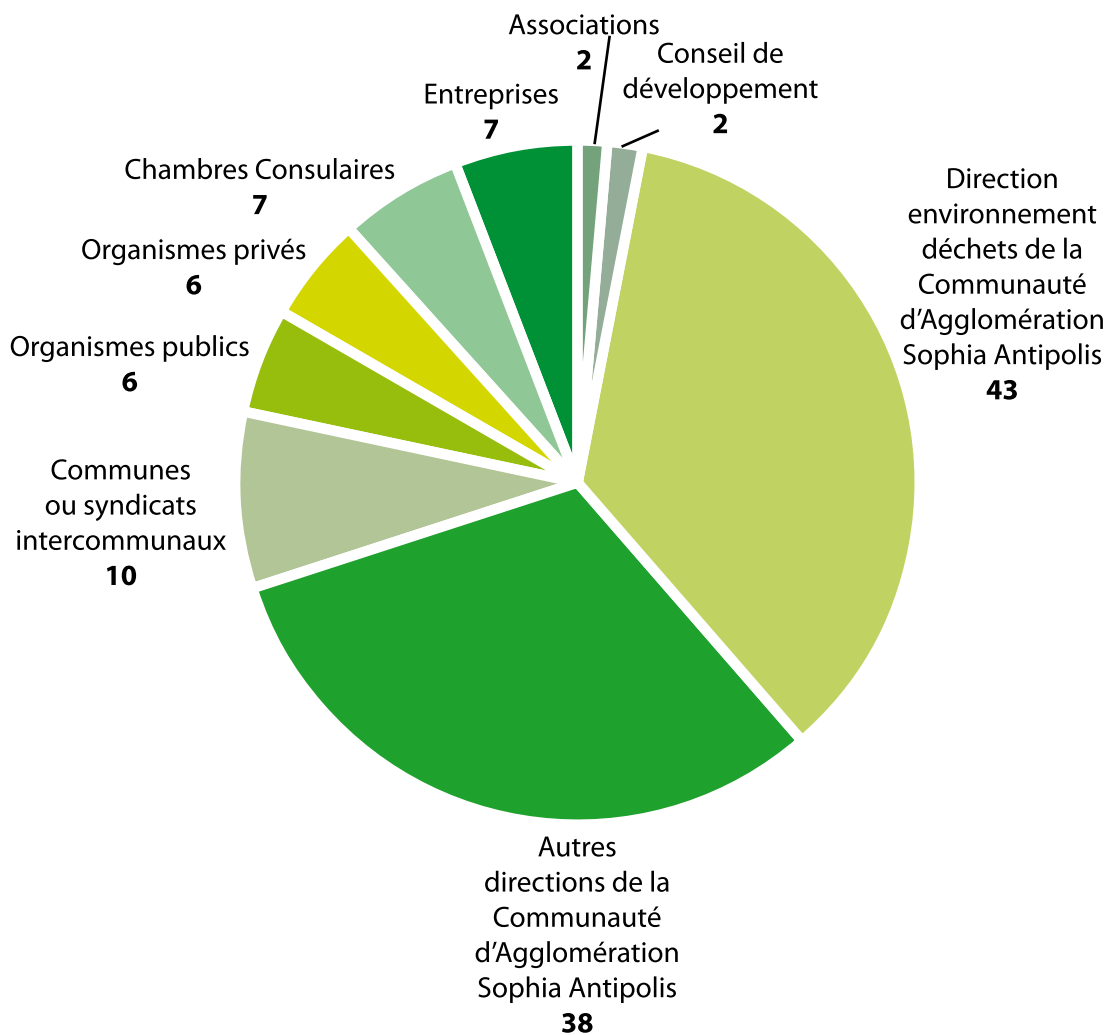
Nombre d'actions par thématiques





Pour chaque action, les différents partenaires concernés seront associés à sa mise en œuvre par le porteur de l'action. Sur les 121 actions, les 2 tiers sont portées par la CASA, une quinzaine sont de la responsabilité de communes, de syndicats intercommunaux ou autres organismes publics, et une vingtaine seront mises en œuvre par des partenaires privés ou associatifs.

Porteurs des actions de la Charte



Le plan d'actions est validé chaque année par le Comité de Suivi. Il peut si nécessaire modifier ou ajouter une action au programme, à condition qu'elle soit en cohérence avec les objectifs de la Charte, qu'un responsable compétent soit clairement identifié et qu'un budget y soit affecté.

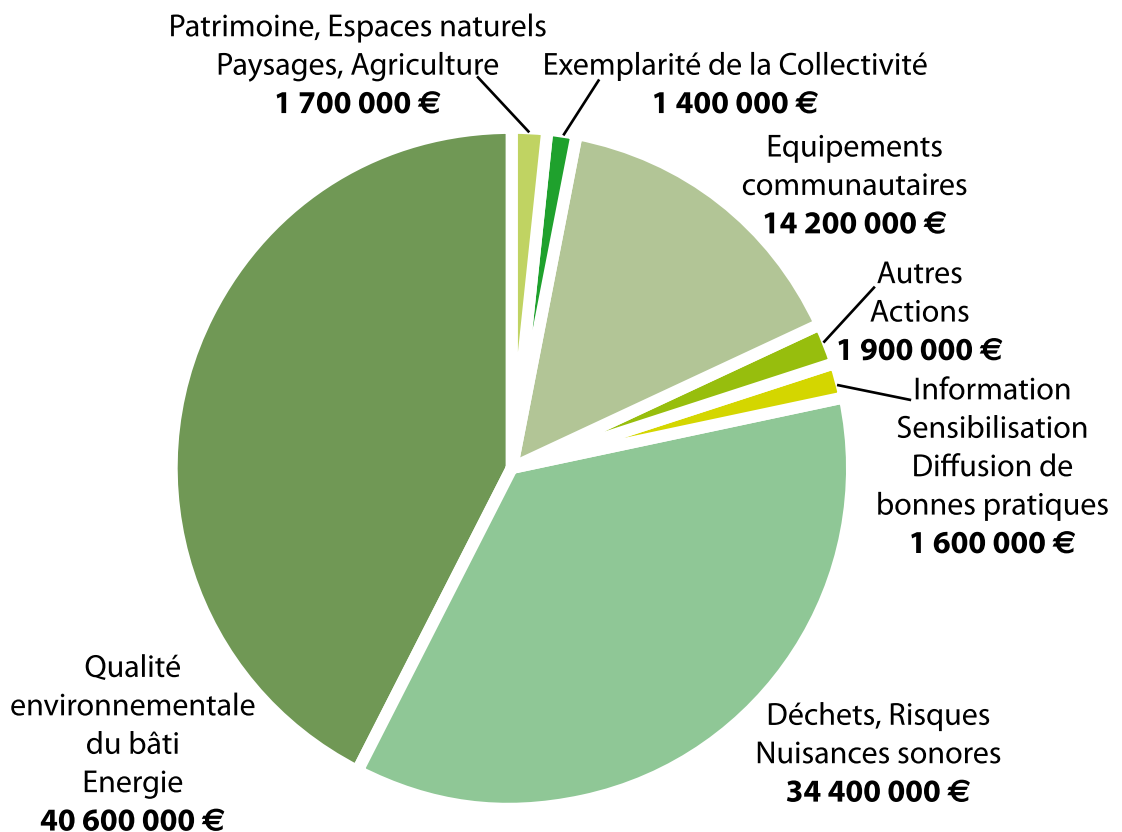


Le budget

Le montant global du programme d'actions sur les 5 années est estimé à 95 millions d'euros, hors coût du Plan de Déplacements Urbains. Pour certaines actions, ce montant ne comprend que le coût de l'étude, la mise en œuvre n'étant pas chiffrable pour l'instant.

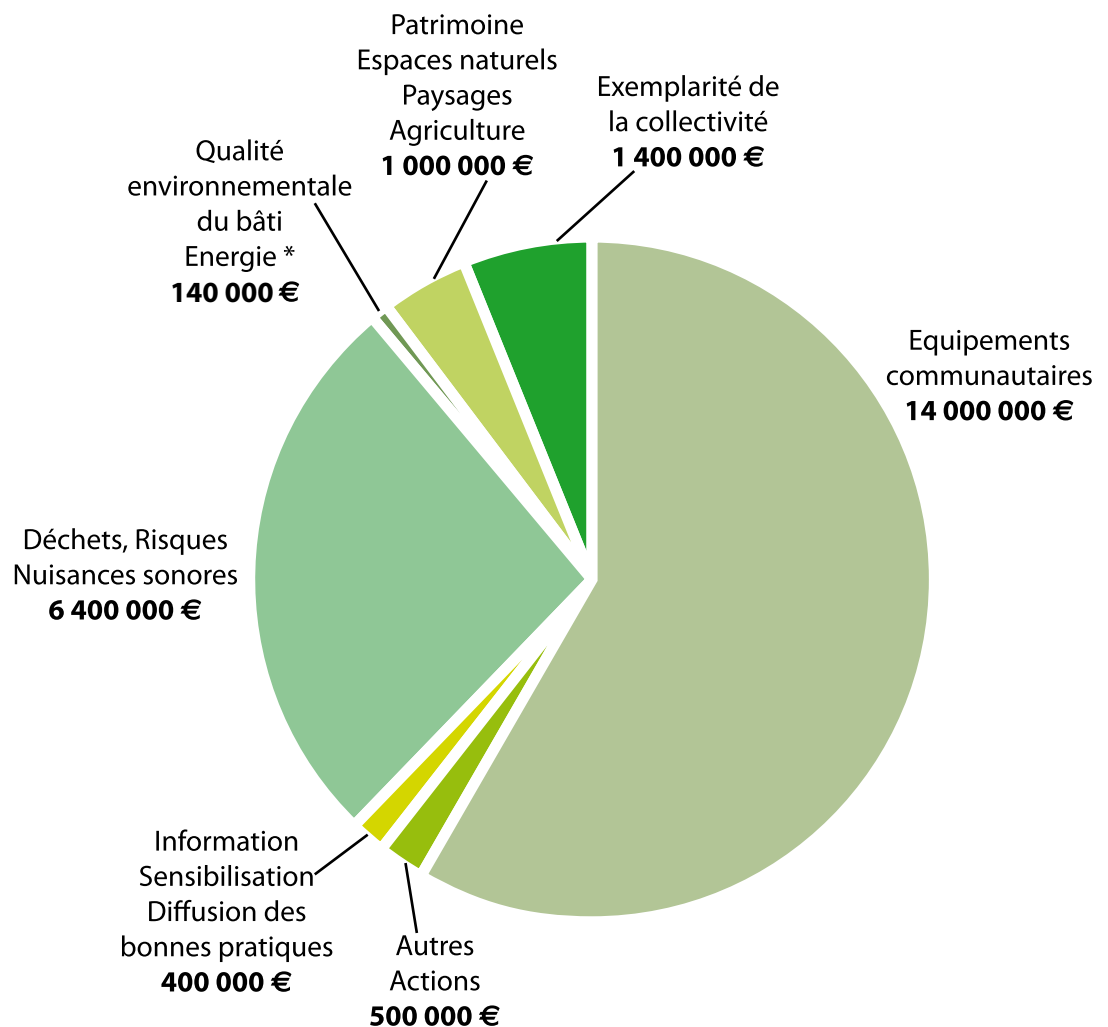
La part financé par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est estimée à 24 millions d'euros, hors Plan de Déplacements Urbains.

Montants prévisionnels globaux : 95,8 Millions d'Euros (hors PDU)





**Montants prévisionnels
pour la part financée par la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :
23,84 Millions d'Euros (hors PDU)**



Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**Charte
pour l'environnement
et le développement durable
2007 > 2012**



**Axe 1
L'homme
au cœur de l'agglomération**

Action 1.7

Programme pluriannuel de sensibilisation des enfants

Description

Contexte

Depuis de sa création, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis mène des actions de sensibilisation auprès des scolaires. Principalement axé sur les déchets et le recyclage dans un premier temps, le projet pédagogique s'est étoffé avec les années pour proposer maintenant différentes thématiques : la consommation, les gestes écocitoyens, l'énergie...

Aujourd'hui, la Communauté d'agglomération souhaite poursuivre et élargir son action en matière de sensibilisation auprès des enfants, en proposant de nouvelles thématiques en phase avec ses compétences environnementales et les actions de la Charte.

Ces interventions en milieu scolaire répondent au deuxième plan triennal (2007-2010) en faveur de l'éducation au développement durable (EDD) détaillé par le Ministère de l'Education Nationale dans la circulaire du 29 mars 2007. Elles ont vocation à s'inscrire dans des projets globaux et transdisciplinaires réfléchis à l'échelle d'un «établissement en démarche de développement durable» (E3D).

Objectifs

- Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement
- Démontrer l'importance des gestes simples et quotidiens pour la préservation de notre environnement
- Favoriser des comportements respectueux de l'environnement, des comportements "écorespectueux" sur le long terme
- Inciter les enfants à devenir acteurs pour leur environnement

Déroulement

- Travail en partenariat avec l'Inspection d'Académie pour la définition de nouvelles thématiques
- Formation des ambassadeurs à de nouveaux thèmes
- Chaque année, sensibilisation des scolaires, de septembre à juin, dans le cadre du projet pédagogique
- Sensibilisation des responsables d'établissements et des professeurs aux démarches E3D (Agenda 21 scolaires, établissements écoresponsables) ; promotion et récompense des démarches exemplaires
- En parallèle, intervention en milieu périscolaire et extrascolaire

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets

Partenaires techniques

- Rectorat et Inspection d'Académie
- Services communaux : Environnement, Animation, Education
- Conseil général
- Association environnementales, sportives
- Syndicats de gestion des eaux, rivières et littoral
- ONF
- ADEME
- AtmoPACA
- Artistes

Partenaires financiers pressentis

- Eco-emballages
- Conseil régional
- Conseil général
- ADEME
- Agence de l'Eau

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007, action pérenne

Budget indicatif

10 000 € annuels

Indicateurs

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre d'interventions réalisées
- Variété des thématiques proposées

Action 1.2

Collégiens écoresponsables

Description

Contexte

Consciente de l'intérêt de responsabiliser au plus tôt ses futurs citoyens à des comportements respectueux de l'environnement et économes en ressources, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite développer des actions spécifiques de sensibilisation auprès du jeune public.

Les adolescents, et notamment les collégiens, sont une cible privilégiée pour mener des actions de proximité avec la médiathèque communautaire d'Antibes, très impliquées dans ces thématiques.

Ces actions d'éducation au développement durable viendront enrichir l'offre de ce centre d'information et de ressources.

Objectifs

- Sensibiliser les collégiens aux problématiques du développement durable et à la responsabilité de chacun vis-à-vis de son environnement

Déroulement

- Projection de films documentaires
- Travail autour de livres documentaires par petits groupes pour connaître les petits gestes à faire au quotidien (déchets, transport, eau...)
- Présentation de la Charte pour l'environnement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Interventions multithématiques des ambassadeurs de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conférence-débat de l'ADEME
- Mise en place de passeports «éco-responsable», pour officialiser l'engagement des jeunes au quotidien

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Médiathèque communautaire d'Antibes Juan-les-Pins, Secteur documentation commune

Partenaires techniques

- ADEME
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement-déchets (dont ambassadeurs), Direction de la communication
- Collège Roustan, Collège la Rostagne...
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financiers pressentis

- Eco-emballages
- Conseil régional
- Conseil général
- ADEME
- Agence de l'Eau

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Mise en place pour l'année 2007 - 2008, action pérenne

Budget indicatif

3000 € annuels (intervenants, collections)

Indicateurs

- Nombre de passeports délivrés
- Nombre de classes associées



Action 1.3

Projet de la Villa Thuret

Description

Contexte

L'Etat a bénéficié, en 1877, de la donation de la Villa Thuret, sous condition qu'elle demeure un établissement scientifique exclusivement consacré à des études originales, théoriques et pratiques. Cette destination n'exclut aucune forme particulière d'enseignement, ni l'adjonction d'activités annexes ou connexes.

En 1927, le jardin est confié à l'Institut de Recherche Agronomique, devenu ensuite l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA). En janvier 2004, les laboratoires de l'INRA, qui étaient installés au Cap d'Antibes, sont transférés à Sophia Antipolis.

Située au cœur du Cap d'Antibes, la Villa Thuret est entourée d'un jardin botanique et d'un arboretum de 3,5 hectares, où sont menés des travaux d'acclimatation d'espèces végétales de climat méditerranéen.

Le jardin Thuret exerce plusieurs fonctions : une fonction scientifique liée à l'étude et la conservation de la biodiversité végétale et une fonction pédagogique, qui répondent à des préoccupations actuelles au carrefour végétal/environnement/société.

Le projet à l'étude combine un centre d'enseignement, de formation, d'expertise dédié au paysage, à la végétation, à l'écologie urbaine et périurbaine en milieu méditerranéen. Il est mené par l'INRA en partenariat avec les collectivités territoriales et des établissements d'enseignement de l'horticulture et du paysage.

Objectifs

Pour ce projet, la volonté commune des partenaires est de donner à la Villa Thuret une dimension qui lui permette de déployer des activités selon les trois axes suivants :

- Enseignement, formation
- Expertise collective, centre de ressources
- Missions pédagogiques et sociétales

Ce lieu pourrait aussi recevoir la Maison Communautaire de l'Environnement.

Déroulement

- Année 2006 : étude faisabilité (réalisée)
- Année 2007 : étude de pré-programmation (en cours de finalisation)
- A partir de 2008 : mise en œuvre du projet

Porteur de l'action

- Organisme responsable à déterminer : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Conseil général, Association de préfiguration
- Référent à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Service technopole et prospective

Partenaires techniques

- Les partenaires institutionnels
- Les organismes de formation
- Les écoles de paysage
- Le Lycée Horticole d'Antibes
- D'autres sites remarquables nationaux et européens

Partenaires financiers pressentis

- Europe
- Etat
- Conseil régional
- Conseil général
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- INRA Valorisation
- Autres

Echéancier

(année de démarrage et durée)
Etude de préprogrammation en cours

Budget indicatif

Etude de préprogrammation en cours

Indicateurs

Action 1.4

Développement de la culture environnementale de la population

Description

Contexte

Depuis sa création la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis mène des actions de sensibilisation, principalement axées sur les déchets et le recyclage.

Il s'agit, à présent, d'élargir les sujets abordés à de nouvelles thématiques en phase avec les compétences environnementales de la Communauté d'agglomération et les actions de la Charte.

Objectifs

- Développer une culture environnementale de tous, adaptée aux enjeux spécifiques locaux
- Développer la diversité des thèmes traités, des supports impliqués
- Promouvoir les différentes ressources à disposition du public sous la marque «Envinet»

Déroulement

- Elaboration d'un programme pluriannuel déclinant successivement les différentes thématiques de l'environnement et du développement durable
- Coordonner, sur ces thèmes, les actions régulières et événementielles menées par les ambassadeurs, les médiathèques et des associations de sensibilisation à l'environnement
- Diffusion de l'information et enrichissement des ressources mises à disposition du public, grâce à différents supports :
 - édition et diffusion de brochures dédiées aux thèmes choisis
 - diversification des thématiques du journal Envinet (dont la diffusion et la périodicité sont à améliorer)
 - enrichissement progressif du site Internet Envinet

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets

Partenaires techniques

- Services communaux (notamment environnement et animation)
- Associations environnementales
- Offices de tourisme
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- Etat
- Conseil régional
- Conseil général
- Entreprises et partenaires publics concernés par les thématiques abordées

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012

Budget indicatif

50 000 €

Indicateurs

- Nombre d'éditions et d'exemplaires du journal Envinet
- Fréquentation du site Internet
- Nombre d'outils de sensibilisation et d'information distribués



Action 1.5

Prolongement et élargissement de l'action des ambassadeurs

Description

Contexte

Pour accompagner la mise en place de la collecte sélective dont elle a la compétence, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'est dotée d'une équipe d'une quinzaine d'ambassadeurs du tri, qui interviennent sur le terrain, dans les écoles et lors des manifestations événementielles.

Afin, d'une part, d'assurer une démarche pérenne en matière de qualité de tri et, d'autre part, élargir son action vers les domaines de l'environnement et, plus généralement, du développement durable la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis envisage de spécialiser son équipe d'ambassadeurs dans les différents domaines de compétences inhérents à la Charte.

Objectifs

- Intégrer de nouvelles thématiques dans les missions des ambassadeurs : énergie, bruit, air, espaces naturels...
- Professionnaliser, former, spécialiser et organiser les ambassadeurs par pools dans les différents secteurs d'activités
- Intégrer une démarche scientifique au projet pédagogique (expérimentations, maquettes...)

Déroulement

- Mise en œuvre d'une formation générale à toute l'équipe d'ambassadeurs
- Mise en œuvre de formations spécialisées par pools de 3 à 4 ambassadeurs

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service gestion des déchets

Partenaires techniques

- Services communaux (notamment environnement et animation)
- Associations environnementales
- Education Nationale
- Organismes de formation spécialisés
- Organismes publics ou privés concernés : EDF, Gaz de France, ADEME, AtmoPACA, ONF

Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012

Budget indicatif

50 000 € annuels

Indicateurs

- Nombre d'ambassadeurs formés
- Nombre de thématiques abordées



Action 1.6

Sensibilisation sur le cycle de l'eau

Description

Contexte

Le traitement de l'eau, l'assainissement en général, la production de boues issues des traitements de stations d'épuration et la valorisation qui peut en être faite sont des sujets souvent méconnus du grand public. Or les boues, sous certaines conditions, peuvent être utilisées comme amendement organique naturel pour l'agriculture qui se révèle plus efficace et moins polluant que les engrais « synthétiques » ou comme combustible dans les fours d'incinération en remplacement des combustibles fossiles hautement polluants.

Terre d'Azur souhaite construire un Ecopôle qui aura pour objectif de sensibiliser et informer le public sur l'importance de la valorisation des résidus de traitement dans les années à venir pour soutenir le développement durable.

Objectifs et déroulement

- L'Ecopôle se matérialisera par un bâtiment présentant différentes techniques de traitement d'eau sur l'ensemble du cycle de l'eau, de la ressource jusqu'au traitement des sous-produits comme les boues.
- Des visites seront organisées sous forme de conférences à destination du grand public et des écoles.

Porteur de l'action

Terre d'Azur

Partenaires techniques

- Veolia Eau
- Lyonnaise des Eaux France

Partenaires financiers

- Veolia Eau
- Lyonnaise des Eaux France

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Construction début 2008 – Mise en opération début 2009

Budget indicatif

600 000 €

Indicateurs

- Taux de demande d'utilisation (visites, conférences...) de la part d'acteurs locaux (experts, élus, industriels, écoles, associations ...)
- Occupation de l'EcoPôle (visite, conférence)



Action 1. >

Publication et diffusion d'un annuaire des acteurs locaux de l'environnement

Description

Contexte et objectifs

La démarche d'élaboration d'une Charte nécessite une large concertation de l'ensemble des acteurs environnementaux du territoire, et notamment du milieu associatif. Ce travail de mise en réseau des acteurs, au titre des différentes réunions et forums, s'est avéré particulièrement délicat, la présence, l'exhaustivité et l'actualisation des données en la matière faisant défaut.

Par ailleurs, les groupes de travail ont mis en évidence une volonté affirmée des différents acteurs de mieux se connaître et échanger.

Aussi la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite réaliser et diffuser un document de type annuaire recensant l'ensemble des acteurs, outils et initiatives en faveur de l'environnement.

Déroulement

- Recensement des acteurs et autres données
- Elaboration de l'annuaire
- Validation par l'ensemble des acteurs
- Publication et diffusion

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service Environnement

Partenaires techniques

- Direction de la communication
- Services préfectoraux
- Communes
- Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008

Budget indicatif

5000 €

Indicateurs

- Nombre d'acteurs recensés
- Nombre d'exemplaires diffusés

Action 1.8

Promotion des métiers de l'environnement auprès des jeunes

Description

Contexte et objectifs

L'environnement s'avère aujourd'hui un secteur d'emplois porteur pour l'avenir. En conséquence, il apparaît important de promouvoir auprès des jeunes les différents métiers et activités en lien avec l'environnement et le développement durable.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite donc, en partenariat avec les acteurs spécialisés et les communes qui le souhaitent, mettre en place des actions d'information et de promotion des métiers de l'environnement auprès des jeunes scolarisés et étudiants de l'agglomération.

Déroulement

Prendre contact avec les acteurs compétents et réfléchir à la mise en place d'actions concrètes de type : salon, forum, brochure, site web...

Porteur de l'action

Ville de Valbonne

Partenaires techniques

- Rectorat
- C.I.O (Centre d'information et d'orientation)
- B.I.J. (Bureau d'information jeunesse)
- CIDJ (Centre d'information et documentation jeunesse)
- Maison de l'Emploi
- Mission Locale
- Communes
- Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)
- CIMEDD (Collège Interdisciplinaire Méditerranéen de l'Environnement et du Développement Durable)

Partenaires financier pressentis

- ADEME
- Grandes entreprises
- Conseil régional
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2009

Budget indicatif

Participation potentielle de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 10 000 €

Indicateurs

Nombre de brochures et/ou nombre de visiteurs

Action 2.1

Promotion de l'écoresponsabilité

Description

Contexte

La Stratégie Nationale de Développement Durable engage l'Etat à être exemplaire en matière d'écoresponsabilité, notamment dans les domaines de la commande publique, de la gestion des bâtiments, des déchets, et des déplacements ; la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, à son niveau, s'est, elle aussi, fixée des objectifs pour être une collectivité exemplaire.

Persuadée que l'action de chacun peut améliorer la situation générale de l'environnement et l'impact de l'homme sur son cadre de vie, la Communauté d'agglomération souhaite sensibiliser la population et les actifs de son territoire à cette responsabilité individuelle pour le respect de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et l'amélioration de la qualité de vie.

Objectifs

- Informer et renseigner le public sur des gestes simples et responsables pour préserver l'environnement et améliorer notre cadre de vie
- Sensibiliser les entreprises et les salariés du pôle d'activités de Sophia Antipolis et, plus largement, les entreprises et administrations de la Communauté d'agglomération à l'écoresponsabilité

Déroulement

- Elaboration d'un guide écoresponsable
- Diffusion du guide écoresponsable à l'échelle à la population et aux actifs du territoire
- Mettre en œuvre des manifestations en partenariat avec des acteurs du monde professionnel pour communiquer sur l'écoresponsabilité
- Communiquer au travers des comités d'entreprises pour sensibiliser les salariés à l'intégration de critères environnementaux dans leurs marchés et aux gestes écoresponsables

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - Mission technopole et prospective
- Fondation Sophia Antipolis
- Le club des dirigeants
- Les comités d'entreprises
- Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 - 2008

Budget indicatif

10 000 € pour la création et la diffusion du guide

Indicateurs

- Nombre de guides écoresponsables diffusés
- Nombre de manifestations organisées



Action 2.2

Mise en place d'un Espace Info Energie

Description

Contexte

Dans le cadre du Plan National de Lutte contre le Changement Climatique de 2000, l'ADEME assure le développement et la coordination d'un réseau d'information de proximité, les « Espaces Info Energie », en partenariat avec les collectivités locales, les organisations professionnelles et les associations.

Les priorités de ces structures sont d'informer et d'orienter les personnes afin de modifier les comportements pour :

- inciter à la sobriété énergétique
- sensibiliser sur l'efficacité énergétique
- augmenter la part des énergies renouvelables

Objectifs

- Informer et orienter les particuliers et les entreprises en matière de maîtrise de l'énergie, d'efficacité énergétique et de promotion des énergies renouvelables
- Développer des programmes d'animation et participer à des manifestations adaptées à la cible visée par ces activités (foires, salons, etc.)
- Mettre en place des projets avec des partenariats locaux pour de nouveaux comportements économes en énergie répondant aux enjeux du territoire et de la politique régionale

Déroulement

- Recrutement d'un conseiller info énergie
- Constitution et animation d'un comité de pilotage
- Elaboration d'un programme annuel
- Rédaction et signature d'une convention « Etat-Région-ADEME »
- Mise en œuvre des actions

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis, Direction
environnement déchets, Service
environnement

Partenaires techniques

- ADEME
- Conseil régional
- Conseil général
- Communes membres

Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- Conseil régional
- Conseil général
- Syndicat d'électricité

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2009 - 3 ans (36 mois) renouvelables

Budget indicatif

- 45 000 € à 60 000 € annuel
- Prise en charge :
 - ADEME et Conseil régional :
 - 15 245 € pour l'investissement de la première année
 - 70% plafonné à 30 490 € pour les activités
 - Conseil général
 - Possibilité d'un financement à hauteur de 20%

Indicateurs

- Nombre de contacts téléphoniques et de visites
- Nombre de programmes d'animations mis en œuvre

Action 2.3

Développement du compostage individuel

Description

Contexte

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en un produit comparable à de l'humus qui présente de nombreux avantages. Véritable geste écologique, il permet de retirer environ 30% des déchets des particuliers des circuits traditionnels de collecte et de réduire par conséquent la production d'ordures ménagères nécessitant un traitement collectif pour fabriquer un amendement naturel et gratuit et ainsi faire preuve d'éco-civisme.

Après la collecte sélective qui a été généralisée sur l'ensemble du territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a décidé de franchir une étape supplémentaire, en matière de réduction à la source, par le développement du compostage individuel des déchets fermentescibles (déchets de repas et de jardin).

Objectifs

- Réduire à la source d'environ 30% les déchets des particuliers et les retirer ainsi des circuits traditionnels de collecte, ce qui diminue d'autant la production d'ordures ménagères nécessitant un traitement collectif
- Elaborer un amendement naturel et gratuit à domicile
- Faire preuve d'écocivisme

Déroulement

- Acquisition et distribution des composteurs par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, sur demande dans l'habitat pavillonnaire
- Communication et formation des utilisateurs

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service gestion des déchets

Partenaires techniques

- CFPPA et Lycée Horticole d'Antibes
- ADEME
- Conseil général

Partenaires financiers pressentis

- Conseil général
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 à 2008

Budget indicatif

505 000 €

Indicateurs

- Nombre de composteurs distribués
- Gisement capté en tonnes



Action 2.4

Promotion des pratiques d'économie d'eau

Description

Contexte

L'agglomération bénéficie d'une ressource en eau potable fortement sollicitée, notamment en été. La gestion rationnelle et prévisionnelle est essentielle pour le développement durable de ce territoire.

Les habitants et les professionnels ne sont pas toujours conscients de la nécessité de préserver les réserves en eau sur le département.

Parallèlement à la continuation des actions d'amélioration des réseaux du service public (recherche de fuites, renouvellement), il est important de mobiliser les consommateurs pour lutter contre le gaspillage de la ressource.

Objectifs

- Sensibiliser les habitants, les entreprises et les collectivités à optimiser leur consommation d'eau

Déroulement

- Mise en place d'une communication de sensibilisation des consommateurs par les distributeurs d'eau, sur les volumes consommés (ex : bain/douches), les pertes d'eau (ex : arrosage peu efficace en plein soleil) pour promouvoir de meilleures pratiques plus économes. Les vecteurs de communication peuvent être :
 - Communication par voie de presse.
 - Information attachée à la facture d'eau
 - Information via les sites Internet
 - Participation des acteurs de l'eau à des manifestations du type « journée citoyenne »
 - Sensibilisation des enfants en milieu scolaire.
- Développement des dispositifs de télérelève et de visualisation directe des consommations auprès des gros consommateurs, services municipaux et particuliers selon les gestionnaires de réseaux
- Sensibilisation des gros consommateurs, entreprises et collectivités à des actions de recherches de fuites en réseaux privés

Porteur de l'action

Distributeurs d'eau respectifs
(Veolia, Lyonnaise des Eaux...)

Partenaires techniques

- Syndicats d'adduction en eau
- Communes
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- DDAF
- CERAM Junior Entreprise (sensibilisation, enquête)
- Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- Agence de l'Eau
- Conseil général
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007, action pérenne

Budget indicatif

Indicateurs

- Nombre de dossiers « fuites » par commune
- Consommations spécifiques de certains gros consommateurs

Action 2.5

Etude de faisabilité d'une recyclerie/ressourcerie (1/2)

Description

Contexte

En 2005 et 2006, l'Association du Collectif des Solidarités 2000 (pôle ressources sur l'économie solidaire dans le 06) a construit une plateforme d'information sur l'insertion par la valorisation des objets en fin de vie avec le recensement et la mise en réseau d'acteurs œuvrant simultanément dans le domaine du réemploi et de l'insertion de personnes en difficultés, afin d'identifier collectivement des projets créateurs d'emplois. Ce travail s'est traduit par la réalisation d'outils « Recup'Solidaire » : un guide et un site web.

Cette phase de mise en réseau a fait émerger un projet collectif, générateur d'emplois : la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Ce concept répond à des besoins du territoire et lie les préoccupations humaines, sociales et environnementales, à travers un triple objectif :

- l'accompagnement et l'insertion de personnes en difficulté par une activité économique
- la réduction des déchets par le réemploi et le recyclage
- la sensibilisation du public aux problématiques des déchets et de l'environnement

Le Collectif a décidé, avec ses partenaires, d'engager une étude de faisabilité pour évaluer la pertinence et la viabilité d'un tel projet sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Objectifs

- Préciser l'ensemble des données sociales et économiques relatives au projet
- Cibler les activités de la Ressourcerie
- Identifier les conditions de faisabilité pour une implantation sur le territoire communautaire
- Proposer des modalités de « parcours types » d'insertion et de formation
- Déterminer la forme juridique la plus adéquate de la future structure et préciser le mode de fonctionnement des différentes entités portant le projet
- Etablir le dossier financier « business plan » prévisionnel du projet
- Déterminer les grandes phases de réalisation pour la mise en place de la structure et le démarrage progressif de ses activités et de l'accueil de personnes en difficulté

Déroulement

L'étude se déroule en trois phases :

- 1 Etat des lieux-diagnostic avec la récupération et l'analyse des données relatives aux centres d'intérêt du projet, et l'identification de « niches » d'activités
 - 2 Montage du projet : chiffrage technique et économique, choix de la forme juridique, etc.
 - 3 Accompagnement et coordination lors de la phase préparatoire du projet
- L'étude permettra d'envisager la création de la structure adéquate

Action 2.5

Etude de faisabilité d'une recyclerie/ressourcerie (2/2)

Porteur de l'action

- Association du Collectif des Solidarités 2000 (ACS 2000). Groupe Insertion
- Référent à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis Direction environnement déchets

Partenaires techniques

- AWBC : bureau de conseils Expertise Inter médiation missionné par l'ACS2000
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Chrétiens Antibes Solidarité (CAS)
- Centre d'Etude et d'Action Sociales (CEAS)
- Solidarités Nouvelles Face au Chômage (SNC)
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- ADEME
- Conseil régional
- Conseil général
- Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P.)

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Etude : décembre 2006 - septembre 2007
- Création de la structure et démarrage d'une activité : quatrième trimestre 2007

Budget indicatif

- 50 000 €.
- Part financière de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 10 000 €

Indicateurs

- Création de la structure
- Démarrage des activités de la ressource

Action 2.6

Soutien à des projets de jardins familiaux solidaires dans le logement social

Description

Contexte

L'Association régionale HLM de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, le programme autoproduction développement social (PADES) et trois organismes HLM volontaires : Famille et Provence, Logirem, l'Office de Cannes et Rive droite du Var se sont engagés depuis janvier 2005 dans une réflexion sur l'autoproduction accompagnée.

L'implication des bailleurs sociaux dans cette démarche vise à autonomiser les locataires Hlm pour une meilleure appropriation du logement qu'ils occupent. Cette responsabilisation du locataire vis-à-vis de son logement et de son cadre de vie facilite la gestion locative du bailleur. Les effets positifs d'auto-production s'étendent au delà de la sphère privée du logement : c'est une véritable insertion sociale.

La création de jardins familiaux solidaires est une des formes d'auto-production accompagnée. C'est aussi un espace pédagogique.

Le projet se construit avec les habitants et la démarche est aussi importante que le résultat final.

Pour faciliter les échanges, le bailleur délègue à une association la mission de sonder les habitants. En moyenne, 1 ménage sur 5 est intéressé.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, des terrains susceptibles d'être transformés en jardins familiaux solidaires ont été repérés et expertisés par Eric PREDINE (paysagiste, SALUTERRE). A ce jour, les projets sont en cours d'étude.

Objectifs

- Développer cette action sur le territoire communautaire, au delà des projets en cours, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Créer des espaces de convivialité et de rencontre à proximité des logements, en concertation avec les ménages
- S'initier aux gestes environnementaux tels que la gestion de l'eau grâce au jardinage
- Sensibiliser à une meilleure gestion des charges et susciter l'envie d'améliorer son logement, grâce notamment à l'autoréhabilitation, pour lequel est proposé un accompagnement technique et social

Déroulement

- Mobiliser les organismes HLM présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour adhérer au groupe de travail pour la promotion de l'auto-production créé en janvier 2005
- Désigner des représentants de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour participer à cette réflexion
- Mise en œuvre de nouveaux projets sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 5 études de faisabilité et 3 projets sur 5 ans

Porteur de l'action

- AR Hlm PACA et Corse/PADES
- Référent à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Direction habitat logement

Partenaires techniques

- Saluterre – M. Eric PREDINE
- Lycée horticole, CFA, CFPPA
- Association « Il était une fois la Terre »

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Organismes HLM
- PADES

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Lancement : second semestre 2007
- Durée : celle de la Charte, soit 2007 - 2012

Budget indicatif

- 25 000 € pour 5 études :
- Part Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et communes : 20 000 € (80%)
 - Part organismes HLM : 5000 € (20%)

Indicateurs

- Taux de participation des bailleurs sociaux au groupe de travail
- Nombre de projets de jardins
- Nombre de jardins réalisés



Chantier d'insertion permanent sur l'environnement et le cadre de vie (1/2)

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite consolider et développer avec l'Etat, Le Conseil régional et le Conseil général les outils de l'insertion par l'activité économique.

Afin d'initier cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la Maison de l'Emploi, les différents partenaires envisagent la création d'un chantier d'insertion « Environnement-espaces verts » sur les communes de l'agglomération et à la disposition de celles-ci.

Objectifs

- Amorcer le développement des outils de l'Insertion par l'Economie et plus particulièrement les chantiers d'insertion et chantiers écoles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Permettre aux publics ciblés de bénéficier d'une période d'activité s'inscrivant dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle autour des activités liées à l'entretien des espaces verts et à la valorisation de l'environnement tels que débroussaillage, tronçonnage, petite maçonnerie pour sécuriser les lieux, pose de grillage...

Déroulement

Ce projet vise une insertion sociale et professionnelle d'une vingtaine de personnes en rupture (jeunes de 18 à 25 ans connus de la Mission Locale ou des services de prévention de la Communauté d'agglomération, adultes bénéficiaires du RMI, autre public rencontrant des difficultés d'insertion).

Le chantier permettra l'accompagnement des bénéficiaires sur leurs problématiques sociales (remobilisation et resocialisation, santé, mobilité, logement...), mais également d'entamer un parcours d'insertion professionnelle favorisant :

- L'entrée dans un cursus de formation et d'accompagnement à l'emploi
- Le retour direct à l'emploi.

Le porteur de projet associatif aura la responsabilité de la coordination générale du chantier :

- L'encadrement technique sur le site du chantier
- L'accompagnement social en partenariat avec les acteurs

L'orientation et l'accompagnement du public sera assuré par la Mission Locale Antipolis, l'ANPE, les travailleurs sociaux, le service de prévention.



Action 2. >

Chantier d'insertion permanent sur l'environnement et le cadre de vie (2/2)

Porteur de l'action

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction politique de la ville

Partenaires techniques

- Association d'insertion porteuse du projet de chantier (à déterminer)
- ANPE
- Conseil général
- Mission Locale Antipolis
- CLAIE
- Maison de l'Emploi Communautaire
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- DDTEFP
- Conseil régional
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Démarrage en 2008
- Chantier permanent

Budget indicatif

265 000 € annuel
Environ 75 000 € à la charge de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Indicateurs

- Nombre de bénéficiaires entrés dans le dispositif
- Taux de retour à l'emploi, en formation
- Taux de résolution des freins diagnostiqués (santé, mobilité, suivi judiciaire, logement ...)
- Enquête de satisfaction auprès des communes ayant sollicité l'intervention du chantier

Action 3.1

Amélioration de la connaissance de l'agglomération

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a été créée au 1er janvier 2002. C'est un EPCI qui découle de la dernière loi de décentralisation de 1999 dite loi Chevènement. Cette collectivité territoriale de nouvelle génération est encore méconnue d'une grande partie de la population, tant au niveau de son territoire que des compétences qu'elle exerce.

Objectifs

- Faire connaître l'agglomération au travers de son territoire, de ses compétences, de ses activités, et de ses projets
- Mettre à disposition de la population, des professionnels et des institutions, différents documents produits par l'agglomération : grands projets (SCOT, PDU, PLH...), publications périodiques, rapports d'activités, guides et dépliants d'informations (Envinet et Envibus)
- Présenter et promouvoir les différents projets et réalisations pilotés par les services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Déroulement

- Mise en place progressive de présentoirs mettant à disposition les documents au siège de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et au sein de ses différentes antennes, ainsi que dans les mairies, les mairies annexes, les maisons des associations...
- Organisation de conférences par les services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à destination de la population et des professionnels, particulièrement au sein de la médiathèque communautaire

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction de la communication et Direction des médiathèques

Partenaires techniques

- Les directions techniques de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Les communes
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Démarrage en 2008

Budget indicatif

5000 €

Indicateurs

- Connaissance de l'Agglomération par la population
- Nombre de brochures distribuées
- Fréquentation des conférences



Action 3.2

Site Internet Envinet

Description

Contexte

Mise en évidence d'un besoin d'être présent sur le web et de faire connaître la marque envinet qui regroupe les activités de l'environnement et des déchets de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ainsi que de communiquer sur les activités de la Direction environnement déchets.

Objectifs

- Renforcer la communication auprès de la population et des professionnels sur tous les domaines de l'environnement, notamment la gestion des déchets et les bonnes pratiques au quotidien
- Sensibiliser et éduquer à l'environnement, favoriser une écoattitude de la population, et plus particulièrement des jeunes
- Améliorer le traitement des demandes et de l'information de la population et des professionnels

Déroulement

- Conception du site Internet par un prestataire privé
- Publication du site et promotion
- Mise à jour régulière en fonction de l'actualité et enrichissement régulier des différentes thématiques

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets

Partenaires techniques

- Direction de la communication de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Service informatique et télécommunications de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- 2008 : réalisation
- 2009 : évolution du site au regard des nouvelles technologies et de la demande de la population

Budget indicatif

30 000 €

Indicateurs

- Analyse quantitative et qualitative des visites
- Evolution du nombre d'appels téléphoniques
- Satisfaction d'usage du personnel de la Direction environnement déchets



Action 3.3

Mise en place d'un numéro d'appel unique Envinet

Description

Contexte

La compétence déchets, transférée à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au 1er janvier 2003, touche une grande quantité d'activités : collecte des ordures ménagères, collecte sélective, ramassage des objets encombrants, déchetteries, mise à disposition de composteurs, distribution de contenants, collecte spécifique des huiles de friture et des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)...

La diversité, la nature et la fréquence de ces missions génèrent des demandes de renseignements et des précisions téléphoniques de la part des usagers. Actuellement, plusieurs numéros de téléphone (dédiés par intervention ou par unité fonctionnelle) sont donc opérationnels et engendrent, d'une part, des confusions pour les usagers et, d'autre part, une multiplicité des accueils téléphoniques au sein du Service gestion des déchets. La mise en place d'un numéro d'appel unique permettrait d'améliorer grandement la situation en la matière.

Objectifs

- Offrir un service clair et rapide, répondant aux demandes des citoyens
- Améliorer le traitement quantitatif et qualitatif des appels téléphoniques

Déroulement

- Réalisation des procédures de mise en place
- Formation des opérateurs affectés au standard
- Mise en service
- Communication

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service gestion des déchets

Partenaires techniques

- Service informatique et télécommunications de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Direction de la communication de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - Action pérenne

Budget indicatif

- 1500 € de mise en service
- 3000 € annuels

Indicateurs

- Nombre de communications
- Enquête de satisfaction



Action 4.7

Mise en place d'une procédure d'information des populations sensibles lors des périodes de pics de pollution atmosphérique

Description

Contexte

Atmo PACA informe la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis lors des dépassements des seuils d'information et d'alerte. Pour l'heure, cette information se fait par le biais d'envoi d'un fax réglementaire à certains services de la Communauté d'agglomération. Ce dispositif d'information ne permet pas la mise en place de mesures préventives efficaces auprès de la population. En effet, les pics de pollution arrivent bien souvent en milieu d'après-midi ce qui rend difficile la mise en place de mesures de protection contre ces pics. C'est pourquoi, Atmo PACA proposera une nouvelle information portant sur de la prévision de pics de pollution à l'ozone à J+2.

Objectifs et déroulement

Le principal objectif de cette action est de constituer une nouvelle chaîne d'information pour ce fax J+2, constituer une grille de décision et une liste de relais d'information au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Les actions à mettre en place sont :

- La mise en page d'un fax type J+2
- La réalisation d'une liste d'envoi pour ce fax
- La mise en place d'un contrat auprès d'une entreprise d'envoi de fax

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Atmo PACA
- Communes

Partenaires financiers pressentis

Atmo PACA

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Possibilité d'essai à partir de l'été 2008 pour une mise en place pérenne à partir de 2009

Budget indicatif

500 € annuels

Indicateurs



Action 4.2

Mise en place d'outils d'aide à la décision par rapport à la qualité de l'air

Description

Contexte

Dans le cadre d'un projet mené en partenariat avec la Région PACA, il est proposé à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis des outils permettant d'évaluer la pollution de l'air dans des projets d'aménagement du territoire. Ces outils numériques fourniront des scénarii qui devront permettre à la Communauté d'agglomération d'optimiser sa politique en matière d'aménagement du territoire.

Objectifs et déroulement

L'objectif de cette action est de fournir à la collectivité territoriale des outils d'aide à la décision. Ils devront notamment être utiles et intégrés dans tous nouveaux projets d'aménagements susceptibles de porter une modification de la qualité de l'air (TCSP, zone 30, piétonisation, conception d'un parc de logement HQE...).

En premier lieu, une identification des projets à étudier sera faite en concertation avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Ensuite, des scénarii seront élaborés pour chaque projet afin de les évaluer et de permettre à la Communauté d'agglomération de les optimiser.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Atmo PACA

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Atmo PACA

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Début troisième trimestre 2007
jusqu'au quatrième trimestre 2008

Budget indicatif

90 000 € (dont 35 000 € pour la
Conseil régional et
35 000 € pour la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis)

Indicateurs



Action 4.3

Sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur

Description

Contexte

L'homme passe 80% de son temps dans les environnements intérieurs. L'évaluation de la qualité de l'air dans ces milieux est essentielle si l'on veut déterminer l'exposition de la population à la pollution de l'air.

Objectifs et déroulement

Sensibiliser la population : création de pages Internet sur le site de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avec lien sur des sites spécialisés (OQAI, RSEIN,...), création d'une plaquette portant sur les bonnes pratiques à mener dans un logement (aération, optimisation des bouches d'aération, mobilier, peinture...)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Atmo PACA

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

démarrage et durée)
2008 - 2009

(année de

Budget indicatif

10 000 €

Indicateurs



Action 4.4

Cartographie et plan de prévention du bruit

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores. Le territoire communautaire est situé au sein de l'agglomération niçoise dont le bassin de population se situe au-delà de 250 000 habitants. Aussi, en application de la Directive européenne 2002/49 CE du 25 juin 2002 transposé en droit français par le Décret n°2006-361 du 24 mars 2006, notre EPCI doit réaliser une cartographie du bruit suivie d'un plan de prévention du bruit.

Objectifs

- Evaluer l'exposition au bruit de la population
- Informer le public sur le niveau d'exposition et les effets du bruit sur la santé
- Mettre en œuvre des politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des zones calmes

Déroulement

- Réalisation de la cartographie du bruit : choix d'un bureau d'études spécialisé, recueil et mise en forme des données d'entrée, calculs acoustiques, mise en forme des résultats et publication
- Elaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Services communaux
- ADEME
- CERTU
- Conseil général, direction des routes
- DDE

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 : lancement de la consultation et recueil des données - 2 ans

Budget indicatif

250 000 €

Indicateurs

Taux de population soumise au bruit



Action 4.5

Traitement des nuisances sonores liées au trafic autoroutier

Description

Contexte

Pour les autoroutes construites ou élargies avant le 10 novembre 1995, date d'entrée en vigueur des décrets d'application de la loi 92.1444 du 31 décembre 1992, la réglementation en matière de nuisances sonores routières relève des circulaires des 12 décembre 1997 et 12 juin 2001. Sur le réseau routier national, les gestionnaires des voies doivent protéger les habitations identifiées comme « Points Noirs Bruits » (PNB), c'est-à-dire soumises à un niveau de bruit moyen (Leq) supérieur à 70 dBA sur la période diurne 6-22h ou 65 dBA sur la période nocturne 22-6h, et avec un permis de construire antérieur au 6 octobre 1978. Dans la traversée des communes appartenant à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Escota a déjà traité plus de 90% de ses PNB.

Toutefois, le recensement des PNB doit être repris dans le cadre de la cartographie du bruit, à réaliser en 2007, et du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) à réaliser en 2008 dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires relevant de la directive européenne 2002-49, avec notamment la prise en compte du Lden.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a décidé d'engager une politique volontaire sur son territoire en participant au recensement des habitations dites « Points Sensibles Bruits » (PSB), c'est-à-dire soumises à un niveau de bruit compris entre 65 et 70 dBA sur la période diurne 6-22h, et avec un permis de construire antérieur au 6 octobre 1978. Ce recensement pourra être réalisé par Escota en complément du PPBE précité.

Objectifs

Réduire les nuisances sonores liées au trafic autoroutier pour les riverains les plus exposés dont l'habitation est antérieure à l'autoroute.

Déroulement

- Mise en place d'un partenariat avec Escota en vue de recenser les habitations dites PSB sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, le long du sillon autoroutier.
- Recensement des habitations concernées
- Identification des moyens à mettre en œuvre pour résorber les PSB

Porteur de l'action

- Escota, Direction des infrastructures
- Référent à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Direction environnement
déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Communes concernées : Vallauris, Antibes, Biot, Villeneuve-Loubet
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financiers pressentis

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008

Budget indicatif

- Budget de l'étude non défini à ce jour, pris en charge par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et Escota.
- Traitement des PNB financé entièrement par Escota

Indicateurs

Nombre de PSB identifiés et traités

Action 4.6

Participation aux réflexions pour réduire les nuisances sonores de l'aéroport de Nice Côte d'Azur

Description

Contexte

La ville d'Antibes Juan-les-Pins est située dans le prolongement de l'axe des pistes de l'aéroport Nice Côte d'Azur. Cette particularité a eu pour effet premier de canaliser au-dessus de la ville tous les avions en approche vers l'aéroport.

L'augmentation constante du trafic aérien a eu pour effet un accroissement progressif des nuisances sonores associées à ce trafic et les récriminations des antibois n'ont cessé d'augmenter. Celles-ci se sont concrétisées, d'abord par une pétition, restée sans effet, puis, en 1987, par la création du Comité d'action pour la suppression des survols abusifs (CAPSSA).

L'action motivée et continue du CAPSSA en collaboration avec la Ville d'Antibes a permis de convaincre les responsables de l'aviation civile et les directeurs successifs de l'aéroport de contourner Antibes pour la grande majorité des avions en approche (plus de 70%) grâce aux procédures Riviera et Saleya, et de réduire ainsi les survols et les nuisances associées.

La situation actuelle est satisfaisante en l'état des techniques existantes. Mais il faut continuer à suivre l'application des accords passés.

Objectifs

- Veiller à l'application des accords passés
- Coordonner les positions prises par l'association et celles des représentants de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Appuyer les démarches pour moderniser les équipements et permettre ainsi de réduire les survols du territoire de l'agglomération

Déroulement

Ce dossier est concrètement suivi depuis près de 20 ans par le CAPSSA, comme par les représentants de la municipalité d'Antibes, qui ont activement participé à toutes les réunions de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport et des groupes de travail associés. La création de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a entraîné la modification de la composition de la CCE : les représentants de la Communauté d'agglomération en font désormais partie. Une réunion entre le CAPSSA et le représentant désigné de la Communauté d'agglomération doit permettre l'élaboration d'arguments coordonnés et communs aux deux structures.

La CCE examine les améliorations qui pourraient être apportées dans la maîtrise des vols de nuit ainsi que dans la définition et l'adoption de techniques d'approche à moindre bruit.

Ainsi l'utilisation du système Galileo-EGNOS, de l'Agence spatiale européenne, qui pourrait déboucher à partir de 2013 sur l'adoption de nouvelles valeurs de visibilité pour les approches indirectes, permettrait non seulement une plus grande efficacité du transport commercial, mais aussi d'améliorer la qualité de la vie dans la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en réduisant le nombre des survols.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement et élus désignés par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à la CCI

Partenaires techniques

- Commission consultative de l'environnement de l'Aéroport International Nice Côte d'Azur
- Aéroport International Nice Côte d'Azur
- Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur
- Ville d'Antibes

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007, action pérenne

Budget indicatif

Indicateurs

Taux de mise en service des procédures Riviera et Saleya, élaborées et suivies depuis 2006 par les services de l'aéroport à la suite du CAPSSA : enregistrement en continu des consignes données aux pilotes et retransmises en fin de mois au CAPSSA pour exploitation.

Action 4. >

Limitation des bruits de voisinage : développer la citoyenneté

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores. Les communes membres, titulaires des pouvoirs de police, enregistrent régulièrement de nombreuses plaintes liées au bruit de voisinage. Ces plaintes résultent soit de l'activité des commerces et des entreprises, soit de comportements individuels des habitants.

Objectifs

- Clarifier les champs d'action de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et des communes
- Favoriser des comportements respectueux en matière d'émission sonore
- Améliorer l'appréciation et la mesure objective des bruits de voisinage par les communes

Déroulement

- Elaboration d'un document précisant les modalités d'actions respectives de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et des communes
- Mise à disposition des communes de sonomètres et formation d'agents municipaux, de préférence assermentés, à leur utilisation
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation en privilégiant l'affichage et la diffusion de brochures spécifiques
- Rédaction d'un modèle de charte de bon voisinage pour les professionnels

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Communes
- Forces de police
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008

Budget indicatif

15 000 €

Indicateurs

- Nombre de prêts des appareils
- Nombre d'agents formés
- Nombre de chartes de bon voisinage signées



Action 4.8

Traitement des nuisances sonores liées à la collecte des ordures ménagères

Description

Contexte

La collecte des déchets ménagers est assurée depuis le 1^{er} janvier 2003 par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Ces prestations sont assurées soit en régie communautaire, soit par des sociétés privées titulaires de contrats. Le ramassage est réalisé essentiellement à l'aide de moyens d'intervention de type bennes à ordures ménagères. Il s'agit de matériels qui disposent d'organes de préhension, de levage et de compactage dont les fonctionnements sont couplés au régime moteur des véhicules et restent par conséquent bruyant même si ces différents équipements répondent aux normes actuelles en matière d'ambiance sonore. Il appartient à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis de réfléchir à une réduction du bruit engendré par les prestations de collecte qui de surcroît débutent généralement le matin de très bonne heure.

Objectifs

- Réduire l'impact sonore des modalités de collecte par la mise en œuvre d'organes de préhension électrique, par le capitonnage des trémies de réception des déchets
- Améliorer la qualité du cadre de vie par la réduction de l'impact sonore générée par la collecte des déchets ménagers
- Sensibiliser les opérateurs de collecte sur l'impact sonore dans l'environnement généré d'une part sur la manipulation des équipements, d'autre part à cause d'un comportement bruyant

Déroulement

- Retour d'expérience et examen des fiches techniques des matériels disponibles
- Intégration des modalités techniques des équipements dans les marchés d'acquisitions de véhicules
- Formation et information du personnel en matière de manutention des équipements et sur des pratiques comportementales plus silencieuses

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction de l'environnement, Service gestion des déchets

Partenaires techniques

- Constructeurs de bennes à ordures
- Prestataires de collecte (Veolia, Sita, Derichebourg)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008

Budget indicatif

Entre 10 000 et 15 000 € de plus value par véhicule (soit un budget annuel de 50 000 € par an à rattacher à l'enveloppe globale d'acquisition des véhicules)

Indicateurs

- Gain sonore : nombre de décibels gagnés par la flotte
- Nombre de véhicules équipés
- Nombre d'agents formés



Action 4.9

Sensibilisation des jeunes aux nuisances sonores produites et subies

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores. Les rencontres organisées au cours de l'élaboration de la Charte ont permis de mettre en évidence deux problématiques concernant les jeunes :

- d'une part, les nuisances sonores générées par les deux-roues « trafiqués »
- d'autre part, les problèmes de santé générés par l'exposition à des niveaux sonores abusifs produits par des appareils audio (baladeurs, chaîne hifi, concerts...)

Objectifs

- Informer les jeunes sur le niveau d'exposition et les effets du bruit sur la santé
- Induire un comportement plus respectueux des autres et d'eux-mêmes

Déroulement

- Intervention au sein des établissements scolaires (collèges et lycées) par des professionnels de la santé
- Concours éventuel pour une meilleure appropriation et diffusion

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Les services communaux (environnement et santé)
- DDAS
- Rectorat de l'Académie de Nice
- Médecine préventive
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008

Budget indicatif

5 000 €

Indicateurs

Nombre de jeunes sensibilisés

Action 5.7

Etude pour un centre de compostage de déchets verts

Description

Contexte

La loi de juillet 1992 se révèle comme un des textes réglementaires les plus novateurs et les plus importants en matière de gestion des déchets de ces dernières années. Une des principales dispositions de la présente loi consiste à valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Cette loi « cadre » s'intègre parfaitement dans le concept de développement durable, synonyme de préservation de l'environnement, des ressources naturelles, et condition indispensable au progrès.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le SIDOM ont décidé de franchir une étape supplémentaire, en matière de réduction à la source, par le développement du compostage des déchets verts. Pour mémoire, ce sont plus de 25 000 tonnes qui sont portés dans les déchetteries, par les particuliers mais également par les professionnels chaque année.

Ces déchets verts suivent actuellement une filière de traitement par valorisation hors territoire, voire hors département induisant en matière de transport d'une part des coûts importants, d'autre part un bilan écologique probablement peu satisfaisant.

Objectifs

- Identifier un site susceptible de recevoir une unité de compostage
- Etudier la faisabilité de réalisation d'une filière
- Etudier la faisabilité d'une unité de compostage intégrant la meilleure technique actuelle, une maîtrise des risques et inconvénients liées à ce type de traitement, enfin les coûts financiers en adéquation avec la production de compost susceptible d'être obtenue, les choix de gestion (régie, DSP...)

Déroulement

- Identification du site (parcelles pressenties sur la commune Valbonne)
- Montage des marchés d'études
- Lancement des études
- Restitution des études
- Choix et validation politique

Porteur de l'action

SIDOM (Direction) - Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service gestion des déchets

Partenaires techniques

- Commune de Valbonne
- ADEME
- Conseil général
- CFPPA
- DDAF

Partenaires financiers pressentis

- SIDOM
- Conseil général
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008

Budget indicatif

50 000 €

Indicateurs

Sans objet

Action 5.2

Optimisation de la collecte des déchets ménagers

Description

Contexte

La Communauté d'agglomération est titulaire de la compétence relative à la collecte des déchets ménagers depuis le 1^{er} janvier 2003. Les prestations de ramassage des déchets sont assurées selon deux modes de gestions distincts : régie communautaire, contrats privés. Les observations de terrain effectuées par les responsables d'encadrement technique du service gestion des déchets associées à un diagnostic réalisé par un bureau d'étude indépendant ont permis de pointer des gains possibles importants tant sur les aspects techniques que financiers, voire environnementaux. Enfin, cinq ans après la prise de compétence «déchets» par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, il convient de disposer d'une vision complète des perceptions des habitants, de connaître leur opinion et d'évaluer ainsi la performance de notre politique de gestion des déchets. Cette démarche demeure incontournable dans le cadre d'une opération d'optimisation.

Objectifs

- Mise en œuvre d'un outil de mesure de l'opinion des habitants (baromètre d'opinions, d'usages et de satisfaction)
- Réduction des fréquences et du nombre de collectes sans dégradation de la qualité de service
- Optimisation des moyens roulants sur plusieurs plages horaires (jour-nuit)
- Optimisation des moyens humains par la mise en œuvre d'un site technique unique dédié à la gestion des déchets
- Réduction des coûts par la passation de marchés publics bénéficiant, d'une part, d'une sectorisation intercommunale plutôt que communale et, d'autre part, d'une durée plus longue

Déroulement

- Pour la régie : identification des quartiers susceptibles d'être collectés la nuit et/ou pouvant bénéficier d'une réduction des fréquences de collecte en contrepartie de la mise à disposition de contenants adaptés, construction du centre technique communautaire (ZI St Bernard)
- Réalisation de l'évaluation du service par les populations
- Rédaction, lancement et attribution des nouveaux marchés de collecte avec démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2009.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction de l'environnement, Service gestion des déchets

Partenaires techniques

- ADEME
- AMORCE
- Services communaux
- Bureau d'études BCEOM
- Eco-Emballage
- Direction des équipements structurants de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Direction de la commande publique de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Direction des finances de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008 - 2009

Budget indicatif

4 000 000 € sur 3 ans en intégrant la réalisation du centre technique communautaire pour un montant de 3 700 000 €

Indicateurs

- Financiers
- Environnementaux (réduction des émissions de CO2 liées aux opérations de collecte)

Action 5.3

Confortement du réseau communautaire de déchetteries

Description

Contexte

La gestion des 5 déchetteries (Antibes, Vallauris, Valbonne, Roquefort-les-Pins, Tourrettes-sur-Loup) est placée, depuis le 1^{er} janvier 2003, sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Il convient de rappeler qu'une déchetterie est un équipement qui permet de récupérer l'ensemble des déchets ménagers assimilés ne pouvant pas être ramassé au titre des circuits traditionnels. Les déchetteries demeurent aujourd'hui un outil indispensable en matière de gestion des déchets pour les particuliers mais également pour les professionnels.

Objectifs

- Mise aux normes des déchetteries existantes
- Ouverture du réseau actuel à l'ensemble de la population de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Informatisation des déchetteries
- Développement de déchetteries supplémentaires : Gourdon, Roquefort-les-Pins, La Colle-sur-Loup, Biot
- Agrandissements des déchetteries d'Antibes et de Vallauris
- Uniformisation des jours et heures d'ouverture

Déroulement

- Mise en œuvre des travaux de rénovation
- Installation de l'informatisation
- Identification de sites pour la création de futures déchetteries
- Lancements des procédures administratives pour la réalisation des futures déchetteries et l'agrandissement des sites d'Antibes et de Vallauris (PV de transfert du foncier, marchés de travaux...)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service gestion des déchets

Partenaires techniques

- Bureaux d'études privés et cabinets d'architectes
- Services techniques et environnementaux communaux
- Services concédés (EDF, Gaz de France, France Télécom, Services de gestion et de distribution de l'eau
- SIDOM
- Prestataires extérieurs privés intervenant dans les déchetteries (Véolia, Sita, Valecobois...)

Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

De 2007 à 2011

Budget indicatif sur 5 ans

- Travaux neufs (constructions de nouvelles déchetteries, agrandissements de sites existants) : 4 624 280 €
- Mises aux normes – sécurité : 390 000 €
- Informatisation : 75 000 €

Indicateurs

- Tonnages, recettes
- Fréquentation
- Enquête de satisfaction

Action 5.4

Développement d'un réseau de collecte relai pour les DEEE

Description

Contexte

Le décret relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, a été publié au Journal officiel du 22 Juillet 2005. Il pose les bases d'une meilleure gestion de ces déchets.

On estime que chaque Français produit chaque année 14 kg de déchets de ce type (réfrigérateur, lave-linge, téléviseur, ordinateur, grille pain, perceuse...) et la quantité totale produite augmente de 4% chaque année.

Depuis le 13 août 2005, les produits mis sur le marché doivent être marqués d'un logo indiquant qu'il convient de ne pas les jeter avec les ordures ménagères.

Quatre éco-organismes ont été agréés par les pouvoirs publics suite à une large consultation des différentes parties prenantes (producteurs, distributeurs, collectivités locales, professionnels du déchet, monde associatif, représentants de l'économie sociale et solidaire) : Ecologic (agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes), Eco-Systèmes (agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes), ERP (agréé pour tous les DEEE ménagers hors lampes), Récylum (agréé pour les lampes usagées).

Enfin, un organisme coordonnateur, la société OCAD3E, a été agréé par arrêté du 22 septembre 2006 pour assurer la compensation des coûts de la collecte sélective des D3E supportés par les collectivités locales.

A compter du 15 novembre 2006, les 4 écoorganismes ont pris en charge, pour le compte des producteurs qui y adhèrent, l'enlèvement et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques collectés sélectivement.

Les consommateurs peuvent remettre sans frais aux distributeurs un équipement usagé lors de l'achat d'un équipement neuf du même type. Des collectes sélectives se mettent également progressivement en place dans les collectivités locales (points d'apport en déchetteries, etc.). L'objectif fixé par la directive est d'atteindre un taux de collecte de 4 kg par habitant et par an des DEEE ménagers à la fin de l'année 2007.

Le SIDOM, syndicat mixte titulaire de la compétence traitement, a signé en février 2007 un contrat avec l'écoorganisme Eco-Systèmes. La mise en œuvre de la récupération des DEEE au sein des déchetteries est en cours. En complément de ces dispositifs, il pourrait être envisagé de créer des points relais au sein des communes susceptibles de récupérer en complément des déchetteries les DEEE issus des ménages.

Objectifs

- Atteindre les objectifs fixés par la directive
- Améliorer et optimiser le captage des objets encombrants de type DEEE au plus près des populations
- Améliorer les performances financières de soutien à la reprise de ces matériaux par Eco-Systèmes
- Participer à l'amélioration du cadre de vie en apportant une solution supplémentaire à la résorption des dépôts sauvages

Déroulement

- Mise en œuvre de la récupération des DEEE au sein des déchetteries
- Identification de locaux ou de sites relais possibles au sein des communes
- Mise en œuvre des procédures administratives
- Réalisation de travaux d'aménagement
- Communication

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis, Direction
environnement déchets, Service
gestion des déchets

Partenaires techniques

- SIDOM
- Eco-Systèmes
- Communes

Partenaires financiers pressentis

Eco-Systèmes

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008 - 2012

Budget indicatif

250 000 € sur 5 ans

Indicateurs

- Tonnages
- Nombre de sites relais ouverts

Action 5.5

Incitation et développement de la collecte sélective des déchets ménagers et des cartons au sein des sociétés des zones d'activités (dont Sophia Antipolis)

Description

Contexte

Le département produit plus de 1 300 000 tonnes de déchets par an dont environ 600 000 tonnes proviennent des entreprises. Face à ce constat, et en vue d'améliorer le taux de valorisation des déchets professionnels, il apparaît indispensable de sensibiliser les entreprises et d'encourager la mise en place du tri des déchets valorisables sur les parcs d'activités.

La sensibilisation des professionnels porte sur l'enjeu que représente la valorisation matière des déchets pour ce territoire et l'intérêt de mettre en place des dispositifs de collecte sélective pour les sociétés sur les zones d'activités.

Objectifs

- Amélioration de la collecte sélective des déchets ménagers par l'extension du réseau de points d'apport volontaire au sein des entreprises par société ou par groupement de sociétés
- Valorisation du carton par la mise en place de collectes spécifiques en porte à porte (collecte en substitution)
- Diminution du tonnage des déchets collectés au titre des ordures ménagères et portés à l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Déroulement

Un partenariat CCI/Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis/Club des dirigeants sera établi et permettra de mettre en place la collecte des cartons sur Sophia Antipolis, accompagnée d'actions de sensibilisation des entreprises.

Sur les autres secteurs de l'agglomération, une collaboration Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis/CCI permettra de communiquer sur ce thème sous forme de réunions d'information ou de sensibilisation en porte à porte et d'étudier la mise en place de la collecte sélective des déchets valorisables.

- Réalisation d'un partenariat CCI/Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis/Club des dirigeants
- Estimation des gisements
- Montage technique, financier, juridique du projet et validation politique
- Communication
- Mise en œuvre d'une « marche industrielle » sur le parc de Sophia Antipolis,
- Application des modalités de financement (scénarios au choix : TEOM ou Redevance+TEOM ou Redevance)
- Mise en service opérationnel sur l'ensemble des secteurs d'activités (St Bernard, Villeneuve Loubet...)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service gestion des déchets ; CCI Nice Côte d'Azur, Département aménagement du territoire

Partenaires techniques

- CCI Nice Côte d'Azur
- Club des Dirigeants
- Communes

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- 2007 : Etude de faisabilité et validation politique
- 2007 - 2009 : Mise en place Sophia Antipolis
- 2010 - 2012 : Mise en place expérimentale sur d'autres secteurs

Budget indicatif

300 000 € (acquisition contenants et études de mise en place de la redevance)

Indicateurs

- Tonnage de déchets valorisés
- Nombre d'entreprises concernées par le tri
- Nombre d'entreprises sensibilisées
- Nombre de contenants (PAV ou conteneur carton)

Action 5.6

Extension des collectes ponctuelles de déchets professionnels spécifiques

Description

Contexte

Les professionnels tels que cafés, hôtels, restaurants (C.H.R.) sont des producteurs de déchets spécifiques comme par exemple les huiles de fritures, ou de déchets plus traditionnels mais en quantité très importante comme le verre d'emballage. Or, les constats actuels font apparaître que ces déchets ne suivent pas les circuits traditionnels de traitement qui leurs sont dédiés. Il est à noter que seules les communes d'Antibes et de Vallauris disposent actuellement d'une collecte en porte à porte des huiles ménagères de fritures.

Objectifs

- Etendre la collecte en porte à porte des huiles ménagères de fritures auprès des C.H.R. et éviter des rejets inappropriés dans les réseaux d'assainissement
- Mise en œuvre d'une collecte spécifique du verre d'emballage auprès des C.H.R. afin de capter ce gisement et éviter son départ vers l'UIOM ou le CSDU

Déroulement

- Recensement des établissements concernés en concertation avec les communes
- Faisabilité et montage technique
- Communication à destination des professionnels

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis, Direction
environnement déchets, Service
gestion des déchets

Partenaires techniques

- Communes
- Associations de commerçants
- Syndicat des hôteliers et des restaurateurs
- SIDOM
- Eco Emballages, BSN
- CCI et Chambre de métiers

Partenaires financiers pressentis

Eco Emballages - BSN

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Année de démarrage : 2008

Budget indicatif

250 000 €

Indicateurs

- Tonnages collectés
- Etablissements collectés

Action 5. >

Prise en compte adaptée des déchets d'activités à risques infectieux (DASRI)

Description

Contexte

Les déchets de soins produits par les particuliers et les professionnels ne peuvent pas être intégrés au titre de la collecte traditionnelle des ordures ménagères pour des raisons évidentes d'hygiène, de salubrité et surtout de sécurité pour les opérateurs. Ces déchets, conformément à la réglementation, doivent suivre une filière précise. Une expérience pilote a été menée à Antibes par la mise à disposition de contenants individualisés, par l'intermédiaire de pharmacies partenaires.

Objectifs

- Répondre à la problématique des déchets de soins produits par les particuliers, notamment les personnes en auto traitement
- Prendre en charge réglementairement ces déchets

Déroulement

Il est envisagé, d'une part, l'installation de points d'apport volontaire spécifiques (accessibles gratuitement pour les particuliers et par abonnement pour les professionnels), et d'autre part, la mise à disposition de contenants individuels récupérables auprès des pharmacies partenaires (généralisation de l'expérience pilote d'Antibes sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis).

- Concertation auprès des communes pour l'identification de sites permettant l'implantation de points d'apport volontaire
- Concertation auprès des pharmaciens pour mettre en œuvre des partenariats
- Lancement des marchés d'acquisition et travaux
- Communication

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service gestion des déchets

Partenaires techniques

- Communes
- Conseil général
- Pharmaciens ou association de pharmaciens

Partenaires financiers pressentis

Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 à 2009

Budget indicatif

80 000 € sur 4 ans

Indicateurs

- Tonnages collectés
- Etablissements collectés
- Nombre de points de collecte



Action 5.8

Mise en place d'un Plan Local Energie Environnement (PLEE)

Description

Contexte

Depuis janvier 2005, la région PACA a voté son plan énergie 2010 qui a pour but principal la maîtrise de la demande énergétique et la lutte contre l'augmentation des gaz à effet de serre. Ce programme s'adresse à 4 familles d'acteurs : collectivités, secteur du bâtiment, citoyens et entreprises.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite s'engager dans une démarche PLEE axée sur les problématiques de l'énergie, mais également de l'air et des nuisances sonores, basée sur les enjeux spécifiques du territoire qui ressortent du diagnostic environnemental de la Charte.

Objectifs

- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et promouvoir les économies d'énergie
- Promouvoir la haute performance environnementale dans le bâti
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la maîtrise de la demande énergétique
- Développer les actions menées en matière d'air et de bruit

Déroulement

Le chargé de mission spécifiquement recruté suivra les formations et les animations mises en place par le Conseil régional et l'ADEME.

Le programme d'actions PLEE sera élaboré avec les différents partenaires concernés. Les actions possibles, en matière d'énergie, pourraient être, par exemple :

- Mise en place d'une thermographie pour faire un bilan énergétique du territoire.
- Analyse du patrimoine public (Partenariats pour des certificats d'économie d'énergie)
- Soutien aux collectivités pour l'utilisation et la maîtrise d'énergies alternatives grâce à des audits énergétiques
- Communication et information des collectivités sur toute opération réalisée exemplaire
- Formation adaptée aux différents acteurs du territoire pour une qualité environnementale dans l'urbanisme (professionnels du bâtiment, particuliers, bailleurs sociaux...)
- ...

Le PLEE pourrait comprendre également des actions en matière d'air et de nuisances sonores, notamment les actions développées dans le défi 4.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- ADEME
- Conseil régional
- EDF
- CSTB
- Bailleurs sociaux
- EIE

Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- Conseil régional

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008. Durée : Trois années effectives (36 mois)

Budget indicatif

- Non déterminé
- Montant des aides finvisageables : entre 12 000 € et 76 000 € (pour le salaire du chargé de projet PLEE + prestations externes)

Indicateurs

- Nombre d'audits énergétiques réalisés
- Nombre de certificats d'énergie obtenus
- Nombre d'acteurs sensibilisés (Professionnels, bailleurs, communes...)
- Evolution des dépenses énergétiques des communes

Action 5.9

Projets d'installation de productions d'électricité par l'utilisation de l'énergie solaire sur la commune de Valbonne Sophia Antipolis

Description

Contexte

Le projet de remplacement de la ligne Boute-Carros THT 225 kV par une ligne 400 kV a été définitivement abandonné, remettant en cause la sécurisation énergétique de l'est de la région PACA. Parallèlement, il a été engagé par la Région un programme de maîtrise de la demande d'électricité et de développement des énergies renouvelables : le plan écoénergie.

Dans ce contexte, la commune de Valbonne Sophia Antipolis envisage de développer la production d'électricité par l'utilisation de l'énergie solaire sur son territoire.

Objectifs et déroulement

Mettre en place des installations de production d'électricité par l'utilisation de l'énergie solaire sur des sites communaux appropriés

Porteur de l'action

Commune de Valbonne Sophia Antipolis

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil régional
- ADEME
- EDF
- Bureau d'études et associations spécialisées

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012 : études et travaux

Budget indicatif

- 2 500 000 €

Indicateurs

- Nombre et ampleur des projets sur l'énergie solaire sur la commune Valbonne Sophia Antipolis

Action 5.10

Réflexion sur la sécurisation de la ressource en eau potable par interconnexion des réseaux

Description

Contexte

Il existe aujourd'hui plusieurs systèmes d'alimentation en eau potable (3 syndicats intercommunaux et des services communaux) isolés ou partiellement connectés.

Les infrastructures actuelles ne permettent pas le secours mutuel des divers systèmes en cas de pollution éventuelle d'une ressource ou en période de pointe.

Objectifs

- Assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Mettre en place des conventions précisant les conditions de mise à disposition de liaisons intercommunales de secours

Déroulement

- Sollicitation des communes ou syndicats ayant la compétence
- Réunion des syndicats, communes et exploitants à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Etude générale sur le territoire de la Communauté d'agglomération des possibilités de connexions des différents systèmes par les syndicats et/ou les distributeurs
- Mise en œuvre des interconnexions par les gestionnaires de réseaux
- Information des communes

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Distributeurs d'eau (Veolia eau, Lyonnaise des eaux...)
- Communes et syndicats concernés (SICASIL, SILRDV, SIEVI)
- DDAF
- Conseil général
- Bureau d'études tiers

Partenaires financiers pressentis

- Agence de l'eau
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- 2008 : Etudes
- 2009 - 2010 : Mise en place des interconnexions

Indicateurs

- Nombre d'interconnexions
- Volumes échangés
- Ratios consommations de pointe, capacité de production

Budget indicatif



Action 5.1

Protection de la ressource en eau potable contre les pollutions accidentelles et limitation des pertes

Description

Contexte

Compte-tenu de l'importance stratégique de la ressource locale, il est primordial de mettre en place toutes les mesures nécessaires à sa protection et à l'optimisation de son exploitation.

Toute ressource en exploitation doit avoir fait l'objet d'une DUP définissant des périmètres de protection.

Objectifs et déroulement

- Vérification et mise en conformité des différents captages vis-à-vis de la réglementation en matière de périmètre de protection (définition et respect)
- Recensement des risques de pollution et élaboration de scénarii de crises
- Limiter les pertes en eau sur le réseau de desserte en déployant des mesures efficaces de recherche de fuites : sectorisation, écoute nocturne, corrélation acoustique, télérelève des compteurs de réseau et des compteurs d'abonnés

Porteur de l'action

- Véolia eau, agence de Sophia Mandelieu
- Lyonnaise des Eaux, Centre Régional Côte d'Azur, Mougins

Partenaires techniques

- Syndicats des eaux
- Communes et Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- DDAF (Police de l'Eau)
- Hydrogéologues
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- Agence de l'eau

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012

Budget indicatif

Indicateurs

- Nombre de ressources conformes à la réglementation
- Nombre de risques potentiels de pollution par ressource
- Nombre de scénario de crise élaboré



Action 6.7

Plan d'actions pour la prévention des inondations sur les bassins côtiers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a conduit, en 2004, une étude sur la problématique liée à la lutte contre les inondations. Bien qu'il ait été décidé de ne pas procéder, pour l'instant, au transfert de compétences, le SCOT et la Charte ont pointé la nécessité de prendre en compte les risques et de fixer les orientations en la matière.

C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, en lien étroit avec les collectivités concernées et les services de l'Etat, a étudié la mise en place d'un PAPI (Plan d'actions pour la prévention des inondations) portant sur 4 bassins versants littoraux intéressant le territoire de l'agglomération : la Brague, le Loup, l'Issourdadou et le Laval.

Objectifs

- Réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations
- Mettre en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations, garantissant la cohérence entre l'aménagement des bassins versants concernés et les objectifs de protection

Déroulement

Le programme d'actions du PAPI comporte plusieurs volets :

- Animation : création d'un poste de chargé de mission en charge d'assister les communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans la mise en œuvre du plan d'actions
- Communication et information : renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information, amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte
- Etudes de prévention : étude de réduction de la vulnérabilité, renforcement des règles de gestion de l'urbanisation
- Elaboration des plans de prévention des risques d'inondation sur les communes non couvertes
- Amélioration et développement des aménagements collectifs de protection des lieux habités
- Action de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées par la création de bassins écrêteurs de crue

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction générale

Partenaires techniques

- Communes
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Etat

Partenaires financiers pressentis

- Etat
- Conseil régional
- Conseil général
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007 - 2010

Budget indicatif

13,8 M€ HT, dont 4,9 M€ à la charge de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Indicateurs

- Mise en place des actions

Action 6.2

Coordination des démarches d'élaboration des différents Plans de Prévention des Risques à l'échelle intercommunale

Description

Contexte

Les réglementations en matière de protection des biens et des personnes ont donné lieu au développement de plans de prévention, initiés par l'Etat, à l'échelle de chaque commune. Différents risques se retrouvent sur les communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : incendies et feux de forêts, inondations, mouvements de terrain et risques technologiques. Le SCOT reprend les grandes orientations de ces plans de prévention mais il apparaît ponctuellement des problèmes de cohérence dans ces plans sur des espaces en limites communales.

Objectifs

- Participer à la prévention de tous les risques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Œuvrer dans le sens de la mise en cohérence des différents plans thématiques
- Mettre au point des modalités de gestion technique et de financement des opérations visant à la protection des biens et des personnes

Déroulement

- Recollement de tous les plans communaux et identification avec les communes des zones posant problèmes
- Travail avec les services instructeurs de l'Etat afin de produire des documents acceptés par tous
- Elaboration d'une réglementation adaptée aux réalités et aux contraintes du territoire
- Programmation d'équipements visant à réduire les risques

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement du territoire, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- Services de l'Etat et services prévisionnels (SDIS...)
- Services des communes
- Conseils techniques (urbanisme juridique...)
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- Etat
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008. Durée de conception : 1 an

Budget indicatif

- Etudes réalisées en interne par les services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, de l'Etat et services prévisionnels.
- Montant des travaux d'équipements selon le programme d'action défini par les études précédentes.

Indicateurs



Action 6.3

Mobilisation des propriétaires privés pour lutter contre les incendies

Description

Contexte

Le débroussaillage obligatoire autour des habitations n'est pas toujours appliqué car souvent incompris, et concerne de nombreuses petites parcelles en zone périurbaine. Dans les espaces forestiers plus importants, où il n'est pas question de débroussailler l'ensemble des parcelles, la sous-exploitation des bois entraîne une accumulation de matière combustible, facteur de risques accrus qui ne peut pas être résolu par l'application réglementaire, même quand il existe un PPRIF.

Objectifs

- Obtenir une meilleure compréhension des mesures réglementaires de la part des propriétaires de bois et des habitants de zones périurbaines
- Obtenir une réduction des risques par une bonne gestion (cet objectif se rejoint avec la fiche sur l'amélioration de la gestion durable)

Déroulement

- Actions de vulgarisation (réunion en salle et sur le terrain articles dans les journaux locaux, informations en mairie, etc.), auprès des propriétaires et du grand public, utilisateur des espaces
- Incitation au regroupement des propriétaires pour réaliser des équipements et appliquer une sylviculture adaptée
- Réalisation de quelques projets « modèles » servant de référence pour les autres après avoir sollicité les aides publiques nécessaires

Porteur de l'action

Centre Régional de la Propriété Forstière, Pôle technique Var/Alpes-Maritimes

Partenaires techniques

- DDAF
- ONF
- Coopérative Provence Forêt
- Conseil général
- Syndicat des propriétaires forestiers 06

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2010 pour la mise en place, l'opération devant se poursuivre ensuite

Budget indicatif

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 10 000 € par an pour l'animation.
- Investissements à chiffrer au cas par cas et en sollicitant d'autres aides publiques.

Indicateurs

- Nombre de réunions organisées, d'articles parus, de contacts individuels
- Nombre de propriétaires regroupés et d'équipements mis en place
- Fiches sur les projets « modèles »

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**Charte
pour l'environnement
et le développement durable
2007 > 2012**



**Axe 2
L'innovation au service de la
mise en réseau et de
la bonne gouvernance**

Action 7.1

Création du service environnement

Description

Contexte

En 2004, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a souhaité s'engager dans l'élaboration d'une Charte pour l'environnement définissant sa politique en la matière.

En plus des compétences initiales de la Communauté d'Agglomération en environnement, telles que les nuisances sonores, la qualité de l'air et les espaces naturels d'intérêt communautaire, la Charte met en avant un certain nombre d'autres thématiques, notamment celle relative à l'énergie.

Par ailleurs, il appartient à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis d'assurer l'animation et le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions de la Charte

Actuellement, une seule personne est affectée à l'ensemble des dossiers et des missions précités.

Objectifs

- Renforcement des moyens humains
- Création d'un service dédié à l'environnement dont l'organisation à moyen terme pourrait s'établir de la manière suivante :
 - un responsable de service (catégorie A)
 - un technicien chargé des thématiques liées à l'énergie, à l'air et au bruit
 - un technicien chargé des thématiques liées aux espaces naturels et à l'agriculture
 - un chargé de mission affecté à l'animation et au suivi de la Charte
- Développer la transversalité et les échanges au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et auprès des communes membres autour des thématiques environnementales
- Multiplier le montage des dossiers de demande de subventions pour les actions menées

Déroulement

- Préciser le rattachement hiérarchique du service environnement et son implantation géographique dans les locaux communautaires
- Validation du principe de création d'un service environnement auprès des instances communautaires et paritaires
- Réalisation d'une programmation pluriannuelle des recrutements
- Appels publics à candidature et recrutements

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets

Partenaires techniques

- Communes membres de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financier pressentis

- Conseil régional
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008 - 2009

Budget indicatif

Masse salariale correspondant au salaire des agents du service

Indicateurs

- Création du service
- Nombre de recrutements

Action 7.2

Intégration de règles de bonne conduite environnementale au règlement intérieur

Description

Contexte

Compte-tenu de la répartition des agents de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur différents sites communautaires tels que les médiathèques de Valbonne et d'Antibes ou l'ensemble des déchetteries, il semble pertinent d'étudier des recommandations adaptées à chaque lieu permettant la mise en place de gestes éco-responsables au quotidien (mise en place du tri des déchets, économie d'énergie et d'eau...).

Objectifs

- Annexer au règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis un code de bonne conduite environnementale
- Mettre en place les moyens techniques associés permettant son application
- Sensibiliser et communiquer, à l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ce code

Déroulement

- Diagnostic exhaustif de l'ensemble des sites communautaires existants
- Mise en œuvre d'une maintenance, des changements techniques adaptés, et d'une propreté autour des sites
- Sensibilisation de l'ensemble des agents notamment grâce aux journées des nouveaux arrivants
- Mise en place d'une signalétique adaptée pour communiquer sur les gestes éco-responsables à adopter
- Rédaction du code de bonne conduite environnementale
- Identification sur chaque site d'un référent éco-responsable

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Direction générale ressources et moyens, Direction des équipements structurants, Direction des médiathèques, Direction politique de la Ville, Direction Envibus

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008

Budget indicatif

3000 €/an

Indicateurs

- Nombre de sites impliqués
- Nombre d'agents concernés



Action 7.3

Plan de Déplacement Administration

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite développer une démarche exemplaire dans la sensibilisation, l'incitation et le développement de mesures en faveur de ses agents qui participent à une mobilité plus adaptée aux types de déplacements effectués et dans une volonté de préservation de l'environnement et de la qualité de vie.

Objectifs

- Sensibiliser les agents de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis aux changements de comportement dans leurs déplacements liés au travail.
- Développer une démarche conjointe employés/employeur pour les nouvelles mobilités liées au travail
- S'appliquer les politiques alternatives de déplacements définies par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans son PDU
- Suivre les actions mises en place par une évaluation du PDA
- Accompagner les agents dans leurs choix de nouvelles mobilités

Déroulement

- Diagnostic d'accessibilité des sites et des habitudes de déplacements des agents (questionnaires, analyses, géolocalisation...)
- Expérimentation de deux mesures (transports en commun et covoiturage) auprès d'agents volontaires et remontée d'informations
- Pérennisation des mesures et développement d'actions complémentaires
- Animation et suivi des actions

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction déplacements transports

Partenaires techniques

- Conseil général
- Communes

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Lancement de l'étude en 2005
– réalisation des actions à court, moyen et long terme (>10ans)

Budget indicatif

80 000 €

Indicateurs

- Nombre d'opérations mises en œuvre
- Nombre d'agents ayant modifié leurs habitudes de déplacements liées au travail
- Coût des opérations mises en œuvre
- Nombre de bénéficiaires des mesures mises en place



Action 7.4

Développement de la part de véhicules propres dans les flottes communautaires

Description

Contexte

Les services de la Communauté d'agglomération, pour exercer leurs compétences, utilisent des véhicules d'intervention. Dans un souci de développement durable et de respect des obligations réglementaires en la matière, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite développer une flotte de véhicules propres.

Objectifs

- Mise en œuvre d'une étude en interne (stagiaire) sur les meilleures techniques actuelles en matière de véhicules propres
- Orienter la constitution d'un parc de véhicules adapté aux contraintes des missions des services, du territoire (relief, topographie...), des coûts financiers.

Déroulement

- Etude
- Analyse – Décision – Choix politique
- Lancement des marchés d'acquisition ou de location longue durée avec des possibilités d'ouverture de variantes ou options « véhicules propres »

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Direction environnement déchets, Direction des affaires juridiques, Direction Envibus

Partenaires techniques

- ADEME
- EDF
- Gaz de France
- Constructeurs automobiles

Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- EDF
- Gaz de France

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008 à 2012

Budget indicatif

Non identifié

Indicateurs

Nombre et part de véhicules propres mis en service

Action 7.5

Maîtrise des consommations de la collectivité

Description

Contexte

Dans le cadre de la gestion et maintenance des 22 sites de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, il est engagé une démarche qualité avec EDF, à travers la mise en place des outils informatiques DIALEGE et AVISO.

Au moment de la conception des projets, les prescriptions techniques font l'objet d'une attention particulière afin de pouvoir piloter finement l'ensemble des installations Chauffage Ventilation Climatisation.

Pour les projets majeurs de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (piscine, salle de spectacle...), la cogénération est systématiquement étudiée.

Objectifs

- Adapter les comptages EDF aux besoins réels du site
- Utiliser les créneaux horaires favorables (heures creuses/ ...)
- Inciter les utilisateurs à avoir une démarche citoyenne
- Utiliser dans les couloirs / les sanitaires / en extérieur des détecteurs de présence ou des temporisations
- Décaler la mise en service des équipements gros consommateurs afin de limiter les appels de puissance
- Limiter l'énergie réactive

Déroulement

- Surveillance sur une année des consommations, observation des crêtes de consommation, lissages des consommations (démarrage décalé de matériel technique nécessitant de la puissance)
- Information et implication des agents dans cette recherche de maîtrise de l'énergie

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction des équipements structurants, Service gestion et maintenance du patrimoine

Partenaires techniques

- EDF
- Dalkia, titulaire du marché de maintenance multitechnique
- Fournisseurs et installateurs d'équipements techniques

Partenaires financiers pressentis

- EDF
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- 2007 puis sur les deux années à venir pour la mise en œuvre des éléments techniques
- Sans échéance pour ce qui relève de la pédagogie du comportement

Indicateurs

- Suivi des consommations avec mise en évidence de l'incidence des actions significatives via les outils informatiques Dialège et Aviso
- Durée de vie des équipements tels les luminaires...

Budget indicatif

10 000 €



Action 7.6

Intégration des critères de performance environnementale dans tous les équipements communautaires

Description

Contexte

Dans la construction des équipements communautaires, la mise en œuvre d'énergies renouvelables est constamment recherchée en fonction des dispositions du site et des besoins de l'équipement.

Une réflexion particulière est portée sur le stockage et le réemploi des eaux pluviales pour les espaces extérieurs, les études d'ensoleillement.

La mise en place d'une chaufferie bois, et complément gaz, de 100 m² de panneaux solaires, de 450 m² de cellules photovoltaïque est à l'étude sur le complexe nautique de Sophia. Chacun de ces dispositifs est calibré en fonction des besoins de l'équipement et du meilleur seuil de rentabilité connu de chacun.

Une étude sur la mise en place de cellules photovoltaïque sur les pare-soleils du siège des Genêts est également envisagée

Objectifs

- Maîtriser les consommations d'eau et d'énergie
- Travailler sur la qualité et la durabilité des bâtiments
- Mener des recherches techniques avec des organismes spécialisés
- Assurer la pérennité des approvisionnements (plaquettes bois) ou de la gestion ultérieure de ses équipements spécifiques (contrats de maintenance, retour d'expériences...)

Déroulement

- Intégration de ces prescriptions dans la programmation des équipements
- Incitation des maîtres d'œuvre à proposer des solutions innovantes
- Validation de ces choix par des organismes ou des bureaux d'études indépendants
- Prise en compte de ces objectifs dans le cadre de la maintenance préventive
- Conduite et surveillance des installations de premier niveau

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction des équipements structurants

Partenaires techniques

- CSTB
- ADEME
- Relais départemental Bois Energie
- EDF

Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- Conseil régional
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007, action pérenne

Budget indicatif

20 000 €

Indicateurs

- Adéquation entre les estimations et les coûts de mise en œuvre
- Adéquation entre les estimations et les consommations estimées réelles



Action 7. >

Mise en œuvre de « chantiers propres »

Description

Contexte

Dans le cadre de la construction d'équipements communautaires sportifs, culturels et économiques, chaque consultation de travaux fait l'objet de prescriptions particulières concernant le suivi des chantiers dans le cadre de ces marchés. Il est abordé la définition du périmètre du chantier et ses accès, le nettoyage des roues de camions, la vidange et les eaux de rinçage des toupies, le balayage hebdomadaire du chantier et le nettoyage de la base vie....

Observant un manquement récurrent des entreprises dans ce domaine, la collectivité envisage de renforcer ce volet par un marché pour le contrôle d'accès du chantier, la gestion de la base vie (à géométrie variable selon le nombre de compagnons) et pour son entretien journalier.

On observe également un sérieux désordre pour la gestion des déchets de chantier (brûlage / mélange de matériaux / vidange des solvants et peinture dans les réseaux...).

Objectifs

- Limiter / clôturer / contrôler le site occupé par le chantier
- Ne pas salir les chaussées et voiries à proximité du chantier
- Limiter les nuisances sonores par des préconisations particulières sur le matériel utilisé
- Offrir des conditions d'hygiène correctes (vestiaires et sanitaires) aux compagnons sur le chantier
- Trier les déchets de chantier valorisables par la mise en place de plusieurs bennes

Déroulement

- Rencontre de la Fédération du Bâtiment pour faire le point sur les mesures déjà en œuvre sur le département
- Renforcement et complément des pièces administratives des marchés de travaux
- Création d'un lot spécifique pour la gestion du chantier
- Appui technique et logistique de la Direction environnement déchets pour aider à la mise en place du tri (affichage sensibilisation...)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction des équipements structurants

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets
- Fédération du Bâtiment 06
- CAPEB
- Chambre des Métiers

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007, action pérenne

Budget indicatif

Le lot chantier a été estimé à 60 000 € HT pour un chantier de 12 mois d'un montant de 1,3 M€ HT (opération du centre de télétravail de Châteauneuf)

Indicateurs

- Satisfaction du contrôle visuel du chantier
- Engagement des entrepreneurs et retour d'expériences

Action 7.8

Marchés et achats écoresponsables

Description

Contexte

Ces dernières années, de nombreuses mesures et initiatives ont été prises en France pour favoriser la prise en compte du développement durable dans les achats publics. En particulier, la réglementation des marchés publics a été adaptée sur la base des directives communautaires du 31 mars 2004 et de l'article 6 de la Charte constitutionnelle de l'environnement qui fait obligation à toutes les politiques publiques de promouvoir un développement durable.

Le gouvernement a publié en Mars 2007 son Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables (PNAAPD) qui a pour objectif de faire de la France, d'ici 2009, l'un des pays de l'Union Européenne les plus engagés dans la mise en œuvre du développement durable au sein de la commande publique. Est durable, tout achat public intégrant des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique notamment par la recherche de l'efficacité, de l'amélioration de la qualité des prestations et de l'optimisation complète des coûts (coûts immédiats et différés). Les achats durables sont aussi ceux que l'on ne fait pas en réévaluant le niveau de consommation, en éliminant certains achats comme les objets promotionnels jetables, qui peuvent être de véritables aberrations économiques et écologiques.

Les préconisations du Plan peuvent être mises en œuvre à l'occasion de tout acte de commande publique, c'est-à-dire y compris lors de la passation de conventions de délégation de service public, de baux emphytéotiques, etc. La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite s'insérer dans la mise en application de ce Plan.

Objectifs

- Favoriser l'émergence et le développement de modes de conception, de production et de consommation durables
- Rechercher la rationalisation des dépenses publiques, tant des dépenses d'investissement que de fonctionnement
- Promouvoir le développement (économie compétitive et innovante)

Déroulement

Le développement durable peut être inséré dans les marchés publics par deux entrées : lors de la définition du marché et des conditions d'exécution et lors de la passation du marché. Pas moins de 7 articles du Code des Marchés Publics prévoient explicitement cette possibilité.

- Formation technique et juridique sur les contraintes administratives et réglementaires, et les possibilités ouvertes par le Code de Marchés Publics
- Groupe d'échange et de réflexion des différents rédacteurs de marchés de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Veille juridique et technique sur les évolutions des pratiques

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction de la commande publique

Partenaires techniques

- Correspondants marchés publics
- Techniciens en charge de la rédaction des Dossiers de Consultation d'Entreprises

Partenaires financiers pressentis

- DIREN

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007, action pérenne

Budget indicatif

Indicateurs

- Nombre d'agents formés
- Intégration de demandes « durables » dans les marchés

Action 7.9

Dématérialisation des procédures : bénéfice environnemental et économique

Description

Contexte

Les administrations françaises produisent, chaque année, 250 tonnes de papier. La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis passe plus d'une centaine de marchés publics, 5000 mandats, environ 300 actes à caractère réglementaire, et 10 000 courriers en moyenne par an. Il est opportun de diminuer ce volume afin de limiter la production, d'accélérer les procédures et d'alléger les tâches. Cela contribuera à améliorer la productivité de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et limitera ses coûts.

Au niveau de la commande publique, le Code des Marchés de 2004 a imposé aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices d'être en mesure de réceptionner des offres électroniques à compter du 1er janvier 2005. Ce qui suppose de mettre à disposition des opérateurs économiques les Dossiers de Consultations d'Entreprises (DCE) par voie électronique. La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a dématérialisé tous ses DCE à compter de 10 000 € HT via le site marches-securises.fr, avec succès.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a également mis en place le logiciel Post-Office qui permet, depuis janvier 2006, de numériser l'ensemble du courrier arrivé de l'Agglomération et de le transmettre aux services concernés. De même le logiciel Actes-Office permet la procédure de préparation et de suivi des réunions communautaires et la validation administrative et juridique des actes administratifs.

Objectifs

- Dématérialiser l'ensemble des actes à caractère réglementaire (délibérations, décisions, arrêtés) passés au contrôle de légalité
- Dématérialiser la procédure de commande publique marchés et hors marchés
- Dématérialiser l'ensemble de la chaîne de mandatement (liquidation et ordonnancement)

Déroulement

- Approfondir l'utilisation des logiciels déjà en place
- Conventionnement avec la Trésorerie générale des Alpes-Maritimes (pilote par la DFI) et passage au logiciel HELIOS (Trésor Public)
- Conventionnement avec la préfecture des Alpes-Maritimes et mise en place du logiciel de télétransmission AOLINK (interface de Actes-Office) pour le contrôle de légalité
- Aide et conseil aux prestataires de services pour la présentation de candidatures et d'offres sous format électronique (information, conseil)
- Etudier la mise en place de la signature électronique par les élus pour la télétransmission des actes en Sous-Préfecture, puis pour la télétransmission des bordereaux des dépenses et des recettes en Trésorerie

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, DGA ressources et moyens, Direction de la commande publique, Direction des finances et de la planification, Direction des affaires juridiques et générales

Partenaires techniques

- Préfecture
- Trésorerie générale
- Sociétés CONVERGENCE APPLICATIONS, CIRIL, INTERBAT SERVICES...
- CDC confiance électronique européenne

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2006 - 2009

Budget indicatif

- Investissement : 10 000 € (Acquisitions de l'interface de télétransmission et des certificats)
- Maintenance logiciel de la commande publique : 22 000 €
- Mises à jour des logiciels existants

Indicateurs

- Nombre d'actes dématérialisés
- Délais des procédures
- Quantité de papier consommé

Action 7.10

Réflexion sur l'exonération fiscale de taxe professionnelle en lien avec l'environnement

Description

Contexte

La taxe professionnelle est la principale recette de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. La base d'imposition de cet impôt est constituée d'une valeur locative foncière et de la valeur des équipements et biens mobiliers de l'entreprise. Afin d'inciter les entreprises à investir dans des installations, équipements, et mobiliers favorables à l'environnement, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a la possibilité d'exonérer à hauteur de 100% la prise en compte de ces équipements dans le calcul de la base d'imposition de la TP. Ces équipements favorables à l'environnement bénéficient déjà d'une réduction de 50% de leur valeur dans la base de TP (exonération accordée de droit par l'Etat).

Objectifs

- Inciter les entreprises à investir dans des installations favorables à l'environnement

Déroulement

Les équipements concernés par cette exonération sont :

- Les installations et matériels destinés à lutter contre la pollution des eaux, de l'atmosphère, à économiser de l'énergie ou à réduire le bruit
- Les équipements de production d'énergie renouvelable

La mise en œuvre de cette exonération doit s'inscrire dans une démarche de politique globale d'exonérations fiscales propre à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction des finances

Partenaires techniques

- Direction environnement déchets de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Trésorerie Générale
- Direction Générale des Impôts

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Le vote doit intervenir avant le 1 octobre de l'année N pour une application en N+1

Budget indicatif

La mise en œuvre de cette exonération entraînera une perte de taxe professionnelle pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Cet impact financier devra être évalué avant un éventuel vote de l'exonération

Indicateurs

- Nombre d'entreprises exonérées

Action 7.1.1

Observatoire des données urbaines

Description

Contexte

La mise en place des différents documents de planification et de programmation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis implique d'élaborer un observatoire afin de suivre les mesures définies dans ces documents et d'évaluer leur progression dans leurs réalisations.

Objectifs

- Suivre l'évolution des mesures prises dans le SCOT, le PLH, le PDU, la Charte pour l'environnement, le SDUC
- Mesurer les changements de comportements et le niveau de réalisation des objectifs fixés dans ces documents

Déroulement

- Recueil des données existantes auprès de nos différents partenaires
- Définition des indicateurs (ratios, éléments statistiques...)
- Cartographie des données collectées sur SIG
- Analyse et exploitation des données en comparaison avec les années antérieures et avec d'autres structures similaires

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction déplacements transports

Partenaires techniques

- Etat
- SNCF
- Conseil régional
- Conseil général
- Communes
- ADEME
- ADAAM
- ...

Partenaires financiers pressentis

Non précisé

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007, action pérenne

Budget indicatif

30 000 € / an de masse salariale

Indicateurs

Sans objet



Lancement de démarches de certification des services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a affiché une volonté ferme et ambitieuse de s'inscrire dans une démarche de fonctionnement exemplaire : augmentation de la performance, réduction des coûts et des nuisances engendrées par son activité, formation et implication du personnel en matière de développement durable.

La mise en œuvre d'une ou de plusieurs certifications des services est envisagée.

Deux types de démarches distinctes peuvent être diligentés à l'échelle de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ou de services :

- Certification ISO 14001: La norme ISO 14001 est une norme internationale rédigée par l'Organisation Internationale de Normalisation pour tous les types d'organisations (entreprises industrielles, de services...). Elle prescrit les exigences relatives à la mise en place d'un système de management de l'environnement (SME) qui permet à un organisme de définir une politique environnementale et des objectifs d'amélioration des performances environnementales
- Certification ISO 9001: La norme ISO 9001 est une norme de certification. Elle spécifie des exigences pour un système de management de la qualité qui s'applique à l'ensemble d'une structure, une seule direction, ou un simple volet de l'activité d'un service. Elle repose sur des principes tels que : l'orientation des usagers, l'implication du personnel, l'approche processus, le management par approche système, l'amélioration continue, l'approche factuelle pour la prise de décision...

Objectifs

- Mobiliser des agents autour d'un projet fédérateur
- Valoriser l'image du service public
- Disposer d'une politique sur la qualité (ISO 9001) et l'environnement (ISO 14001)
- Apprendre à mesurer et améliorer la performance (objectifs et tableaux de bord)
- Développer une dynamique d'amélioration continue et réduction des coûts de non-qualité
- Connaître et améliorer la satisfaction client
- Maîtriser la communication interne et externe
- Connaître les aspects et impacts environnementaux significatifs par l'analyse environnementale
- Rassurer élus, agents, assureurs et autres parties intéressées de la prise en compte et de la maîtrise du « risque de dommage environnemental »
- S'assurer de la conformité de l'organisme à la réglementation applicable (ISO 9001 et 14001)
- Maîtriser la documentation de l'organisme (notions de rôles dans la création et la validation, classement, accès, confidentialité, mises à jour, archivage etc.)

Déroulement

- Dépôt des projets par directions
- Validation politique des démarches de projets
- Désignation d'un bureau d'études pour assistance
- Certification ou mise en place de démarches de qualité des directions de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, directions concernées

Partenaires techniques

- Bureaux d'études prestataires
- ADEME

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2009 à 2012

Budget indicatif

100 000 €

Indicateurs

- Nombre de directions engagées dans une démarche ISO 9001
- Engagement de la CASA dans une démarche ISO 14001

Action 7.13

Labellisation « Agenda 21 local » de la charte et des autres démarches de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Description

Contexte

En 1992, la France s'engageait, aux côtés de 177 autres pays, à promouvoir le développement durable, en signant la Déclaration de Rio et en validant l'Agenda 21, programme d'actions pour un développement durable de la planète. L'agenda 21 local est un projet collectif de développement qui mise sur la recherche de convergences entre les dimensions économique, écologique, humaine et sociale. Dans sa Stratégie Nationale de Développement Durable, l'Etat a souhaité favoriser en 5 ans la mise en place de 500 agendas 21 locaux. Cette reconnaissance de démarches engagées par les collectivités locales permet de mettre en valeur les projets de territoire qui s'inscrivent dans les principes du développement durable.

Objectifs

- Développer une démarche exemplaire de la collectivité territoriale.
- Reconnaître la qualité du projet de territoire et la cohérence des politiques menées vis-à-vis du développement durable.
- Communiquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre à tous les citoyens de s'approprier et de faire vivre le projet.

Déroulement

- Montage du dossier et présentation au prochain appel à candidature du Ministère des politiques territoriales, sociale et de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (Projet d'agglomération, SCOT, PLH, PDU, Charte, SDUC)...
- Valorisation de la reconnaissance obtenue

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- DIREN
- Comité régional Agenda 21

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008. Durée : 3 ans (reconnaissance)

Budget indicatif

Indicateurs

Action 8.7

Modernisation de l'unité d'incinération d'Antibes, avec valorisation énergétique

Description

Contexte

Le Syndicat Mixte de traitement des ordures ménagères d'Antibes (SIDOM) est propriétaire d'une usine d'incinération des ordures ménagères construite en 1970.

Par délibération, le Syndicat Mixte de Traitement a approuvé, en 2005, une démarche de contrat de partenariat public privé (PPP) permettant ainsi la modernisation de l'unité (suppression du panache, valorisation énergétique, sécurisation des opérations), son financement, son exploitation (premier PPP français mené sur un établissement public à caractère industriel).

Le choix s'est porté sur l'offre du groupement VALSUD / VEOLIA / Royale Bank of Scotland / Compagnie Foncière du Crédit Mutuel : durée du contrat sur 20 ans, investissement de plus 53 000 000 € HT, traitement DENOX, mise en place d'une valorisation énergétique, suppression du panache de fumée.

Enfin, l'ensemble des travaux de modernisation est appelé à déboucher au meilleur des qualités sanitaires et environnementales avec une sécurité optimale pour les personnels de l'usine, les personnels de collecte et les populations.

La société VALOMED est la société dédiée à l'exploitation et aux travaux de modernisation de l'unité.

Objectifs

- Améliorer le traitement des fumées au-delà des exigences réglementaires :
 - oxydes d'azote 80mg/Nm³ au lieu de 200mg/Nm³ (traitement catalytique)
 - dioxines 0,05 ng/Nm³ (pour mémoire 1ng = 10⁻⁹ grammes) au lieu de 0,1ng/Nm³ associé à un prélèvement en continu
- Supprimer le panache de fumées et diminuer la consommation d'eau par la mise en œuvre d'un traitement sec en lieu et place du traitement semi humide actuel
- Récupérer l'énergie dégagée par la combustion des déchets pour produire de l'électricité (équivalent d'alimentation de 10 000 foyers)
- Intégrer un projet de modernisation :
 - l'agrandissement du hall de déchargement et de la fosse, l'amélioration des conditions de circulation sur le site, pour optimiser les conditions d'accès et de vidage des camions BOM
 - l'installation de deux ponts bascules,
 - la création d'un espace d'accueil et d'information du public,
 - la fermeture du hall de stockage des mâchefers et traitement des odeurs,
 - mise en œuvre d'une démarche de certification ISO 14 001

Déroulement

- Lancement d'un partenariat Public Privé et choix du candidat
- Lancement des marchés de travaux et réalisation des travaux
- Mise en marche industrielle avec valorisation énergétique

Porteur de l'action

SIDOM

Partenaires techniques

- VALOMED / VEOLIA
- EDF

Partenaires financiers pressentis

- VALOMED
- Conseil régional
- Conseil général
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Mars 2007 à juin 2008
- Fin de la mise aux normes : fin 2007
- Valorisation énergétique opérationnelle : 2^{ème} trimestre 2008

Budget indicatif

54 000 000 €

Indicateurs

- Tonnages traités
- Valorisation électrique produite

Action 8.2

Développement de la production d'énergie par le bâti

Description

Contexte

Le projet de remplacement de la ligne THT 225 kV par une ligne 400 kV a été définitivement abandonné, remettant en cause la sécurisation énergétique de l'est de la région PACA.

Parallèlement, il a été engagé par la Région un programme de maîtrise de la demande d'électricité et de développement des énergies renouvelables : le plan éco-énergie.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite inciter et développer la production d'énergie par le bâti, tant sur les bâtiments existants, que pour le bâti à venir.

Objectifs et déroulement

- Etude de potentialité d'une diversification ou d'un changement de source d'énergie, et de production délocalisée d'énergie par le bâti existant, notamment le bâti tertiaire présent sur la technopole Sophia Antipolis
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables, notamment du solaire, sur les bâtiments à venir
- Visite de bâtiments pilotes

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Commune
- Conseil régional
- ADEME
- EDF
- CSTB
- SYMISA
- CCI Nice Côte d'Azur
- Club des Dirigeants
- Fondation de Sophia
- Bureau d'études et associations spécialisées

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général
- ADEME
- CCI Nice Côte d'Azur

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012

Budget indicatif

Indicateurs

Quantité d'énergie renouvelable produite



Action 8.3

Réalisation d'un bilan carbone

Description

Contexte

Le réchauffement du climat terrestre au cours du prochain siècle est aujourd'hui une certitude. A court et moyen terme, la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre devient d'une importance stratégique au niveau de l'économie du territoire, mais aussi au niveau environnemental et social (le citoyen est de plus en plus sensibilisé aux risques climatiques).

Les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la limitation de cette composante des activités dont elles sont en charge (bâtiments publics...), mais aussi de celles de leurs administrés, citoyens ou entreprises.

Le bilan Carbone est, à cette fin, un outil d'aide à la décision développé par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie permettant de calculer la quantité de carbone émis dans l'atmosphère par un ensemble d'activités.

Objectifs

- Déterminer et réduire notre pression globale sur le climat à l'échelle du territoire
- Intégrer les enjeux climatiques dans l'urbanisme (SCOT, PLU, PADD)
- Réduire notre dépendance énergétique

Déroulement

- Mise en place d'un pilotage interne chargé de suivre la démarche
- Formation du chargé de mission à l'usage de l'outil informatique fourni par l'ADEME
- Communication de la démarche à l'ensemble des acteurs locaux
- Calcul des émissions directes du patrimoine public et des services associés et des émissions indirectes des activités du territoire
- Elaboration d'un plan d'actions territoriales pour maîtriser les émissions
- Sensibilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens autour des enjeux climatiques

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis, Direction
environnement déchets, Service
environnement

Partenaires techniques

ADEME

Partenaires financiers présentis

ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008. Durée : 6 mois

Budget indicatif

Si réalisation en interne :
10 000 €, frais de formation et
d'utilisation de la licence pris en
charge par l'ADEME et l'IFORE
Si réalisation par un prestataire :
entre 10 000 € et 30 000 € - Aide
de l'ADEME jusqu'à 50% du prix de
la prestation, plafonnée à 30 000 €

Indicateurs

- Evolution de l'impact des activités du territoire
- Nombre de personnes sensibilisées aux enjeux climatiques
- Nombre d'actions mises en œuvre

Action 8.4

Développement et promotion d'un carburant propre : le gaz naturel véhicule

Description

Contexte

La réduction des émissions de CO₂, l'indépendance au pétrole et la pollution urbaine sont 3 défis majeurs à relever par le secteur du transport.

Le carburant Gaz Naturel Véhicules (GNV) répond en grande partie à ces préoccupations. Lancé en France en 1998 sur le secteur du transport public et des bennes à ordures ménagères, il élargit aujourd'hui son usage auprès des entreprises et des citoyens par le remplissage à domicile. Dans cet esprit, en 2004, sur la technopole de Sophia Antipolis a été installée une station, publique et libre d'accès, de remplissage de carburant GNV avec le concours de la ville de Valbonne, de la Région PACA et de l'ADEME, sous l'intitulé d'un dossier « Sophia RESPIRE ».

Objectifs

- Inciter les communes membres de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à être exemplaires en matière de renouvellement du parc de véhicules par des véhicules propres en respectant la loi LAURE sur l'air
- Accompagner et promouvoir l'offre individuelle de remplissage GNV auprès des entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Sensibiliser le particulier, le grand public à la problématique transport, l'incitant à utiliser prioritairement le TCSP
- Faire du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis un territoire d'excellence en matière de sensibilisation et de promotion d'offre de carburant propre

Déroulement

- Mise à disposition des collectivités et des entreprises des flottes de véhicules GNV de démonstration pour tester sur le long terme l'intérêt de cette technologie
- Réalisation d'une station publique de GNV hors de la technopole de Sophia Antipolis
- Réflexion sur une incitation financière allouée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en appui à la prime accordée par l'Etat pour la promotion des carburants propres

Porteur de l'action

Gaz de France, Direction régionale PACA

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- ADEME
- Constructeurs
- Direction de la Recherche GDF

Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- Conseil régional
- Conseil général
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 sur 3 ans

Budget indicatif

A préciser

Indicateurs

- Nombre de véhicules propres en circulation (Bus, BOM, VL)
- Subventions d'équipement accordées par les pouvoirs publics



Action 8.5

Centre de télétravail de Châteauneuf

Description

Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement d'un pôle socio-économique qui puisse favoriser le développement économique local (aménagement de l'espace communautaire) et l'utilisation par tous des nouvelles technologies.

Objectifs

- Favoriser la consultation d'Internet et la formation aux outils informatiques pour tous (espace citoyen)
- Développer le télétravail (réduction des déplacements) pour celui qui habite à distance de son lieu de travail ou celui qui désire améliorer son cadre de vie en partant habiter en zone non urbaine
- Développer l'emploi local à travers la mise en place d'une pépinière d'entreprises (structure accueillant des projets de création d'entreprise)

Déroulement

- Etude de faisabilité économique et juridique
- Construction du centre de télétravail
- Réception et opérationnalité du centre

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction du développement économique et emploi

Partenaires techniques

- Etude de faisabilité économique : Cabinet Deloitte
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction des équipements structurants
- Conseil juridique : Etude Eversheds
- Architecte : Joël Devulder et associés

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2005/2006 étude – 2007 construction – 2008 réception et opérationnalité du centre

Budget indicatif

- Investissement : 1 380 000 €
- Fonctionnement : 100 000 € annuel

Indicateurs

- Nombre d'heure de consultation d'Internet par an de l'espace citoyen
- Nombre d'heure de formation aux outils informatiques par an
- Moyenne mensuelle du nombre de télétravailleurs
- Taux d'occupation de l'espace pépinière

Action 8.6

Etude en vue d'un développement de l'énergie éolienne sur la commune de Gourdon

Description

Contexte

Le projet de remplacement de la ligne THT 225 kV par une ligne 400 kV a été définitivement abandonné, remettant en cause la sécurisation énergétique de l'est de la région PACA.

Parallèlement, il a été engagé par la Région un programme de maîtrise de la demande d'électricité et de développement des énergies renouvelables : le plan éco-énergie.

Dans ce contexte, la commune de Gourdon envisage de profiter des potentialités de sites adaptés pour étudier une éventuelle production décentralisée d'énergie éolienne.

Objectifs et déroulement

- Etude de potentialité sur des sites exposés à des vents constants en vue de la mise en place d'équipements de production d'énergie éolienne.

Porteur de l'action

Commune de Gourdon

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil régional
- ADEME
- EDF
- Bureau d'études et associations spécialisés

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012

Budget indicatif

50 000 €

Indicateurs

Installation d'éoliennes sur Gourdon



Action 9.7

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, lieu d'échanges et de formation

Description

Contexte

La prise en compte de l'environnement par les élus et les services des communes et de l'agglomération est primordiale en termes d'exemplarité des collectivités et de poursuite de l'exigence environnementale de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. La transversalité entre les services contribue à cette exigence environnementale.

Mieux connaître les principes et les enjeux du développement durable s'avère nécessaire à tous les niveaux politiques, administratifs et techniques.

Par ailleurs les premières réunions de travail organisées dans le cadre de la Charte avec les communes se sont révélées fructueuses ; elles ont suscité chez celles-ci le souhait de poursuivre ces rencontres et ces échanges réguliers entre collectivités voisines sur les bonnes pratiques et les expériences réussies.

Objectifs

- Sensibiliser les élus de l'agglomération aux problématiques du développement durable
- Former les différents services à la préoccupation environnementale dans leurs différentes missions
- Mutualiser les informations et les expériences menées dans les différentes collectivités territoriales de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- S'appuyer sur les ressources universitaires locales, notamment le CIMEDD (Collège Interdisciplinaire Méditerranéen de l'Environnement et du Développement Durable).

Déroulement

- Constitution d'un centre de ressources
- Possibilité d'organisation de conférences, colloques et projections, et de sessions de formation sur mesure et concrètes à l'attention des élus et des services autour de différents thèmes
- Organisation de sessions d'échanges pratiques réunissant les élus et les responsables techniques de la communauté d'agglomération et des communes concernés par le thème traité. Les premiers échanges pourraient porter sur :
 - les règlements municipaux de publicité et le suivi juridique des infractions
 - la gestion du patrimoine arboré
 - le conseil aux particuliers sur la biodiversité et les plantations de leurs jardins
 - les prescriptions pour la rénovation des façades

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Communes
- Services de formation
- Experts

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008, action pérenne

Budget indicatif

Utilisation des lignes formation élus et services

Indicateurs

- Nombre de personnes formées
- Nombre de réunions d'échanges



Action 9.2

Participation au réseau d'échanges PACA 21

Description

Contexte

La circulaire du 11 mai 1994 relative aux chartes pour l'environnement, prévoit dans son annexe 1 le principe d'évaluation régionale qui doit permettre de « rassembler les expériences, faciliter l'acquisition des savoir-faire et leur diffusion. Elle est un maillon indispensable à l'évaluation nationale et à la définition des besoins tant méthodologiques que budgétaires ».

Un réseau des collectivités territoriales de la région Provence Alpes Côte d'Azur, engagées dans des Chartes pour l'environnement ou des Agenda 21 a été constituée en 2006, sous l'impulsion de la DIREN. Ce réseau est dénommé «Réseau PACA 21».

Une association Loi 1901 en est la structure porteuse. Son objet est de promouvoir les démarches de développement durable en région PACA et notamment les Chartes pour l'environnement et les Agendas 21. Les membres sont des élus porteurs de démarches environnementales inscrites dans un objectif de développement durable.

Objectifs et déroulement

Les objectifs du réseau PACA 21 sont :

- d'avoir une meilleure connaissance des chartes pour l'environnement de la région PACA
- d'échanger les pratiques pour que le développement durable soit intégré dans tous les services des collectivités
- de rechercher les moyens pour que la population s'approprie le projet et en devienne acteur
- de réfléchir aux passerelles entre une charte communale et une charte intercommunale
- d'étudier la possibilité de passer d'une Charte à un Agenda 21
- d'assurer une veille technologique sur ces démarches, afin d'identifier les actions novatrices
- de promouvoir les démarches de développement durable auprès d'autres collectivités territoriales de la région PACA
- de bénéficier d'expériences pilotes d'autres régions françaises ou d'autres pays et d'aider des pays voisins à progresser dans le développement durable.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis, Direction
environnement déchets, Service
environnement

Partenaires techniques

Membres du réseau PACA 21

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007, action pérenne

Budget indicatif

1000 € annuel

Indicateurs

Action 9.3

Démarche de la charte inter-SCOT sur le volet environnement

Description

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration de cinq Schémas de Cohérence Territoriale dans les Alpes-Maritimes, l'ADAAM initie, en partenariat avec les structures porteuses de SCOT, une démarche Inter-SCOT afin de mettre en place entre ces territoires de planification un espace d'échange, de débat et de mise en cohérence. Dans ce cadre, les partenaires de la démarche se sont accordés sur 5 grandes thématiques de réflexion où la cohérence et la complémentarité des orientations de SCOT sont nécessaires ; l'environnement entre dans la liste de ces thématiques.

Objectifs et déroulement

L'ADAAM propose un échange régulier sur les procédures de SCOT en cours et une mise en cohérence des grands objectifs environnementaux. Ce travail, qui nécessite réflexions et débats, sera produit dans le cadre de réunions techniques régulières.

- La phase n°1 consisterait en l'établissement d'un diagnostic partagé sur la thématique afin d'identifier les points sensibles du « Grand territoire » et de déterminer de grands enjeux sur lesquels les partenaires de la démarche peuvent intervenir de façon collective.
- La phase n°2 consisterait à mettre en cohérence les orientations du SCOT de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avec ses voisins et d'établir les actions à mettre en place notamment sur les franges par le biais de la charte.

Porteur de l'action

Agence d'urbanisme des Alpes-Maritimes (ADAAM)

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- DIREN
- DDE
- Conseil général
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- ADAAM
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007 - 1 année

Budget indicatif

Démarche de prestation à évaluer

Indicateurs

Action 9.4

Recensement des entreprises menant des actions en faveur du développement durable et incitation à la mutualisation d'expériences

Description

Contexte

Les collectivités et les associations manquent d'informations concernant les démarches environnementales et/ou de développement durable initiées par les acteurs économiques.

Il apparaît opportun de promouvoir ce type de démarches auprès de l'ensemble des acteurs du département afin de valoriser ces initiatives.

Objectifs et déroulement

Afin d'assurer la promotion des démarches environnementales et/ou de développement durable engagées par les entreprises, et encourager d'autres acteurs à conduire une politique de développement durable, il est nécessaire, dans un premier temps, de réaliser un recensement de ces initiatives et de les diffuser à travers la publication d'un annuaire papier et la mise en ligne sur Internet.

Il s'agira ensuite de les capitaliser au travers de réunions d'échanges entre les collectivités, les associations et les entreprises.

Porteur de l'action

CCI Nice Côte d'Azur (Département aménagement du territoire, Service environnement)

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Autres collectivités
- Conseil général
- ADEME
- Conseil Régional
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Autres collectivités
- Conseil général
- ADEME
- Conseil Régional

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Plateforme «Ecobizz» : 2008
- Annuaire : 2009
- Réunions d'échanges : 2009-2010

Budget indicatif

- 50 000 €
- Participation demandée à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 8000 €

Indicateurs

- Réalisation de l'annuaire des entreprises ayant initié une démarche de développement durable
- Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable
- Réunions d'information/d'échanges entre les différents acteurs



Mise en place d'un Label Envinet pour les professionnels engagés dans une démarche écoresponsable

✿ Description

✿ Contexte

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a engagé auprès des professionnels une action de sensibilisation et d'incitation, visant au respect de la réglementation en matière de déchets et, plus largement, au changement des habitudes pour tendre vers des comportements écoresponsables.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite aujourd'hui reconnaître l'effort de certains et matérialiser leur engagement en faveur de l'environnement, tant au niveau des déchets, de l'énergie, de l'eau, du bruit...

✿ Objectifs

- Favoriser un comportement « écoresponsable » des professionnels
- Démontrer l'importance des gestes simples et quotidiens pour la préservation de notre environnement
- Développer un label « Envinet » matérialisant l'engagement du professionnel de respecter l'environnement dans le cadre de son travail
- Promouvoir et valoriser cet engagement auprès des autres professionnels et des clients

✿ Déroulement

- Création du label et d'une charte d'engagement déclinée selon les domaines d'activités
- Définition des cibles et des secteurs potentiels
- Sollicitation et prise de contact avec les professionnels
- Engagement au respect du label Envinet
- Suivi du respect des engagements et réajustements nécessaires

✿ Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets

✿ Partenaires techniques

- Services communaux : Hygiène, Environnement, Propreté, Plages, Communication
- Associations ou fédération de professionnels (restaurateurs, commerçants, artisans...)
- Police Municipale

✿ Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- Eco-emballages
- Conseil régional
- Conseil général

✿ Echancier

(année de démarrage et durée)

2008, action pérenne

✿ Budget indicatif

- 20 000 € par an de masse salariale
- Communication autour du Label Envinet

✿ Indicateurs

- Nombre de professionnels labellisés
- Connaissance du label envinet
- Evolution du comportement des professionnels (constats de l'évolution sur le terrain, notamment au niveau des déchets)



Accompagnement et promotion des démarches environnementales des entreprises au travers d'actions collectives

Description

Contexte

Afin d'aider les entreprises à engager des démarches de Développement Durable, la CCI met en œuvre des programmes collectifs proposant un accompagnement technique de l'établissement. Ces programmes permettent à des entreprises type Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises d'accéder à des certifications, labellisations ou autre démarches de développement durable non accessibles techniquement et financièrement à des petites ou moyennes structures.

Objectifs et déroulement

Différentes opérations collectives ont été proposées par la CCI ces dernières années sur le thème de l'ISO 14001, notamment. Les programmes mis en œuvre sont les suivants :

En cours :

- Opération Régionale 1.2.3 Environnement : accompagnement pour la mise en place d'un Système de management environnemental (SME) par étape. Sur 15 entreprises régionales, 3 sont sur le département dont 1 sur la CASA (Villeneuve Loubet).
- Imprim' Vert : 12 entreprises du secteur de l'imprimerie labellisées dont 2 entreprises sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (Villeneuve Loubet).
- PAC ENERGIE Industrie : optimisation des consommations énergétiques. 8 entreprises dont 1 sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (Villeneuve Loubet).

En prévision :

- Pac énergie Hôtellerie : opération collective de maîtrise de l'énergie dans le secteur de l'Hôtellerie uniquement
- Imprim'Vert : poursuite des labellisations
- Programme de réduction des déchets à la source : opération collective pour réduire la quantité de déchets produits par les entreprises.

Porteur de l'action

CCI Nice Côte d'Azur, Département aménagement du territoire, Service environnement

Partenaires techniques

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financiers pressentis

- ADEME
- Conseil régional
- Conseil général
- DRIRE
- EDF

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Programmes collectifs (18 mois chacun) : 2008-2009
- Imprim'vert : démarré en 2006 - pas de limite de durée

Budget indicatif

450 000 €

Indicateurs

Nombre d'entreprises de la CASA participant aux programmes collectifs

Action 10.3

Accompagnement des plans de déplacements entreprises (PDE) et création d'un « pass entreprise »

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis devra accompagner les actions des entreprises qui mettent en place des mesures au bénéfice d'une meilleure mobilité et du respect de l'environnement.

Objectifs

- Apporter une information multimodale et un conseil technique auprès des entreprises et des établissements souhaitant mettre en place une démarche de PDE
- Favoriser une utilisation des modes alternatifs auprès des entreprises et des scolaires (dont le vélo et le covoiturage)
- Communiquer et informer régulièrement sur ces modes

Déroulement

- Capitalisation des expériences en matière de PDE
- Réalisation d'une plaquette sur les offres alternatives mises en place par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et suivi de leurs évolutions
- Accompagnement des démarches de PDE en apportant un concours technique, par une promotion du réseau de transports en commun ENVIBUS et le développement d'offres alternatives
- Encouragement des démarches Plans de Déplacements Etablissements Scolaires (PDES) au travers d'actions de sensibilisation (sécurité routière et services mis en place par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis...)
- Création d'un titre de transport adapté aux besoins des entreprises : le PASS ENTREPRISE à usage de tout salarié de l'entreprise lors de ses déplacements professionnels...

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction déplacements transports

Partenaires techniques

- Conseil régional
- Conseil général
- ADEME
- Communes
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général
- ADEME
- Communes

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Court, moyen et long terme : au gré des PDE qui se mettront en place et du suivi de leurs actions
- Court terme pour le dispositif pédagogique

Budget indicatif

Pour le dispositif pédagogique : 50 000 €

Indicateurs

- Nombre d'abonnés scolaires sur le réseau TC
- Résultats des PDE mis en place
- Nombre de sollicitations de la cellule de conseil en mobilité



Charte du tourisme durable

Description

Contexte

Le territoire communautaire, notamment sa frange littorale, tire une grande part de son activité économique de l'industrie du tourisme. L'activité touristique dans un contexte fortement concurrentiel doit jouer sur la qualité. Par ailleurs les espaces à vocations touristiques (ports, campings...) sont aussi des sites incontournables pour la promotion des gestes écocitoyens auprès des visiteurs.

Le tourisme durable est un engagement en faveur de l'environnement et des aménagements respectueux des ressources naturelles (démarche de labellisation et de certification).

Les initiatives liées au tourisme durable sont également vues à travers des critères éthiques caractérisant par exemple les actions en faveur de la démocratie participative ou l'implication dans un développement social et solidaire du territoire.

La charte du tourisme durable est le résultat des travaux d'une conférence mondiale organisée par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) en avril 1995. Elle fait l'objet de diffusion dans chaque pays. Un programme local de promotion est mené à l'échelle des Alpes-Maritimes.

Objectifs

- Promouvoir la Charte du tourisme durable au sein des Offices du Tourisme de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Faire connaître au grand public et aux professionnels les écolabels et les certifications environnementales
- Informer sur et promouvoir les gestes éco-citoyens (en direction de la population touristique)

Déroulement

- Organisation d'une journée « charte du tourisme durable » pour les OT concernés (1 jour)
- Formation sur les écolabels, certifications et gestes éco-citoyens (3 jours)
- Collaboration de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avec les acteurs du tourisme pour identifier les besoins et mettre en place les actions et les outils de communication nécessaires pour sensibiliser les touristes aux gestes écocitoyens

Porteur de l'action

UDOTSI (Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Alpes-Maritimes)

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets et Direction communication
- Communes
- Offices du tourisme et syndicats d'initiatives
- Socioprofessionnels du secteur touristique
- Associations environnementales

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil régional
- Conseil général
- Eco emballages

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008 - 2010

Budget indicatif

- 6000 € pour la promotion de la Charte
- 10000 € pour la communication et la sensibilisation menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Indicateurs

- Impact de l'action sur la communication des Offices de Tourisme vis-à-vis des professionnels du tourisme et des touristes qu'ils accueillent : conseils dans les éditions, sur les sites internet, etc.
- Nombre de partenariats noués
- Nombre d'outils de sensibilisation distribués



Recherche d'une réduction d'émission de gaz à effet de serre au sein de l'activité de Veolia Propreté

Description

Contexte

Veolia Propreté est un prestataire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dont l'activité, liée à la rotation des véhicules de collecte des déchets sur le territoire communautaire, peut générer un impact environnemental non négligeable en terme d'émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, Veolia Propreté souhaite former l'ensemble de son personnel d'exploitation à la conduite rationnelle et prévisionnelle.

Par ailleurs, le groupe Veolia Environnement étant engagé dans une politique d'achats respectueuse de l'environnement et de la sécurité des personnes, Veolia Propreté propose de rechercher, dans le cadre des contrats de prestations, des solutions performantes en terme de développement durable.

Objectifs

- Maîtriser les différents éléments qui concourent à économiser du carburant et préserver les véhicules par le biais d'une « formation à la conduite rationnelle et prévisionnelle »
- Choisir du matériel performant sur le plan environnemental et sécuritaire

Déroulement

- La formation à la conduite rationnelle et prévisionnelle se déroule en 2 étapes :
 - formation de formateurs (Campus Veolia, département du Val d'Oise)
 - formation des chauffeurs (formation en agence)
- Au niveau du matériel, plusieurs solutions sont à envisager avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans le cadre des marchés publics :
 - Acquérir des véhicules avec des boîtes automatiques,
 - Acquérir des véhicules EURO 5 pour tout achat de nouveaux véhicules ou remplacement (PL d'un PTAC supérieur ou égal à 19 Tonnes),
 - Equiper les véhicules de lève-conteneurs électriques pour tout achat de nouveaux véhicules ou remplacement

Porteur de l'action

Veolia propreté, Service propreté urbaine

Partenaires techniques

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- 2007 à 2009 pour la formation
- 2007, action pérenne pour l'acquisition du matériel

Budget indicatif

- Formation : 9000 € (pour la totalité des chauffeurs)
- Matériel : Estimation variable selon la technique choisie :
 - Acquérir des véhicules avec des boîtes automatiques : équipement de série
 - Acquérir des véhicules EURO 5 pour tout achat de nouveaux véhicules ou remplacement : 1600 € supplémentaires/ véhicule
 - Equiper les véhicules de lève-conteneurs électriques pour tout achat de nouveaux véhicules ou remplacement : 30 000 € supplémentaires/ véhicule

Indicateurs

- Nombre de personnes formées (cible 100% des chauffeurs tournant sur la Caummunauté d'Agglomération Sophia Antipolis formés à la conduite rationnelle)
- Economies réalisées en carburant (l/100 km)
- Nombre de véhicules « performants » sur le plan environnemental/ sécurité

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**Charte
pour l'environnement
et le développement durable
2007 > 2012**



**Axe 3
Les paysages et la biodiversité,
richesses communautaires
à développer**

Action 11.1

Définition d'une politique globale en matière d'espaces naturels

Description

Contexte

Les espaces naturels protégés définis réglementairement par le SCOT (espaces naturels, agricoles et forestiers) occupent 57 % du territoire communautaire.

Certains d'entre eux relèvent déjà de protections ou procédures de niveau européen (Natura 2000), national (Arrêté de Protection de Biotope) ou départemental (Espaces Naturels Sensibles et Parcs Naturels départementaux) qui assurent leur protection ou leur donnent des objectifs de gestion. D'autres ne font l'objet que de simples inventaires sans mesure de gestion particulière (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Floristiques et Faunistiques).

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a choisi de prendre la compétence « protection et valorisation des espaces naturels d'intérêt communautaire », qu'il s'agit de concrétiser dans une politique d'ensemble intégrant et complétant les démarches déjà engagées à d'autres niveaux.

Objectifs et déroulement

- Etude d'ensemble des espaces naturels du territoire et proposition pour chacun d'eux d'une orientation et d'une stratégie globale et sur le long terme, réalisation d'inventaires
- Réflexion concertée et prospective avec le Conseil de Développement
- Délibération précisant les espaces naturels d'intérêt communautaire
- Définition d'un programme pluriannuel de protection et de valorisation de ces espaces

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Conseil général
- DIREN
- ONF
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financier pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2009 - 2012

Budget indicatif

100 000 € sur les 4 ans

Indicateurs

Surface d'espaces naturels d'intérêt communautaire



Action 11.2

Participation à la création du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Description

Contexte

Un Parc Naturel Régional s'étend sur un territoire rural, habité mais fragile, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère.

Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, basé sur une gestion équilibrée entre protection de l'environnement et du patrimoine, activité économique, et valorisation des atouts du territoire.

Le projet de PNR des Préalpes d'Azur s'étend sur un territoire situé au nord des villes de Grasse et de Vence, et couvre 49 communes et 7 intercommunalités. Ce périmètre concerne pour notre territoire les communes de Courmes, de Caussols, de Gourdon, du Bar-sur-Loup et de Tourrettes-sur-Loup. Cet espace remarquable est à l'interface entre la haute montagne alpine et le littoral méditerranéen ; ses principales caractéristiques sont liées à des formations géologiques très variées et à un patrimoine exceptionnel sur le plan de la faune et de la flore.

La pré-étude a défini le périmètre d'étude du syndicat de préfiguration. Ce n'est qu'à la fin de l'élaboration de la charte et du plan de Parc, et de leur approbation au niveau national pour 12 ans, que les communes concernées de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis délibéreront pour adhérer ou non à cette nouvelle structure.

Objectifs et déroulement

- Participer dans un premier temps au travail du Syndicat de préfiguration de ce Parc pour l'élaboration de la Charte du PNR, puis dans un second temps à la mise en place du syndicat de gestion
- Se positionner en tant que collectivité ressource auprès des communes concernées

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Conseil régional
- Syndicat de préfiguration du PNR
- Communes concernées

Partenaires financier pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007, action pérenne

Budget indicatif

2000 € par an de contribution au syndicat de préfiguration

Indicateurs



Action 11.3

Accompagnement des procédures Natura 2000

Description

Contexte

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent de sites naturels qui met en application des Directives « Oiseaux et Habitats ». Le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est concerné par 2 sites terrestres : « Préalpes de Grasse » et « Rivières et Gorges du Loup ». La Communauté d'agglomération étant compétente pour la protection et la valorisation des espaces naturels d'intérêt communautaire, elle a été associée aux procédures d'élaboration des Documents d'Objectifs et aux Comités de Pilotage.

Objectifs et déroulement

- Poursuivre la participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis aux démarches Natura 2000 et à la fusion des 2 sites cités précédemment
- Aider à la mise en œuvre des Documents d'Objectifs de chaque site

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service Environnement

Partenaires techniques

- Préfecture et Sous-Préfecture
- DDAF
- ONF
- Communes
- Conseil de développement de Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

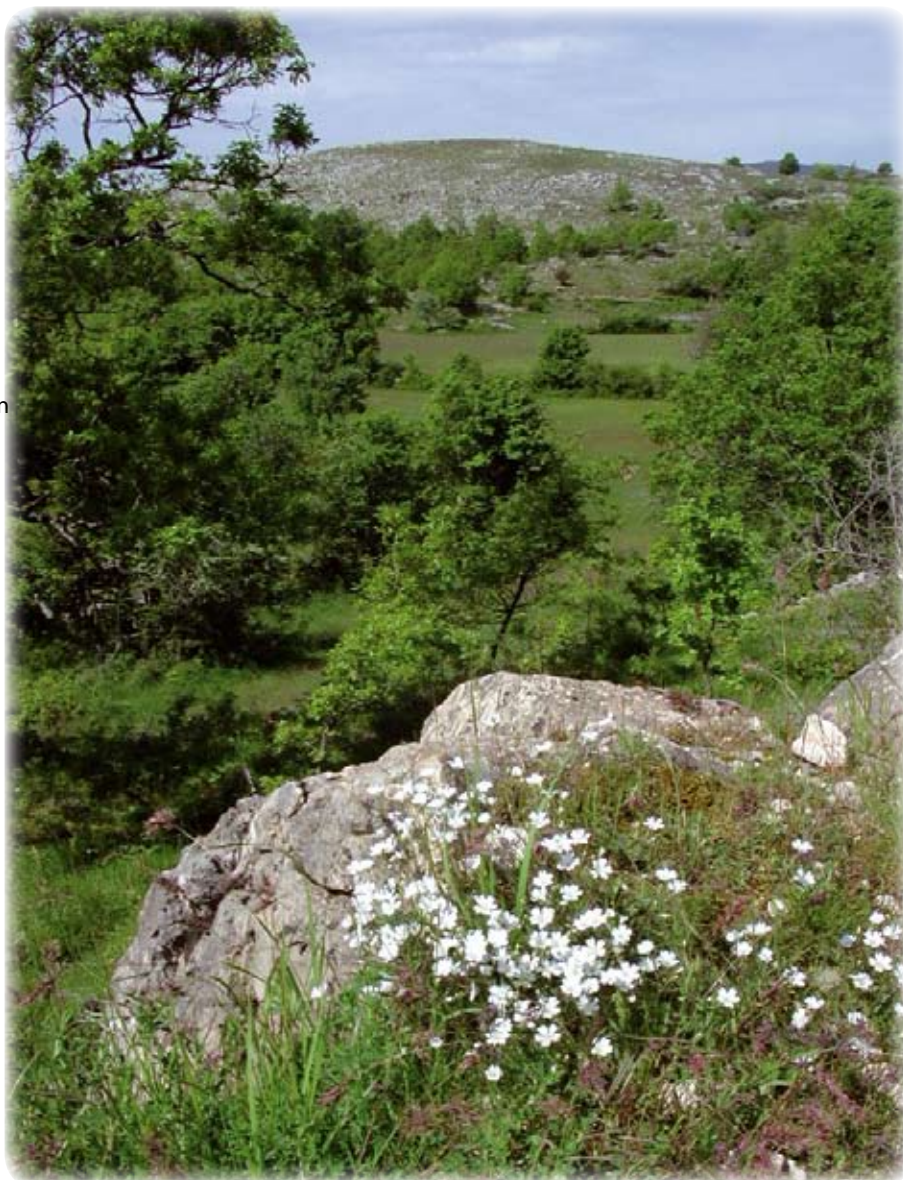
Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007, action pérenne

Budget indicatif

Indicateurs





Politique globale pour la Brague et son bassin versant

Description

Contexte

Le territoire communautaire couvre la majeure partie du bassin versant de la Brague.

Le Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents (SIAQUEBA) qui gère ce cours d'eau, s'intéresse à la qualité des eaux et du milieu aquatique, la ressource en eau, la protection contre les inondations et la restauration des cours d'eau, et enfin la communication, la coordination et le conseil sur ces questions.

Ses missions et ses objectifs doivent répondre aux exigences de la Directive Cadre Eau et correspondent aux orientations stratégiques développées dans la Charte.

Objectifs et déroulement

Continuation et prolongement des actions en cours en matière de :

- Suivi de la qualité des eaux
- Inventaire des rejets polluants et contrôle
- Connaissance de la ressource en eau (évaluation des besoins et des réserves)
- Inventaire des pompages et captages
- Etudes spécifiques sur les golfs, leurs prélèvements et leur impact sur la qualité des eaux
- Mesure des débits et suivi des étiages
- Mise en œuvre du schéma directeur de protection contre les inondations sur la basse vallée
- Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, notamment par techniques végétales
- Restauration du patrimoine hydraulique
- Eradication de la jussie

Engagement d'actions nouvelles :

- Expérience pilote de réutilisation des rejets de stations d'épuration pour l'arrosage en collaboration avec le SATESE
- Etude sur l'état sanitaire des poissons (2007)
- Sensibilisation aux problèmes de consommation excessive d'eau, au gaspillage, et à la nécessité d'économiser les ressources en eau (2007)
- Etude sur la ressource en eau (avec le Conseil général, le Conseil régional et l'Agence de l'Eau)

A partir de 2007, actions de communication :

- Sensibilisation du grand public aux situations de sécheresse sur le bassin de la Brague : diffusion de plaquettes auprès des collectivités membres
- Interventions éducatives auprès des scolaires dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de l'utilisation raisonnée de l'eau (lutte contre le gaspillage...)

Porteur de l'action

SIAQUEBA

Partenaires techniques

- Conseil régional
- Conseil général
- Agence de l'Eau
- DDAF
- ONEMA, Fédération de Pêche, AAPPMA
- DDE - DIREN
- DDASS
- Universités
- RRGMA
- Bureaux d'études

Partenaires financiers pressentis

- Préfecture des Alpes-Maritimes
- Conseil régional
- Conseil général
- Agence de l'Eau

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Action pérenne

Budget indicatif

Non défini

Indicateurs

- Adéquation avec les objectifs de la DCE
- Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux
- Disponibilité des ressources

Action 11.5

Etude diagnostic de la propriété forestière privée

Description

Contexte

Les espaces boisés jouent un rôle important sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Le cadastre donne 6146 ha boisés appartenant à 4400 propriétaires, la surface réelle étant bien supérieure (15 400 ha d'espaces naturels protégés donnés par le SCOT). Sur le littoral, de nombreux propriétaires se partagent une mosaïque de petites parcelles d'intérêts paysager et de cadre de vie majeurs (4320 propriétaires se partagent 3104ha, soit 0,7ha en moyenne) ; des propriétés plus importantes en zone de montagne jouent un rôle dans l'aménagement de l'espace, la filière bois et les ressources énergétiques futures (80 propriétaires de plus de 10 ha, susceptibles d'aménagement, se partagent 3 028ha).

Objectifs

Une meilleure connaissance des types de peuplements et de leurs propriétaires permettra de sensibiliser ces propriétaires, et un plus large public, à la forêt et à ses nombreux rôles.

Déroulement

- Diagnostic établi à partir des données existantes (cadastre, Inventaire forestier national, etc.)
- Descriptif des différents types de peuplements établi avec une cartographie, à l'aide de photos aériennes et de descriptions sur le terrain
- Recensement des zones à enjeux (paysage, diversité biologique, espèces forestières et peuplements remarquables)
- Inventaire des filières locales de valorisation des produits de la forêt

Porteur de l'action

Centre régional de la propriété forestière, Pôle technique Var/Alpes-Maritimes

Partenaires techniques

- Syndicat des propriétaires forestiers 06
- Coopérative Provence Forêt

Partenaires financiers pressentis

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

A partir de 2008, sur deux ans

Budget indicatif

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 80%, soit 20 000 € pour les deux ans
- CRPF : 20%, soit 5000 €

Indicateurs

- Fourniture des documents cartographiques
- Fourniture de fiches descriptives des types de peuplement
- Tableau récapitulatif de la structure foncière par commune



Action 11.6

Sensibilisation des propriétaires et du public et amélioration de la gestion durable des forêts

Description

Contexte

4400 propriétaires se partagent plus de 6000ha de forêts cadastrées, le double en réalité. Ces espaces ne sont pas toujours gérés durablement, alors que les petites parcelles jouent un rôle important dans les espaces périurbains près du littoral. De plus, sur les 80 propriétaires de plus de 10 ha qui se partagent la moitié de la surface boisée, peu ont établi un plan de gestion prévisionnel de leur forêt.

Cette fiche vient en complément du diagnostic, dont c'est la suite opérationnelle logique. L'amélioration de la gestion durable a un impact direct sur la diminution des risques d'incendie.

Objectifs

- Aider les propriétaires à gérer durablement leur forêt en s'impliquant dans l'aménagement du territoire
- Sensibiliser le public à la connaissance de la forêt, son exploitation, sa gestion et les rôles qu'elle joue dans les différents domaines de l'environnement et de l'économie locale

Déroulement

- Organisation de réunions d'information et questionnaire à tous les propriétaires
- Conseil auprès des propriétaires pour réaliser un document de gestion durable (plan simple de gestion)

Porteur de l'action

Centre régional de la propriété forestière, Pôle technique Var/Alpes-Maritimes

Partenaires techniques

- Coopérative Provence Forêt
- Direction Départementale de l'Agriculture
- Syndicat des propriétaires forestiers 06

Partenaires financiers pressentis

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

A partir de 2008, pour au minimum 3 ans

Budget indicatif

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 80%, soit 20 000 € pour les deux ans
- CRPF : 20%, soit 5000 €
- 15 000 € / an ensuite

Indicateurs

- Nombre de questionnaires envoyés, retournés et analysés
- Nombre de réunions d'information organisées avec compte rendu
- Nombre de documents de gestion durable agréés





Plateforme d'échange et de coordination de la filière bois énergie

Description

Contexte

La plupart des bois ne trouvent pas, ou peu, de débouchés aujourd'hui, provoquant l'accumulation de matière combustible, cela ayant un impact négatif sur les risques d'incendie, mais aussi sur les paysages, la biodiversité, etc.

Objectifs

- Profiter des possibilités de développement du bois énergie
- Remettre en gestion les espaces forestiers
- «Entretenir» les petites parcelles, qui ne trouvent pas de débouché dans la filière bois classique
- Promouvoir le demande en sensibilisant les habitants et les propriétaires aux atouts du bois pour la production d'énergie et l'intérêt d'utiliser la ressource locale

Déroulement

- Animation de la plateforme d'échange.
- Réunions « grand public », édition et diffusion d'une plaquette sur l'intérêt d'utiliser le bois, et note d'information sur les chaudières et les foyers fermés
- Recherche et information sur la ressource locale, ses possibilités et l'organisation nécessaire (regroupement) pour effectuer sa mobilisation effective

Porteur de l'action

Centre régional de la propriété forestière, Pôle technique Var/Alpes-Maritimes

Partenaires techniques

- Coopérative Provence Forêt
- Syndicat des propriétaires forestiers 06
- ONF
- DDAF
- Conseil général
- FIBOIS
- Association des communes forestières
- Chambre d'Agriculture
- CSTB

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 et 2009 pour lancer les opérations, puis animation permanente ensuite, selon le degré de développement de la filière

Budget indicatif

- CRPF : 20%, soit 5000 €
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 80%, soit 20 000 € par an les 2 premières années, puis 10 000 € par an ensuite, pour l'animation. D'autres financements sont envisageables selon les projets pour l'investissement.

Indicateurs

- Nombre de réunions d'échanges avec les partenaires
- Nombre de réunions « grand public »
- Nombre de plaquettes éditées et diffusées
- Volume de bois mobilisé



Gestion Intégrée des Rejets d'Assainissement Côtiers (GIRAC)

Description

Contexte

Les réseaux d'assainissement présentent des caractéristiques très différentes suivant leur date de conception, la topographie et l'évolution de la population qu'ils desservent. Aussi, quand des agglomérations importantes sont situées sur le littoral, leurs réseaux d'assainissement sont souvent à l'origine, notamment par temps de pluie, de rejets généralement sans traitement qui ont des impacts significatifs sur le milieu côtier récepteur. Le projet GIRAC débouchera sur la mise à disposition des collectivités d'outils de maîtrise opérationnelle de ces rejets. C'est l'un des premiers projets de Recherche et Développement labellisés par le pôle de compétitivité MER PACA en date du 17 mars 2006. Quatre sites pilotes ont été retenus : Brest, Saint-Malo en Bretagne, Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (du Cap d'Antibes à l'embouchure du Loup) en PACA.

Il est développé par un consortium composé de Veolia Eau, Ifremer, ACRI, NKE, LSEET, PROTEE, LOB, Météo France.

Objectifs et déroulement

L'objectif est de développer un produit transposable et adaptable d'aide à la décision, permettant au gestionnaire de réseau d'assainissement de minimiser les impacts sur le milieu récepteur et d'évaluer quotidiennement les risques de dégradation de la qualité des eaux de baignade. La méthodologie et les outils seront conçus pour être applicables dans différentes gammes de conditions environnementales notamment dans des mers avec et sans marées (Cf. Pôle Mer Bretagne). Le projet sera conduit en 2 étapes principales :

1. Connaissance des rejets vers le milieu marin de pollution bactériologique et de micropolluants en provenance des fleuves côtiers et du système d'assainissement : flux rejetés, simulation de leur devenir et instrumentation de suivi (modélisation et mesure in situ).
2. Mise en place et test d'outils de maîtrise opérationnelle des rejets d'assainissement côtier

Le Consortium réalisera les études et modèles nécessaires à la réalisation du projet : prévision de pluie, vent et ensoleillement pour la journée à venir ; calcul scénarios de «réglage du réseau d'assainissement» et de traitement éventuel ; calcul des flux bactériologiques rejetés par le système d'assainissement et les cours d'eau depuis 72h et dans les 24h à venir ; calcul du devenir en mer de ces flux bactériologiques depuis 72h et dans les 24h à venir pour déterminer quelles seront les plages touchées, à quel moment et avec quelle intensité.

Porteur de l'action

- Consortium composé de Veolia Eau, Ifremer, ACRI, NKE, LSEET, PROTEE, LOB, Météo France.
- Pilote du consortium : Veolia eau

Partenaires techniques

- Commune d'Antibes

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Fond de Compétitivité des Entreprises
- Conseil régional
- Conseil général
- Agence de l'Eau
- Partenaires du consortium

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007. Durée : 4 ans

Budget indicatif

- 2 600 000 €
- Part financière de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 50 000 € sur 4 ans

Indicateurs

- Diminution des flux de pollution déversés au milieu par temps sec et par temps de pluie
- Mise en place d'un plan de prévention pour la gestion des risques de pollution
- Evaluation quotidienne des risques de dégradation des eaux de baignade et communication auprès des usagers

Action 12.2

Suivi des deux contrats de baie

Description

Contexte

Deux démarches de contrats de baie sont actuellement en cours d'élaboration sur le territoire communautaire. Il s'agit du contrat des Golfes de Lérins pour le secteur allant de Théoule-sur-Mer au Cap d'Antibes et du contrat de baie du Cap d'Antibes à Cap d'Ail.

Les contrats de baie constituent des outils opérationnels de gestion durable de la ressource et des usages du milieu littoral et marin. Ils permettent :

- de conduire des actions cohérentes pour maintenir ou améliorer la qualité des eaux
- de préserver et valoriser les écosystèmes côtiers
- d'assurer un développement socio-économique respectueux de l'environnement
- d'associer à la démarche les acteurs locaux de l'eau et du milieu marin.

Malgré l'absence de compétences directement liées aux thématiques abordées dans ces procédures, le projet d'agglomération de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis précise que « la Communauté d'Agglomération veillera à la mise en cohérence des deux contrats de baie qui concernent son territoire. »

Objectifs et déroulement

- Veiller à la cohérence des deux démarches au regard de la Charte
- Poursuivre la participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis aux réunions techniques des Contrats de Baie.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- CANCA
- Ville de Cannes
- Futurs syndicats de gestion
- Communes concernées : Antibes, Vallauris, Villeneuve-Loubet
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007. Jusqu'à la fin de la réalisation des programmes d'actions des contrats de baie

Budget indicatif

Indicateurs



Action 12.3

Soutien au lancement du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes – Iles de Lérins »

Description

Contexte

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent de sites naturels mis en application des Directives « Oiseaux » et « Habitats ». En complément des 2 sites Natura terrestres (« Préalpes de Grasse » et « Rivières et Gorges du Loup »), le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est également concerné par un site Natura 2000 marin, le seul au niveau départemental.

Le 19 juillet 2006, une décision a arrêté ce site en Site d'Importance Communautaire (SIC).

Ce site s'étend sur une superficie de 6159 ha dont 5% terrestre (Fort Carré et Garoupe), comprise entre les Iles de Lérins, le Golfe de la pointe Croisette au Cap d'Antibes et la bande maritime située entre le Cap et Villeneuve-Loubet.

L'intérêt de ce site porte sur :

- des milieux naturels en mosaïque bien conservés et abritant de nombreuses espèces rares
- des falaises calcaires abritant de beaux groupements végétaux caractérisés par de nombreuses espèces rares
- la présence du Grand Dauphin

Objectifs et déroulement

- Favoriser le lancement de la procédure : désignation de l'opérateur et mise en place du comité de pilotage
- Participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à la démarche

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service Environnement

Partenaires techniques

- Préfecture
- Communes concernées : Antibes, Vallauris, Villeneuve-Loubet et Cannes
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007. Jusqu'à la fin de la démarche

Budget indicatif

Indicateurs

Lancement de l'élaboration du DO-COB





Sentier de découverte et de randonnée aquatique dans l'Anse du Croûton à Antibes

Description

Contexte

Le littoral et le milieu marin d'Antibes, particulièrement riche, ne dispose pas aujourd'hui de sentier aquatique. Cet outil, présent sur d'autres communes du littoral méditerranéen (Carry-le Rouet, Port Cros, Rayol Canadel, etc.) a l'avantage de faire découvrir le milieu à tout public pour un aménagement modéré du milieu.

Le littoral de l'Anse du Croûton (entre le port du Croûton et la plage des Ondes) offre un abri pour la découverte des fonds marins. En effet, la variété des milieux (zones rocheuses, herbier de Posidonie, zones sableuses et espèces envahissantes) et son accessibilité en font un site idéal de découverte pour le grand public. Par ailleurs, le panorama particulièrement dégagé du site permet de traiter la notion de paysage, sous-marin et terrestre.

Objectifs

- Permettre de découvrir le milieu sous-marin aisément
- Faire découvrir la faune et la flore côtières en respectant le milieu
- Générer une prise de conscience personnelle à l'égard du milieu marin
- Développer des comportements respectueux de l'environnement

Déroulement

Le sentier s'effectuera sur des profondeurs jusqu'à 1,5 mètres, principalement en période estivale, avec la mise en place de bouées associées à des livrets aquatiques. Un panneau de présentation et recommandations sur le sentier sera mis en place sur la plage. Le sentier sera géré de manière partagée entre les associations d'éducation à l'environnement et le comité départemental de la F.F.E.S.S.M.

Le plan d'interprétation du sentier a été développé à la demande de la Commune par le C.P.I.E des Îles de Lérins :

- Savoir (connaissances) : les écosystèmes, la biodiversité, les interrelations
- Savoir faire : reconnaître les espèces, utiliser son matériel (palme, masque tuba), évoluer dans le milieu sans le dégrader
- Savoir être : s'approprier le milieu, être plus autonome, maîtriser ses émotions, respecter les contraintes

Le Projet a fait l'objet d'une notice d'impact et reste en cours d'instruction par le Service Maritime des Alpes-Maritimes. Ce projet s'appuiera sur les préconisations du guide prochainement réalisé par l'Agence de l'Eau, la Région et la DIREN.

Porteur de l'action

Mairie d'Antibes, Direction Santé-environnement

Partenaires techniques

- CPIE des Îles de Lérins et Pays d'Azur
- FFESSM
- Associations Environnement
- Direction Départementale de l'Équipement (Affaires Maritimes)

Partenaires financiers pressentis

- Agence de l'Eau
- Conseil général
- Conseil régional

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2010

Budget indicatif

45 000 € HT

Indicateurs

- Fréquentation et ressenti des usagers.
- Suivi d'impact sur le milieu

Action 13.1

Le patrimoine naturel : connaissance et valorisation

Description

Contexte

Les espaces naturels occupent une part importante du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : ces éléments de patrimoine naturel exceptionnel se déroulent depuis la mer jusqu'aux hauts plateaux, maillent physiquement l'agglomération et participent à sa variété paysagère.

Ces espaces sont riches en biodiversité, tant animale que végétale. Certains font l'objet d'inventaires ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique). Une partie du territoire bénéficie d'une reconnaissance Natura 2000 ou d'une protection grâce aux 4 parcs naturels départementaux et à l'arrêté de protection de biotope du Terme Blanc.

Toutefois la biodiversité, tant son état que les atteintes qu'elle subit, reste en grande partie méconnue sur l'ensemble du territoire. De ce fait, elle est insuffisamment protégée et que trop partiellement prise en compte dans les politiques publiques.

Objectifs et déroulement

- Améliorer la connaissance et la protection des espaces naturels (Un colloque « patrimoine naturel » a été organisé par le Conseil de Développement le 17 février 2007)
- Soutenir les inventaires, les démarches de mise en place de protection et les acquisitions publiques
- Mener des actions de sensibilisation à la spécificité, à la richesse et à la fragilité des milieux
- Lutter contre les atteintes à la biodiversité, tout particulièrement en ce qui concerne les espèces invasives (jussie, ambrosie...), grâce à des actions de sensibilisation et des campagnes d'éradication. Par exemple : éradication de la jussie par le SIAQUEBA avec la fédération départementale de la Pêche

Porteur de l'action

Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Groupe Patrimoine-déchets

Partenaires techniques

- Conseil Général
- DIREN
- UNSA
- Conservatoire du littoral
- Associations naturalistes : Conservatoire études écosystèmes de Provence...

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- DIREN
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007, action pérenne

Budget indicatif

Non déterminé

Indicateurs

- Surface nouvellement inventoriée et /ou protégée
- Nombre d'interventions d'éradication
- Nombre d'actions de sensibilisation





Sites naturels communaux pédagogiques

Description

Contexte

Dans un secteur très fortement urbanisé, les enfants s'éloignent de la nature et perdent la connaissance de ses richesses et de son fonctionnement. La mise à disposition d'un espace pérenne de visites et d'expérimentations pour une école lui permet de développer un projet pédagogique axé sur l'observation de la nature, sa meilleure compréhension, son respect, mais également son appropriation par les générations successives d'écoliers et leur responsabilisation.

Objectifs et déroulement

Il s'agit de proposer aux enseignants de la commune une zone naturelle facilement accessible depuis l'école pour développer un projet pédagogique d'établissement. Ils pourront ainsi, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et l'ONF, développer les thématiques : développement durable, déchets, pollution, temps de dégradation, écocitoyenneté, gestion durable de la forêt, travaux forestiers. Les actions menées et les missions confiées aux enfants seront adaptées à chaque classe d'âge : mises en valeur, entretien, expériences, observations, suivis floristiques et faunistiques. Le projet global doit permettre une gestion de la parcelle adaptée à la région et à ses contraintes sur le long terme.

Ces sites pourraient faire l'objet de visites d'autres écoles de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, le but étant de faire découvrir des milieux naturels différents constituant la diversité méditerranéenne.

Un site test est programmé, pour l'année scolaire 2007-2008, sur la commune de Châteauneuf. Les autres sites, ainsi que les financeurs pour chacun des projets, restent à préciser, à ce jour.

Porteur de l'action

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets
- Office National des Forêts, Agence de Nice

Partenaires techniques

- Communes
- Education Nationale
- Associations environnementales

Partenaires financiers-pressentis

- Conseil général
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Communes

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Début possible septembre-octobre 2007

Budget indicatif

- Travaux forestiers : montant variable en fonction du terrain mis à disposition et des projets mis en œuvre
- Prise en charge Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 2000 € (panneaux, kit)

Indicateurs

- Nombre d'écoles et de classes concernées
- Fréquentation des élèves

Action 14.1

Maison des Arts et des Traditions de la Violette

Description

Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique local (aménagement de l'espace communautaire) s'appuyant sur une exploitation rurale et sur la vente de produits de l'exploitation.

Objectifs

- Promouvoir un développement économique diversifié et équilibré à travers la culture de la violette
- Redynamiser la filière de la violette avec de nouvelles perspectives de marchés (arôme, thérapie, botanique et enfin tourisme...)
- Fédérer les exploitants restants
- Reconstituer l'histoire des producteurs et créer un lieu de rencontres et d'échanges

Déroulement

- Rénovation du mas ancien avec la création d'un musée et d'un logement. Construction de 600 m² de serre agricoles permettant l'exploitation des violettes
- Réception et mise en exploitation

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction du développement économique et emploi

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction des équipements structurants
- Chambre d'Agriculture
- Exploitants (GAEC Coche)
- Commune de Tourrettes-sur-Loup, pilote la muséographie

Partenaires financiers-presentis

- Conseil régional
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- 2005/2006 : étude
- 2006/2007 : construction
- 2007/2008 : réception et mise en exploitation

Budget indicatif

- Investissement : 947 000 €
- Fonctionnement : non finalisé

Indicateurs

- Nombre de visiteurs annuel
- Chiffre d'affaires généré par la vente des produits de l'exploitation



Action 14.2

Maison du Terroir

Description

Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique local (aménagement de l'espace communautaire) s'appuyant sur les traditions locales.

Cette Maison sera située sur le territoire du Rouret.

Objectifs

- Promouvoir des produits du terroir issus du patrimoine agricole
- Présenter des circuits thématiques et des traditions locales
- Soutenir les initiatives artistiques et culturelles

Déroulement

- Etude de faisabilité économique et juridique
- Définition du programme
- Construction et aménagement
- Réception et opérationnalité du concept

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction du développement économique et emploi

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction des équipements structurants
- Commune du Rouret
- Cabinet Deloitte : Etude de faisabilité économique
- Etude Eversheds : Conseil juridique
- SAMOP : Programmiste
- Chambre d'Agriculture

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- 2005/2007 : études faisabilité et maîtrise d'œuvre
- 2007/2008 : construction
- 2008 : réception et mise en exploitation

Budget indicatif

- Investissement : 1 600 000 € TTC
- Fonctionnement : non finalisé

Indicateurs

- Nombre de visiteurs annuel
- Chiffre d'affaires généré par la vente des produits de l'exploitation



Action 14.3

Information et sensibilisation sur l'activité agricole (1/2)

Description

Contexte

L'activité agricole sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis présente une place importante et une diversité de fonction : rôle de production de produits diversifiés et de qualité, rôle d'entretien et de gestion de l'espace avec la lutte contre les risques d'incendies et le façonnage du paysage, mais aussi rôle d'interpénétration entre les ruraux et les urbains.

L'agriculture périurbaine répond en effet à une demande urbaine, d'une part en termes de produits et d'autre part de manière culturelle et éducative : lieu d'échanges, lieu d'éveil, lieu d'évasion. Le monde agricole contribue ainsi à la qualité de vie et à la notion de ville-pays du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

A contrario, la promiscuité des activités n'entraîne pas forcément une bonne connaissance mutuelle. On peut noter un manque de visibilité de l'agriculture du territoire et certaines pratiques ne sont pas toujours bien perçues par les habitants.

Objectifs

- Rapprocher le monde agricole des habitants de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Mieux faire connaître et reconnaître les activités et le rôle de l'agriculture sur le territoire.
- Faire comprendre les pratiques du métier d'agriculteur pour un meilleur respect mutuel

Déroulement

- Réalisation d'une plaquette sur les exploitations du territoire, les agriculteurs et leurs pratiques, les produits de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (mise au point du cahier des charges de définition du contenu, conception, mise en forme, tirage et diffusion)
- Valorisation de l'agriculture dans les documents de communication de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et intégration d'un volet agricole sur le futur site Internet « Envinet » de la Communauté d'agglomération
- Appui à la création de sites Internet individuels pour les exploitants
- Identification d'un espace « producteurs » sur les marchés locaux (matériel et signalétique commune)
- Journées portes ouvertes sur les exploitations
- Une animation spécifique pour le développement des activités agricoles, en fonction des besoins du territoire et des agriculteurs de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, pourra être mise en place dans le cadre d'une convention cadre entre la Communauté d'agglomération, la Chambre d'Agriculture et le CERPAM.

Le travail sera réalisé dans le cadre des actions territorialisées de la Chambre d'Agriculture, avec une mission spécifique pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Une convention de partenariat fixant les objectifs opérationnels et les actions à mettre en œuvre avec la communauté d'agglomération sera proposée.



Action 14.3

Information et sensibilisation sur l'activité agricole (2/2)

Porteur de l'action

Chambre d'Agriculture, Service aménagement et territoires

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- GDA du Pays de Grasse
- Association Bienvenue dans les fermes des Alpes-Maritimes
- CERPAM
- Chambre d'Agriculture

Partenaires financiers-pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil régional
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012

Budget indicatif

- Masse salariale annuelle de 7350 €, dont 50% de participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
 - Frais d'études à préciser
- Cette action devra faire l'objet d'une convention d'objectifs détaillée et chiffrée.

Indicateurs

- Nombre de documents de communication réalisés
- Présence d'une rubrique agricole sur le site Internet de la Communauté d'agglomération
- Nombre de sites Internet individuels réalisés
- Nombre de marchés locaux identifiés par un espace producteurs
- Nombre d'exploitants mobilisés pour les journées portes ouvertes et nombre de visiteurs



Action 14.4

Soutien au développement des circuits courts de commercialisation (1/2)

Description

Contexte

Dans un contexte périurbain, les exploitations sont soumises à de fortes contraintes foncières qui impliquent des difficultés de pérennisation. Mais, à l'inverse, ce contexte peut apporter aux exploitations agricoles des opportunités de commercialisation susceptibles de leur permettre de mieux valoriser leurs productions et donc d'aider à leur maintien.

Par ailleurs, le consommateur est de plus en plus demandeur en produits frais, de qualité et dont la provenance est clairement identifiée. La recherche de relations avec les agriculteurs locaux, de repères et d'un lien avec le terroir sont des orientations fortes et durables.

La vente en circuits courts de produits agricoles permet, en rapprochant les producteurs des consommateurs, de mieux satisfaire les attentes de ces derniers tout en développant des systèmes d'exploitations viables. Ces modes de commercialisations qui optimisent la qualité et la valeur ajoutée des produits en respectant l'environnement sont en adéquation avec le concept de développement durable des territoires.

Objectifs

- Identifier les différentes stratégies et potentialités de commercialisation des producteurs
- Valoriser et développer les modes de circuits courts

Déroulement

- Bilan sur les stratégies de commercialisation en circuits courts et leurs potentialités de développement
- Sensibilisation et appui aux exploitants dans leur réflexion et les choix de stratégies commerciales en circuits courts adaptés à la situation et au contexte local (vente directe, points de vente, paniers paysans, marchés, magasins de proximité, restauration) par l'organisation de formations et l'accompagnement individuel
- Promotion et soutien à des démarches collectives de commercialisation en circuits courts : points de vente collectifs, marchés, AMAP...
- Formations sur la commercialisation en circuits courts :
 - Aide à l'accompagnement technique pour des pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement et de la santé des consommateurs
 - Aide à la certification bio et à l'évaluation des fermes AMAP
 - formation aux outils de commercialisation individuels et collectifs, réglementation, techniques marketing, étude de marché et de rentabilité...

Le travail sera réalisé dans le cadre des actions territorialisées de la Chambre d'Agriculture, avec une mission spécifique pour la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Une convention de partenariat fixant les objectifs opérationnels et les actions à mettre en œuvre avec la Communauté d'agglomération sera proposée.



Action 14.4

Soutien au développement des circuits courts de commercialisation (2/2)

Porteur de l'action

Chambre d'Agriculture, Service promotion-diversification

Partenaires techniques

- Collectivités territoriales : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- GDA du Pays de Grasse
- Association Bienvenue dans les fermes des Alpes-Maritimes
- Alliance Provence
- Agribio 06
- Lycée horticole d'Antibes

Partenaires financiers pressentis

- Collectivités territoriales : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Début 2008 à fin 2012 soit sur 5 ans

Budget indicatif

- Masse salariale de 22 750 €, dont 50% de participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Frais d'étude spécifiques et maîtrise d'œuvre à préciser

Cette action devra faire l'objet d'une convention d'objectifs détaillée et chiffrée.

Indicateurs

- Etat des lieux des stratégies et potentialités de développement des circuits courts de commercialisation
- Nombre de points de vente mis en place
- Nombre de marchés identifiés
- Nombre de systèmes type paniers paysans mis en place
- Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de commercialisation en circuits courts



Action 14.5

Action foncière - Aide à l'agriculture et à l'agropastoralisme

Description

Contexte

Les 16 communes de l'agglomération ont décidé de bâtir ensemble un projet de territoire dans le respect des identités et des cultures locales et au travers d'une communauté de destin fondée sur la solidarité.

A ce titre, l'agriculture et l'agro-pastoralisme constituent à la fois une ressource économique et un appui à des opérations de préservation de patrimoine aussi bien paysager que culturel.

Objectifs

- Favoriser le maintien d'une agriculture et d'un agro-pastoralisme comme facteur économique
- Mettre en place, avec les communes et les partenaires institutionnels, une stratégie foncière au travers d'une veille foncière, d'outils d'intervention et d'une réglementation adaptée
- Aux côtés des autres partenaires, apporter le soutien de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis aux communes maîtres d'ouvrage de projet d'aménagement de leur village au travers des activités agricoles traditionnelles

Déroulement

- Veille foncière à mettre en place pour aider les communes du secteur Nord à garantir la préservation des sites, à maintenir l'agropastoralisme, à assurer un développement mesuré des activités touristiques et de loisirs ainsi qu'une maîtrise de l'urbanisation
- Acquisitions foncières de terres agricoles (zones agricoles dans les documents d'urbanismes) pour les donner à bail à des agriculteurs
- Aides au financement des acquisitions foncières en faveur des communes maîtres d'ouvrage de projet d'aménagement de village au travers de la reconquête d'espaces agricoles en friche
- Aides accordées aux communes pour le financement des études d'aménagement de village au travers de l'agriculture traditionnelle
- Aides accordées aux communes pour la réalisation de travaux qui découleront de leur projet d'aménagements

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avec l'aide de la SAFER et en partenariat avec Châteauneuf a procédé par convention tripartite à deux acquisitions foncières destinées à un agriculteur souhaitant faire de l'arboriculture : 2ha 49 a 40 ca pourront ainsi être remis en culture.

Le projet présenté par le Bar-sur-Loup en faveur de la protection et la mise en valeur du socle du village, sous maîtrise d'ouvrage communale, est en cours de présentation au Bureau communautaire : une aide financière est en cours d'approbation.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service action foncière

Partenaires techniques

- Services fonciers et/ou d'urbanisme des communes
- SAFER
- Chambre d'Agriculture
- Représentants de la profession agricole
- Agribio 06
- Lycée horticole d'Antibes

Partenaires financiers pressentis

- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2006 - 2011

- 2006 - 2007 : intervention Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis / Châteauneuf / SAFER sur le secteur le Piéchal, 125 000 €
- 2007 - 2008 : action au Bar-sur-Loup, 200 000 €
- Années suivantes : mise en place d'une veille foncière

Budget indicatif

- 2006 - 2009 : 500 000 € dont 375 000 € par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- 2009 - 2011 : à définir

Indicateurs

- Nombre d'opérations réalisées et d'hectares acquis
- Nombre de transactions surveillées
- Nombre de nouveaux exploitants

Action 14.6

Animation pastorale, Aide à des équipements et des diagnostics pastoraux (1/2)

Description

Contexte

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dispose de nombreux espaces naturels sur lesquels des activités pastorales essentiellement ovines sont présentes. Certaines communes de la Communauté d'agglomération se sont fortement engagées en faveur du pastoralisme par le biais d'études pastorales, de mises en place de conventions pluriannuelles de pâturage ou de réalisation d'équipements et d'aménagements pastoraux (Le Bar-sur-Loup, Courmes ou Gourdon, par exemple).

Le maintien de la qualité paysagère et des richesses naturelles biologiques passe par le soutien aux activités agropastorales, en particulier en site Natura 2000. Le maintien durable de ces activités présente un indéniable intérêt public du point de vue de la gestion durable des espaces naturels.

Le CERPAM, en tant qu'organisme professionnel agricole spécialisé dans ce domaine, apporte ses connaissances techniques et son lien privilégié avec les éleveurs. Et l'ONF intervient comme gestionnaire forestier et comme animateur de la zone Natura 2000. Ils ont souvent été acteurs ou partenaires d'actions liées au pastoralisme sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Objectifs

- Consolider les liens entre les communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les éleveurs, notamment par voie contractuelle
- Favoriser une gestion optimale des espaces pastoraux à forts enjeux environnementaux (Natura 2000, biodiversité, prévention des risques incendies, paysages)
- Répondre aux besoins en équipements pastoraux

Déroulement

Deux types d'actions distinctes sont à mener sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis concernant le pastoralisme :

1 - Animation pastorale :

Cette mission pourrait faire l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et le CERPAM (en lien avec la Chambre d'Agriculture) pour intervenir spécifiquement dans le cadre des actions des communes en faveur du pastoralisme ou suite à des demandes d'éleveurs sur les thèmes suivants :

- Mise en place ou réactualisation de conventions pluriannuelles de pâturage négociées avec les éleveurs
- Développement des projets pastoraux émergents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, comme la réintroduction d'activités pastorales sous différentes formes, installations ou transhumances hivernales, avec un appui spécifique sur les communes ou massifs sur lesquels des diagnostics pastoraux ont été réalisés (Gourdon, le Bar-sur-Loup, Courmes, Massif de la Sine et du Mounard, Valbonne)
- Aide aux communes dans leurs relations avec les éleveurs et les interactions entre l'élevage et les autres activités présentes sur le territoire (chasse, randonnée, etc.)
- Mise en place d'un comité technique restreint de suivi annuel des actions pastorales et agricoles, techniciens, professionnels agricoles et élus (Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Chambre d'Agriculture, CERPAM et ONF) pour faire le bilan des actions menées et orienter le travail

Cette animation pourra servir à déterminer les investissements nécessaires et prioritaires au niveau des équipements pastoraux et donc de planifier les actions sur le territoire.

2 - Equipements et diagnostics pastoraux

Les besoins en terme d'équipements sont divers et portent généralement sur l'abreuvement des troupeaux (le manque de points d'eau aménagés entraîne généralement un sous-pâturage voire un abandon de la zone considérée), les équipements de conduite ou de contention du troupeau (clôtures mobiles ou semi mobiles, parcs de fin d'après midi ou de nuit), ainsi qu'en terme de signalétique envers le public abondant qui fréquente ces espaces.

Certains besoins en équipements sont déjà connus et évalués sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis grâce à l'étude du DOCOB du site Natura 2000 ou de diagnostics pastoraux réalisés par le CERPAM ces dernières années.

Il s'agit donc pour les communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, en tant que maître d'œuvre, de mettre en place concrètement ces équipements avec l'appui technique de l'ONF et/ou du CERPAM.

Par ailleurs, certains projets de territoire ou mises en place d'équipements pastoraux demanderont une étude plus approfondie du milieu et des activités pastorales existantes ou potentielles, notamment sur les secteurs où aucun document n'existe (exemple : commune de Caussols, pâturages potentiels sur Opio et Villeneuve-Loubet, etc.). Des diagnostics pastoraux devront alors être réalisés.

Action 14.6

Animation pastorale, Aide à des équipements et des diagnostics pastoraux (2/2)

Porteur de l'action

CERPAM / ONF

Partenaires techniques

- Chambre d'Agriculture
- Communes concernées
- ADASEA

Partenaires financiers- pressentis

- Union Européenne
- Etat
- Conseil régional
- Conseil général
- DDAF
- DIREN

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 – 2012 selon les financements et l'éventuelle durée d'une convention Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis / Chambre d'Agriculture / CERPAM

Budget indicatif

- Selon le scénario retenu :
 - Animation pastorale : 4000 € à 6000 € HT par an à la charge de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, selon les actions à développer
 - Equipements pastoraux : Exemple : création d'un point d'abreuvement : 20 000 à 30 000 € HT (système de récolte de l'eau et réserve de stockage) Subventions envisageables : 80% d'aides (Plan de Développement Rural Hexagonal et Natura 2000), 20% à la charge de la commune avec une aide possible de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis auprès des communes concernées
 - Diagnostics pastoraux : 5000 à 15 000 € HT selon les surfaces et le projet, réalisables par le CERPAM
- Aides envisageables
 - Pour les actions de DFCI : financement possible par le Conseil général
 - Pour les autres actions : aides liées aux mesures agri-environnementales (MAE) mises en place (fin 2007) et possibilité de financement de 50 à 80% par le programme de développement rural hexagonal (PDRH)

Indicateurs

- Nombre de projets mise en place
- Indicateurs environnementaux (maintien des milieux ouverts, création de zone DFCI, paysages)
- Surface utilisée et entretenue par le pastoralisme, nombre d'exploitations d'élevage et effectifs des troupeaux, dynamique enclenchée entre les éleveurs et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Action 14. ➤

Etude de faisabilité et mise en place d'emplois saisonniers dans le monde agricole

Description

Contexte

Les résultats d'une étude de la Chambre d'Agriculture sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, intitulée « Etude prospective relative au secteur agricole communautaire 2005 », et les contacts entrepris avec le Groupement de Développement Agricole, secteur Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, font apparaître des niches d'emploi importantes dans ce secteur pouvant répondre aux besoins de demandeurs d'emploi en grande difficulté sur le territoire.

Un fort taux de chômage est observé chez les jeunes, notamment sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, ces jeunes cumulant trop de freins pour une recherche autonome d'emploi.

Objectifs

- Permettre à des jeunes en grande difficulté d'accéder à une première étape professionnelle et de vérifier leur potentiel d'adaptation dans le cadre d'une démarche de parcours d'accès à l'emploi
- Valoriser une première expérience réussie en autonomie (apprentissage de la mobilité professionnelle et adaptabilité)

Déroulement

En partenariat avec l'association Chrétien Antibes Solidarité (CAS) :

- Identification des jeunes par l'équipe de prévention de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : une dizaine de jeunes au démarrage de l'action
- Evaluation du jeune en situation de travail sur des chantiers de nettoyage ou espace vert du dispositif Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) de l'association CAS
- Prise en charge du jeune si nécessaire pour consolider ou inculquer les pré-requis professionnels élémentaires (respect des horaires, des consignes...) au sein de l'AAVA
- Mise à disposition des jeunes sur des emplois saisonniers via l'Association Intermédiaire (AI) du CAS (employeur du jeune dans le cadre de contrats spécifiques)
- Accueil des jeunes sur les exploitations agricoles : les exploitants seront sollicités pour une mission d'accueil, de tutorat, de transmission des savoirs en direction des jeunes, éventuellement pour l'hébergement sur place ou pour une mise en lien avec les communes
- Suivi et accompagnement du jeune durant la période d'emploi par l'équipe de prévention Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis mobile sur le territoire (suivi socio éducatif) et l'association CAS (employeur)

Porteur de l'action

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction politique de la Ville,
- Association Chrétien Antibes Solidarité

Partenaires techniques

- Groupement Développement Agricole
- DDTEFP
- Mission Locale Antipolis

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général
- DDTEFP
- ACSE

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Prise de contact – diagnostic territorial : deuxième semestre 2007
- Démarrage - Mise à disposition en contrats saisonnier des jeunes : 2008

Budget indicatif

70 000 € annuel - 10 000 € à la charge de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et 30 000 € pour l'association CAS (facturation des prestations de l'AI et de l'AAVA)

Indicateurs

- Nombre de jeunes concernés
- Taux de retour à l'emploi – formation
- Taux de résolution des problèmes administratifs, médicaux, familiaux, judiciaires, d'expression écrites ou orales, d'endettement, d'accès à un logement autonome...
- Enquête de satisfaction auprès du Groupement de Développement Agricole

Action 15.1

Aménagement d'aires d'accueil du public dans les sites Natura 2000 (1/2)

Description

Contexte

Dans la partie montagne du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ainsi que dans la vallée du Loup, figurent de nombreux espaces naturels très attractifs pour le public. Dans la grande majorité des cas, les aménagements destinés à l'accueil de ce public en milieu naturel ne sont pas à la hauteur des enjeux actuels d'une fréquentation qui croît de façon exponentielle et ne devrait pas s'inverser. En effet ces espaces pittoresques sont très attractifs et parmi les plus rapidement accessibles pour la population du littoral des Alpes-Maritimes.

Les enjeux environnementaux liés à cette fréquentation sont forts, en particulier sur les sites Natura 2000, et un développement mal contrôlé est de nature à poser de nombreux problèmes du point de vue de la biodiversité, des conflits d'usages et des conditions d'exploitation agropastorales.

Les possibilités de financements d'aménagements de ce type sont très limitées dans le cadre de Natura 2000 et le budget des petites communes concernées ne leur permet généralement pas d'envisager d'intervenir à la hauteur des problèmes. Dans ce domaine, la participation financière de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis peut être déterminante.

L'ONF possède une mission d'animation sur les sites Natura 2000 financée par l'Etat et peut donc apporter à ce titre son expertise et son assistance à la conception et la conduite d'opération en ce qui concerne ce type de projets.

Objectifs

Répondre aux enjeux générés par une fréquentation importante grâce à une politique de développement harmonieux et contrôlé par les collectivités locales.

Déroulement

Le besoin en équipements a été mis en évidence suite à diverses études dans le cadre des DOCOB Natura 2000, mais la liste n'est pas exhaustive.

Les besoins portent sur l'aménagement de parkings intégrés dans le milieu naturel, à dimension étudiée selon les capacités d'accueil de différents sites stratégiques (peuvent être cités le plateau de Caussols, Calern, Courmes, Gourdon, Gorges du Loup, Tourrettes sur Loup, Courmettes...).

Les besoins portent aussi sur une signalétique envers le public abondant qui fréquente ces espaces : il s'agit ainsi de le sensibiliser aux pratiques gestionnaires agricoles ou forestières sur ces territoires, aux richesses et enjeux environnementaux, et de donner quelques conseils de comportements (ex : chiens tenus en laisse à proximité des troupeaux à certaines périodes, etc.).



Action 15.1

Aménagement d'aires d'accueil du public dans les sites Natura 2000 (2/2)

Porteur de l'action

- ONF
- Référent à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Communes
- DIREN
- DDAF
- Conseil général

Partenaires financiers-pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Communes
- DIREN
- DDAF
- Union Européenne
- Etat : MEDEAD ou MAP

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008-2011 (possibilité d'un à deux sites par an)

Budget indicatif

- En fonction des opérations envisagées
- Une moyenne de 30 000 € par site avec un objectif de 8 aménagements soit 240 000 € au total
- Possibilité de financement par contrat Natura 2000 pour des actions de mise en défens ou de protection des habitats et des espèces.
- Les parts respectives seraient alors de 45 ou 50 % par le FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) et 55 ou 50 % par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les communes. Les conditions d'acceptabilité et les limites des montants éligibles sont à ajuster avec la DDAF et la DIREN. Un financement croisé Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis / Etat (MEDAD ou MAP) est possible.

Indicateurs

- Nombre d'aménagements réalisés
- Fréquentation des sites
- Perception par le public et les habitants





Sensibilisation à la protection des zones humides et des milieux aquatiques

Description

Contexte

Les cours d'eau méditerranéens comme les zones humides sont des milieux riches mais fragiles.

Ces espaces naturels sont concernés, d'une part, par les prélèvements exagérés et les remblaiements (pompage, dépôts de toutes sortes, pollutions diverses) et, d'autre part, par la surfréquentation et les conflits d'usage (promenades, pêche, canyoning, aqua-randonnées pédestres et équestres...). Certaines de ces activités ont un impact fort sur les milieux : destruction de la biodiversité, destruction de frayères, disparition de la vie aquatique, augmentation des risques, augmentation de la sécheresse, érosion des berges, dérangement de la faune...

Les ateliers 5 et 6 du Colloque Patrimoine Nature du 7 février 2007 ont dégagé des préconisations sur ces impacts, qu'il s'agit de promouvoir et de mettre en pratique.

La multiplication de ces activités porte atteinte à l'intégrité des lits et des berges, annulant l'alimentation des nappes, perturbant voire détruisant des écosystèmes et mettant en péril la pérennité des espèces les plus sensibles, voire créant de graves perturbations dans l'alimentation régulière des eaux.

Objectifs

- Sensibiliser à la richesse et la fragilité des milieux aquatiques et humides
- Informer et responsabiliser les différents usagers de ces milieux sur l'impact de leur pratique

Déroulement

- Mise en pratique des préconisations des ateliers du colloque en référence
- Sensibilisation des jeunes (écoles, centres de loisirs) sur site
- Création de supports d'information papier et/ou numérique
- Participation à la création d'une signalétique spécifique
- Mobilisation des différents acteurs et associations locales par le Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en collaboration avec la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature) en vue d'une conciliation de leurs pratiques dans le respect des écosystèmes.

Porteur de l'action

Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Groupe patrimoine déchets

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil général
- DDAF
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Fédération de pêche des Alpes-Maritimes
- AAPPMA - Les amis de la gaule
- Syndicat de gestion des rivières (SIAQUEBA - SIVL)
- Associations et groupes d'usagers
- Professionnels usagers du milieu

Partenaires financiers pressentis

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Conseil régional
- Conseil général
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008, action pérenne

Budget indicatif

2500 € par an

Indicateurs

- Nombre de jeunes sensibilisés
- Nombre de réunions d'échanges et de conciliation
- Nombre d'avis émis



Création de sentiers adaptés aux personnes à mobilité réduite

✿ Description

✿ Contexte

Environ 12 % des Français souffrent de déficiences motrices, sensorielles ou intellectuelles. Peu d'activités de loisirs nature leur sont proposées.

✿ Objectifs

Répondre à la demande du public handicapé en proposant des équipements et des activités en espace naturel

✿ Déroulement

Un premier site est proposé sur le commune de Gourdon.

Ce sentier pédagogique sera destiné à accueillir l'ensemble du public et plus particulièrement les personnes handicapées quel que soit leur type de handicap : déficients visuels, auditifs, moteurs, malentendants, personnes à mobilité réduite.

Ce projet tiendra également compte que d'une façon générale, les personnes handicapées souhaitent avoir accès aux mêmes activités que les personnes valides.

Il est primordial de ne pas isoler les personnes handicapées et de mêler au maximum les activités et les groupes. Ce genre de sentier facilite également l'accès aux milieux naturels des personnes du troisième âge.

- Conception concertée
- Réalisation et équipement du sentier
- Communication

Le nombre et la localisation des aménagements prévus, ainsi que les financeurs restent à préciser à ce jour.

✿ Porteur de l'action

Office National des Forêts

✿ Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Communes
- Conseil général
- Association des Paralysés de France
- Association Valentin Haüy (aveugles et malvoyants)
- Fédération des Sourds de France

✿ Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Communes
- Conseil général
- Mécènes

✿ Echancier

(année de démarrage et durée)

Début possible septembre-octobre 2007

✿ Budget indicatif

Travaux facturés par l'ONF : 5000 € environ par opération, pour une étude moyenne (montage et suivi du dossier technique) variable en fonction de la longueur du sentier.

✿ Indicateurs

- Nombre d'utilisateurs
- Contacts associations



Accompagnement et aménagement des lieux de sport nature dans les zones Natura 2000 des Gorges du Loup et des Préalpes de Grasse et création d'Arrêtés de Protection de Biotope (APB) - 1/2

✿ Description

✿ Contexte

Les sites Natura 2000 des Gorges du Loup et des Préalpes de Grasse sur Tournettes-sur-Loup, Gourdon, Courmes et Caussols conjuguent une richesse particulière en terme de biodiversité et constitue un territoire de choix pour certaines activités de pleine nature comme l'escalade, le canyoning, le vol libre, le parapente...

Un développement incontrôlé de l'aménagement de sites par les pratiquants peut compromettre la richesse naturelle de ces sites et il apparaît aujourd'hui indispensable d'adopter une démarche concertée en la matière.

L'ONF possède une mission d'animation sur les sites Natura 2000 financée par l'Etat et peut donc apporter, à ce titre, son expertise et son assistance à la conception et la conduite d'opération en ce qui concerne ce type de projets.

✿ Objectifs et déroulement

Il apparaît nécessaire, pour garantir les engagements pris au titre de Natura 2000 de maintien de certaines espèces sur ce site, d'aboutir à la préservation de certains espaces naturels (falaises en particulier, ainsi que portions de cours d'eau) de toute sorte d'aménagement et de fréquentation par les activités sportives spécialisées utilisant ces milieux comme support.

Une démarche de concertation a déjà été engagée de façon positive avec le CAF et la FFME concernant l'activité escalade, aboutissant à un accord sur certains zonages. La démarche sera poursuivie, toujours en concertation, pour aboutir à un zonage d'APB sur une partie des falaises des Gorges du Loup. Une démarche similaire est engagée au niveau du torrent des Tuves (Gourdon) pour les activités de canyoning.

Au delà d'un classement se pose la question de l'accompagnement des fédérations sportives délégataires des activités de pleine nature concernées, pour les aider dans la communication à apporter aux pratiquants, ainsi que dans certains aménagements (sentiers d'accès en pied de falaises pour lutter contre l'érosion et le piétinement de stations remarquables, panneaux d'information, etc.).

✿ Porteur de l'action

Animateur du site : ONF

✿ Partenaires techniques

- Communes
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- DD Jeunesse et Sports
- Fédérations sportives délégataires (FFME, FFS, CAF, vol libre, parapente, canyoning...)
- DIREN

✿ Partenaires financiers pressentis

- Union Européenne (Natura 2000)
- Etat (MEDAP ou MAP)
- DIREN
- DDAF
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Communes



Accompagnement et aménagement des lieux de sport nature dans les zones Natura 2000 des Gorges du Loup et des Préalpes de Grasse et création d'Arrêtés de Protection de Biotope (APB) - 1/2

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 - 2011

Budget indicatif

- Pour les APB : prise en charge par l'animateur du site et la DDAF
- Pour les activités sportives : en fonction des opérations envisagées, un budget global de l'ordre de 10 000 € par an sur 5 ans permettrait de répondre aux besoins les plus pressants exprimés.

Possibilité de financement par contrat Natura 2000 pour des actions de mise en défense ou de protection des habitats et des espèces.

Les parts respectives seraient alors de 45 ou 50% pour le FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural) et 55 ou 50% par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Les conditions d'acceptabilité et les limites des montants éligibles sont à ajuster avec la DDAF et la DIREN. Un financement croisé Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis/Etat (MEDAP ou MAP) est possible.

Indicateurs

- Nombre d'aménagements réalisés
- Fréquentation des sites
- Perception par les pratiquants
- Suivi du nombre de couples de rapaces nicheurs sur le site (aigle royal, grand duc, circaète, faucon pèlerin..)



Action 16.1

Charte paysagère de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Description

Contexte

Le SCOT développe, dans sa partie « Etat initial de l'environnement », une analyse détaillée des paysages de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. La thématique du paysage apparaît comme une structure à forte capacité fédératrice et identitaire, insuffisamment mise en valeur et exploitée sur notre territoire. Le paysage de l'agglomération, associé à son environnement, constitue l'écrin dans lequel la ville-pays doit se développer, se structurer et se valoriser.

Objectifs

- Préserver, valoriser et faire connaître les paysages de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Améliorer la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU)
- Sensibiliser et informer le public et les professionnels sur la végétation plantée (choix, entretien, gestion, aspect sanitaire...)

Déroulement

- Elaboration de la Charte, document cadre pour la préservation et la mise en valeur des paysages pouvant être intégré par la suite au SCOT
- Elaboration d'un document à destination des PLU des communes (livret environnemental PLU) avec des recommandations paysagères
- Proposition d'un document-guide sur les plantations, l'entretien et la santé publique adapté aux enjeux locaux (paysages, climat, allergies...)
- Elaboration et diffusion d'un document de communication sur le paysage (à des fins touristiques et/ou pédagogiques)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- DDAF
- Chambre d'Agriculture
- DIREN
- ONF
- INRA
- Paysagistes conseils
- Services des communes
- Lycée horticole d'Antibes
- Cabinets-conseils
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

- DDAF
- Chambre d'Agriculture
- DIREN
- ONF
- INRA

Echéancier

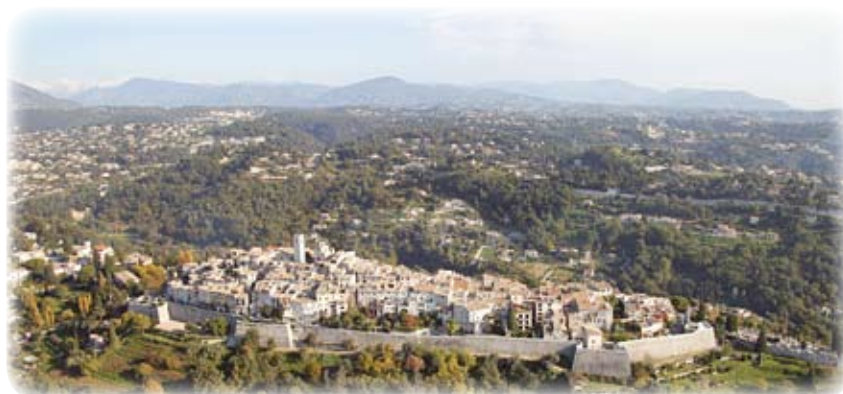
(année de démarrage et durée)

2008 à fin 2009

Budget indicatif

Etudes : 45 000 €

Indicateurs



Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

**Charte
pour l'environnement
et le développement durable
2007 > 2012**



Axe 4

**Des villes et villages agréables à
vivre et économes en ressources,
impliqués dans la lutte contre les
gaz à effet de serre**



Requalification de l'espace littoral

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dispose d'une façade littorale d'importance, sur les communes de Vallauris, d'Antibes et de Villeneuve-Loubet, qui a connu un développement urbain considérable au cours des trente dernières années. La Loi Littoral est venue freiner le développement urbain mais n'a pas permis une gestion cohérente et durable de cet espace qui en a fait toute l'attractivité. A des problèmes d'urbanisation à gérer et organiser, s'ajoutent des problèmes liés aux déplacements urbains de la population azuréenne et touristique, sur toute la conurbation, accentuant ces dysfonctionnements.

L'espace littoral subit également les effets de son attractivité liée aux loisirs et à la plaisance qu'il convient de faciliter et d'organiser afin de préserver toute sa qualité environnementale et paysagère.

Enfin, cet espace connaît des problèmes environnementaux aigus tels que l'érosion littorale ou la préservation de la biodiversité de l'espace naturel maritime.

Objectifs

- Adopter une stratégie globale de préservation et de valorisation de l'espace littoral (paysages, érosion, biodiversité, accès et entretien des plages, hygiène du milieu aquatique)
- Faciliter l'accès au littoral par les modes doux de déplacements (piéton, cycles) et réorganiser les déplacements motorisés par des aménagements viaires
- Réfléchir aux modes d'urbanisation en secteur littoral (loi littoral, espaces proches du rivage, espaces naturels remarquables...)

Déroulement

- Synthèse de l'ensemble des réflexions déjà produites sur ces questions par différents organismes et collectivités
- Proposition d'une mise en problématique du traitement de l'espace littoral de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Initier des études complémentaires éventuellement nécessaires
- Proposition de modalités d'actions (réglementaires, projets d'aménagement, de gestion...)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- DDE, services de l'Etat...
- Architecte des Bâtiments de France
- Conseil général
- Conseil régional
- Communes
- Conservatoire du littoral
- Experts techniques (tourisme, nautisme, environnement, paysages, urbanisme juridique...)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008. Durée de réalisation de l'étude globale : 18 mois

Budget indicatif

- Etude : 120 000 €
- Travaux : à chiffrer dans l'étude

Indicateurs

Action 17.2

Etude d'une charte graphique et d'un plan signalétique pour les secteurs sensibles comme les voies d'accès intercommunales

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite jalonner son territoire pour identifier clairement ses équipements communautaires. Il s'agit également de rendre plus lisibles les secteurs de son territoire et ceux du parc de Sophia Antipolis.

Objectifs

- Assurer une meilleure visibilité du réseau de voirie et des secteurs de l'agglomération (parc d'activités, équipements communautaires...)
- Orienter les flux de circulation sur les axes structurants du réseau de voirie
- Identifier et signaler le territoire de l'agglomération

Déroulement

- Identification des équipements communautaires et structurants de l'agglomération
- Propositions de jalonnement
- Choix dans le graphisme et la signalétique des panneaux d'information (fléchage, plan d'accès, points info...)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction déplacements transports

Partenaires techniques

- Conseil général
- Communes

Partenaires financiers pressentis

- Gestionnaires de voiries (les communes)
- SYMISA
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

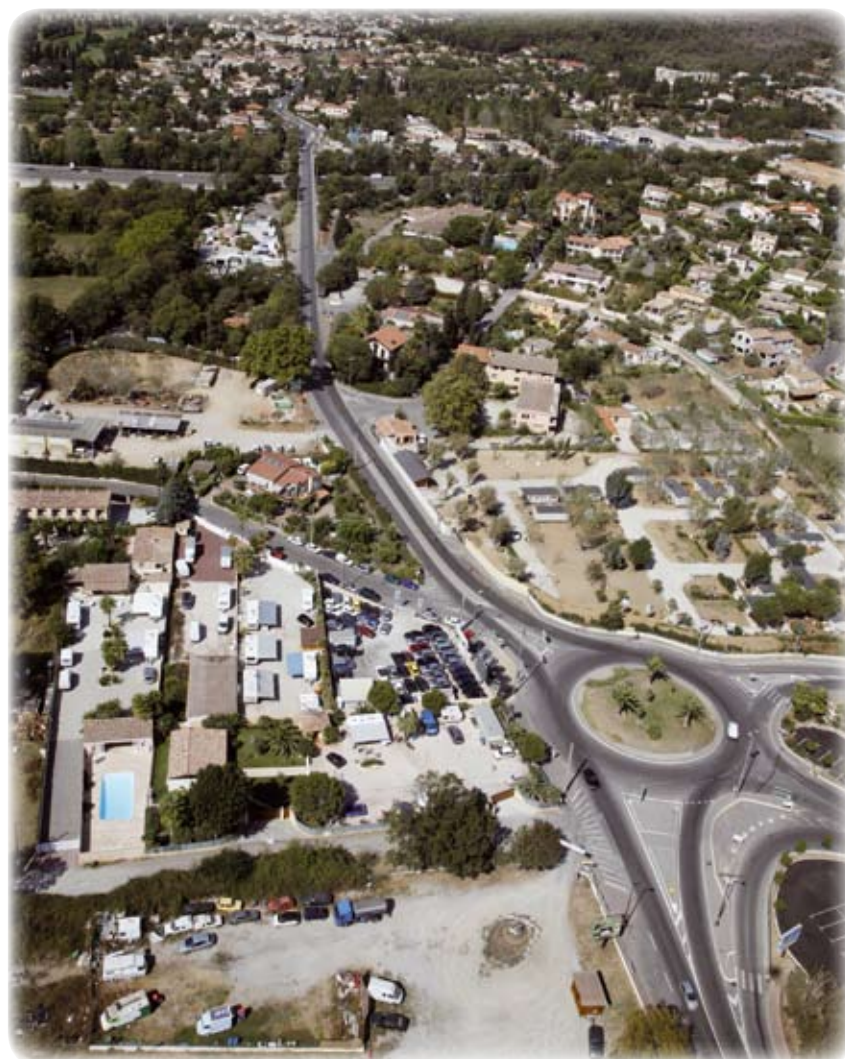
2008 - 2012

Budget indicatif

Budget non déterminé à ce jour

Indicateurs

- Nombre d'équipements signalés
- Nombre de panneaux de signalisation installés
- Perception d'une meilleure visibilité



Action 18. >

Bonne gestion des espaces verts municipaux : exemple de la Ville d'Antibes

Description

Contexte

La gestion différenciée intègre à la gestion classique des espaces verts, le souci écologique, qui s'adapte à la vie citadine et qui diffère selon les espaces. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public dans un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés, le développement de la biodiversité par des espèces locales et adaptées et la protection des ressources naturelles en limitant les consommations et les pollutions.

Elle est particulièrement adaptée à l'évolution nécessaire du végétal urbain dans un contexte de bouleversements climatiques.

Objectifs et déroulement

- Développer et diversifier, dans des massifs difficiles d'accès et d'entretien, les plantations de végétaux de climat méditerranéen et qui résistent à la sécheresse
- Expérimenter sur quelques sites des pratiques de gestion différenciée, à développer si le bilan est globalement positif
- Informer et sensibiliser le public pour une meilleure compréhension et acceptation de la démarche par les habitants et reproductibilité dans leur propre jardin
- Echanger sur ces nouvelles pratiques avec les services municipaux des communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis intéressées par l'expérience

Porteur de l'action

Commune d'Antibes, Service espaces verts

Partenaires techniques

- INRA
- Association des Gens de Jardins
- Ville d'Antibes – service éducation
- Lycée Horticole d'Antibes - CFPPA
- Communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 - 2012

Budget indicatif

50 000 €

Indicateurs

- Nombre de variétés produites
- Nombre de végétaux plantés / variété
- Consommation d'eau





Sensibiliser les professionnels des espaces verts aux choix et gestes respectueux de l'environnement

Description

Contexte

La création et l'entretien des nombreux espaces verts de notre région sont souvent confiés à des professionnels. Le choix des espèces et la pratique de gestes prenant en compte des contraintes environnementales et climatiques de plus en plus fortes sont une nécessité. Aussi, une formation adaptée est proposée par la Chambre des Métiers aux professionnels de ce secteur présents sur le territoire communautaire. Cette formation comprend trois volets au choix, adaptables aux besoins des professionnels selon leurs demandes :

- les espèces adaptées au climat méditerranéen
- le choix et l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires
- le débroussaillage sélectif

Objectifs

- Former les professionnels des espaces verts (entreprises de jardinages, paysagistes...) à la pratique de gestes favorisant la biodiversité, réduisant les risques d'incendie, limitant l'emploi de produits phytosanitaires (ex : le débroussaillage sélectif)
- Promouvoir le choix d'espèces végétales variées et adaptées au climat méditerranéen, résistantes aux maladies et à la sécheresse, afin de limiter les arrosages et l'emploi de produits phytosanitaires
- Promouvoir le choix d'espèces végétales non allergisantes

Déroulement

- Contact des professionnels concernés sur le territoire communautaire (été 2007)
- Stage au sein du Lycée Horticole d'Antibes en collaboration avec la CNATP (automne-hiver 2007-2008) pour plusieurs dizaines de professionnels volontaires
- Valorisation de la formation
- Reconstitution possible

Porteur de l'action

Chambre des Métiers

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- CCI Nice Côte d'Azur
- CNATP
- CFPPA Antibes

Partenaires financier pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Année 2007-2008, reconductible

Budget indicatif

Formation financée par les fonds d'aide à la formation artisanale

Indicateurs

Nombre de professionnels formés



Action 18.3

Relevé des arbres remarquables

Description

Contexte

Depuis 1990, différents inventaires des arbres remarquables ont été menés sur le territoire français, à l'échelle de communes, de départements ou de régions. Il s'agit d'inciter à la prise en compte de ce patrimoine végétal en proposant des critères de sélection.

La DIREN PACA a engagé cette démarche au niveau régional, ce qui a permis la mise au point d'une méthodologie d'inventaire à appliquer à la région PACA en partenariat avec les collectivités locales.

Ce type d'inventaire n'a pas encore été engagé dans les Alpes-Maritimes.

Objectifs

- Connaître, décrire et valoriser le patrimoine arboré remarquable
- Conforter la prise en compte de ces structures dans les documents d'urbanisme communaux

Déroulement

- Définition d'un partenariat avec la DIREN PACA
- Mobilisation des acteurs locaux concernés et réalisation de l'étude
- A la suite de l'étude, intégration des résultats à l'inventaire régional sur le site web de la DIREN et valorisation par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (à préciser dans le cadre du travail : communication, sensibilisation...)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets, Service environnement

Partenaires techniques

- DIREN
- INRA
- Communes
- Associations locales
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

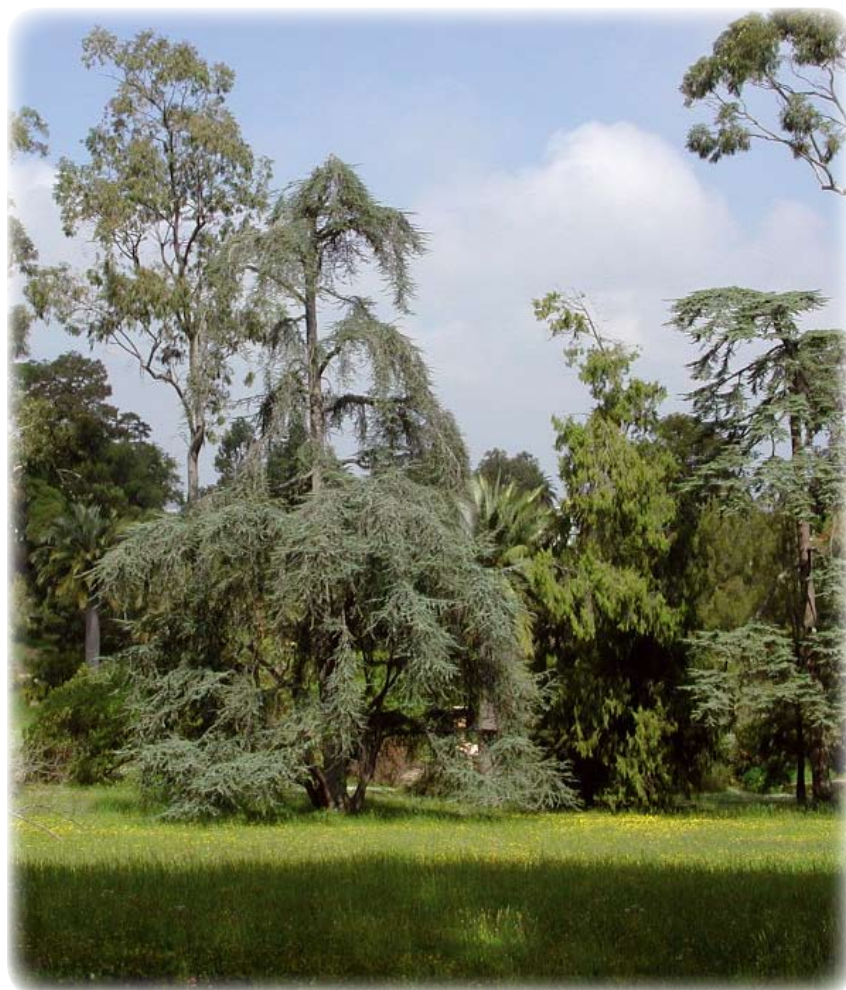
2008

Budget indicatif

Entre 6000 et 8000 €

Indicateurs

- Nombre d'arbres identifiés
- Nombre de fiches d'inventaires réalisées





Haie végétale de démonstration pour les habitants : exemple de la Ville de Valbonne Sophia Antipolis

Description

Contexte

Pour lutter contre la prolifération des haies systématiques de végétaux mal adaptés, allergènes et/ou fort consommateurs d'eau (laurier cerise, laurier rose, cyprès de Leyland) et l'installation de filets brise-vue, la Ville de Valbonne a souhaité aider les habitants dans leurs choix de végétaux composant leurs futures haies de clôture.

Objectifs et déroulement

- Plantation de haies de démonstration sur l'espace de la Vignasse de Valbonne. Les végétaux la composant sont d'essences variées et le plus souvent locales (à fleurs, à baies, etc.) présentant un intérêt patrimonial, écologique, paysager, mellifère... Le cyprès de provence, bien qu'allergène est présent car représentatif des paysages locaux.
- Collaboration à mettre en place entre les services municipaux de Valbonne et d'Antibes pour affiner les connaissances en matière d'espèces allergènes et échanger les expériences
- Mutualisation de l'expérience avec les élus et les services techniques des communes intéressées
- Echange avec le Lycée horticole et l'INRA pour diversifier la palette des espèces à proposer
- Organisation de visites guidées commentant la composition de la haie et l'intérêt des espèces végétales présentées
- Communication sur l'existence de cette haie
- Multiplication des haies de démonstration sur l'ensemble du territoire communautaire, adaptées à chaque site, à l'initiative de chaque commune

Porteur de l'action

Commune de Valbonne Sophia Antipolis, Service espaces verts

Partenaires techniques

- Commune Valbonne-Sophia Antipolis, Service patrimoine-environnement
- Communes
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Lycée horticole d'Antibes et CFPPA
- INRA
- CNATP

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

- Réalisation de la première haie en 2004 et 2006
- Action pérenne : entretien et multiplication des exemples

Budget indicatif

3000 € environ par haie

Indicateurs

- Nombre de haies en place
- Nombre d'espèces présentées
- Prise en compte par les pétitionnaires de permis de construire évaluée à l'occasion des visites de conformité des PC.



Jardins potagers biologiques pédagogiques

✿ Description

✿ Contexte

En ville, les enfants s'éloignent de la nature et perdent la connaissance de l'origine des aliments et l'expérience de l'agriculture.

La création d'un jardin biologique pédagogique pérenne près de l'école permet de développer chez l'élève l'observation de la nature, une meilleure compréhension de la croissance des végétaux et du rythme des saisons du jardin, mais également de le responsabiliser et de cultiver chez lui le goût et l'expérience d'une alimentation saine.

✿ Objectifs

- Sensibiliser l'enfant à l'environnement durable, à la biologie, aux déchets (compost), au rythme des saisons, à la citoyenneté...
- Transmettre une passion et faire vivre cette expérience sur le long terme
- Rappeler l'histoire et le rôle primordial de ces jardins
- Développer la patience et la persévérance, les goûts, les odeurs, le toucher, l'ouïe
- Apprendre la gestion d'un jardin, son calendrier et sa pérennisation
- Gérer l'eau (rappel des méthodes traditionnelles)

✿ Déroulement

- Création d'un jardin clôturé de taille correspondante aux besoins de ou des écoles, d'un accès facile, proche d'un point d'eau, avec une qualité de terre adéquate
- Mise en valeur du site avec les enfants
- Création d'un support pédagogique
- Aménagement des abords
- Animation avec les élèves et entretien hors des périodes scolaires

Le premier site proposé se trouve sur la commune de Gourdon, quartier du Pont du Loup.

Les autres sites, ainsi que le financeurs pour chacun des projets, restent à préciser à ce jour.

✿ Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis, Direction
environnement déchets

✿ Partenaires techniques

- Lycée horticole d'Antibes
- Office National des Forêts
- Inspection de l'Education Nationale

✿ Partenaires financiers pressentis

- Communes
- DIREN

✿ Echancier

(année de démarrage et durée)

Début possible septembre-octobre
2007

✿ Budget indicatif

- Prise en charge Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 2000 € pour le matériel
- Travaux d'aménagement et d'entretien : montant variable en fonction du terrain mis à disposition et des projets mis en œuvre

✿ Indicateurs

- Nombre de jardins
- Nombre d'élèves concernés

Action 18.6

Sensibilisation sur la place des oiseaux en milieu bâti

Description

Contexte

Le patrimoine bâti, riche d'histoire, représente des sites accueillant de nombreuses espèces d'oiseaux. Ces espèces inféodées aux constructions humaines peuvent rencontrer de sérieuses difficultés pour se reproduire et être mises en péril : par exemple, lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Objectifs

- Développer la prise en compte de la biodiversité en milieu urbain lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments
- Conseiller et mettre en œuvre des outils pour favoriser l'installation de différentes espèces d'oiseaux lors de nouvelles constructions ou de rénovations

Déroulement

- Elaboration d'un guide d'information présentant les espèces familières du patrimoine bâti avec les moyens à mettre en place pour favoriser leur installation en milieu urbain
- Diffusion du guide d'information à l'ensemble des cibles potentielles
- Actions de sensibilisation des citoyens, des collectivités territoriales et des professionnels du bâtiment à l'enrichissement de la biodiversité urbaine
- Sensibilisation dès le plus jeune âge au respect et à la conservation de la nature de proximité

Porteur de l'action

Ligue pour la protection des oiseaux

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Services techniques des communes concernées
- Chambre de métiers
- DRAC
- DRIRE
- DIREN
- DDSV (services vétérinaires)

Partenaires financiers pressentis

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil régional
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012

Budget indicatif

15 000 €

Indicateurs

- Nombre de plaquettes d'information parues
- Nombre de classes scolaires ayant suivi le programme de sensibilisation



Action 18. ➤

Mise en place de pigeonniers municipaux : exemple de la Ville de Valbonne Sophia Antipolis

Description

Contexte

La plupart des quartiers d'habitation sont colonisés par des populations importantes de pigeons qui nichent dans des bâtiments publics ou privés et souillent les monuments et les espaces.

Objectifs et déroulement

Pour tenter de réguler les populations de pigeons colonisant les quartiers de Garbejaire et du Haut-Sartoux, la Commune de Valbonne Sophia Antipolis a procédé à l'acquisition et à la mise en place d'un pigeonnier sur un espace communal. Cet équipement est entretenu très régulièrement par un agent communal qui est chargé de nourrir les pigeons, diminuer le nombre d'œufs couvés et de surveiller l'état sanitaire des oiseaux.

Cet équipement pourra être présenté et discuté (intérêt, efficacité, difficultés) avec les élus et services municipaux des autres communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis intéressées par cette expérience.

Porteur de l'action

Commune de Valbonne Sophia Antipolis, Service patrimoine environnement

Partenaires techniques

- Ville de Valbonne - Service polyvalents-logistique-animation
- Autres communes
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- LPO

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Mise en place et captures en 2003, toujours en fonction en 2007

Budget indicatif

- Fourniture : 16 000 € environ
- Mise en place : régie
- Capture des pigeons : 3 500 € environ
- Entretien : régie

Indicateurs

- Nombre de pigeons sédentarisés
- Nombre de couvées et œufs éliminés
- Nombre de couvées parasites en zones urbaines
- Evolution des espaces et bâtiments souillés



Action 19.1

Réalisation et promotion d'un écoquartier

Description

Contexte

Le SCOT de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a, parmi ses objectifs, le développement durable et la limitation de l'étalement urbain. Y sont définis des secteurs à enjeux de développement : principaux secteurs où existent des potentialités pour des restructurations ou des opérations nouvelles, cohérentes avec le réseau de transport. Les densités y seront optimisées pour répondre aux besoins. Ces secteurs constituent des lieux privilégiés pour définir des organisations de l'espace structurées et respectueuses du cadre de vie.

Ces secteurs à enjeux ont été localisés selon leurs fonctions ou leurs vocations « dominantes » :

- « dominante habitat » : espaces ouverts à la mixité même si l'habitat devrait être majoritaire surtout lorsqu'ils sont localisés au sein de quartiers résidentiels de faible densité
- « dominante activités » : principales zones d'activités à restructurer ou à créer en tenant compte des vocations des secteurs concernés.

Le PLU de Villeneuve-Loubet prévoit le renouvellement urbain du secteur des Maurettes par une orientation particulière d'aménagement : près de la moitié de l'actuelle ZA est destinée à de l'habitat.

Objectifs

Promouvoir le développement du quartier des Maurettes par une démarche d'éco-quartier intégrant des principes environnementaux et sociaux afin de maîtriser les impacts des implantations urbaines : économie foncière, circulations douces, diversité et densité de l'habitat, diversité sociale des occupants, mixité fonctionnelle, énergies renouvelables, valorisation des déchets, restauration du cycle de l'eau, espaces verts, matériaux respectueux de l'environnement, perméabilité des sols, lutte contre les nuisances sonores, qualité de l'air (y compris air intérieur), éclairage performant...

Déroulement

- Initiation de la réflexion de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à finaliser en 2007
- Acquisitions foncières par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et l'EPF sur les parcelles de la zone des Maurettes
- Réflexion pré-opérationnelle, études complémentaires, montage
- Révision sur ce secteur au cours de 2007-2008 du PLU Villeneuve-Loubet approuvé le 18/11/2005
- Mise en œuvre des procédures à déterminer d'ici fin 2007 (PLU + ZAC ?)
- Lancement des opérations de constructions (10 ans minimum)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- Commune de Villeneuve-Loubet
- Etablissement public foncier PACA
- Conseil général
- RFF-SNCF (domaine ferroviaire)
- CCI Nice Côte d'Azur
- Experts thématiques

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général
- Etablissement public foncier

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 à fin 2008 : finalisation des études au niveau de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, révision du PLU et études pré-opérationnelles

Budget indicatif

Etudes et conseils techniques complémentaires : coûts à déterminer

Indicateurs

Action 19.2

Soutien au développement de démarches d'écoquartiers (ou quartiers durables)

Description

Contexte

Il s'agit d'élaborer des études sur les zones à enjeux communautaires de développement (selon les dominantes Habitat, Activités, Sports et loisirs) qui incluent le traitement des problématiques environnementales et de développement durable.

Des règles ad hoc doivent être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) en cours dans chaque commune.

Objectifs

- Promouvoir des démarches d'études préalables intégrant la prise en compte de tous les champs environnementaux
- Atteindre des objectifs minimum en termes d'environnement pour chacun des projets communautaires

Déroulement

- Mise au point d'un document-cadre répertoriant l'ensemble des thématiques environnementales à traiter dans toutes les études
- Intégration dans le cahier des charges de chaque projet d'objectifs minimum et de critères minimum à atteindre dans chaque domaine environnemental (énergie, eau, déchets, bruit...)
- Evaluation des réalisations

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- DDE, services de l'Etat...
- Architecte des Bâtiments de France
- Communes
- Conseils techniques (énergie, juridique...)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008. Durée : 6 à 12 mois

Budget indicatif

Néant

Indicateurs

Nombre d'études réalisées intégrant des critères environnementaux





Charte environnementale des projets commerciaux

✿ Description

✿ Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Développement et d'Urbanisme Commercial (SDUC) de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis. Le SDUC prévoit l'étude des projets commerciaux très en amont de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) au sein de la Conférence Permanente d'Urbanisme Commercial (CPUC) (composée d'élus et techniciens municipaux, communautaires et des chambres consulaires).

La « charte environnementale des implantations commerciales » doit servir de base à l'instauration d'un dialogue, en amont de la CDEC, avec les enseignes souhaitant développer un projet commercial sur le territoire de l'agglomération.

✿ Objectifs

- Moderniser les équipements commerciaux communautaires
- Garantir une homogénéité dans l'instruction des différents projets commerciaux
- Appréhender le commerce à travers une approche multithématique en faveur d'une forme durable de développement : économie, social, aménagement, environnement, déplacement...

✿ Déroulement

- Proposition aux membres de la CPUC d'un projet de « charte environnementale des implantations commerciales » élaboré par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Modification et approbation en CPUC de la « charte environnementale des implantations commerciales »
- Application de la « charte environnementale des implantations commerciales » aux projets en cours sur 2007 et les années suivantes

✿ Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction développement économique et emploi

✿ Partenaires techniques

- Enseignes commerciales et promoteurs
- Communes
- CCI Nice Côte d'Azur
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

✿ Partenaires financiers pressentis

- CCI Nice Côte d'Azur
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

✿ Echancier

(année de démarrage et durée)

- Mars 2007 : conception
- Avril 2007 : adaptation/ approbation
- Été 2007 : application aux projets en cours sur 2007
- Action pérenne sur les prochains projets

✿ Budget indicatif

Fonctionnement : 2500 €

✿ Indicateurs

- Réduction du délai moyen de conception des projets commerciaux (gain de temps lié à une meilleure coordination des acteurs de l'urbanisme commercial)
- Amélioration de la qualité moyenne d'intégration des projets à leur environnement
- Nombre de projets commerciaux approuvés à l'unanimité en CDEC



Soutien à la prise en compte de la Haute Performance Environnementale (H.P.E) dans la production de logements

Description

Contexte

Le marché de l'immobilier sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est en forte tension, avec des difficultés de se loger pour les actifs.

La Communauté d'agglomération exerce la compétence de production de logement et a adopté son PLH en décembre 2004.

Aujourd'hui une approche environnementale de la construction paraît indispensable au niveau de la maîtrise de la demande en énergie ou en eau, la qualité des matériaux... afin que chaque projet de logements limite son impact global sur l'environnement, et ce durant l'ensemble de son cycle de vie.

Objectifs

- Produire des logements intégrant des critères environnementaux (économie d'énergie et d'eau, gestion des déchets, limitation des nuisances sonores, améliorer la qualité de l'air intérieur, optimiser les espaces verts...)
- Maîtriser les charges des locataires annuellement et par logement grâce aux pratiques environnementales mises en œuvre
- S'engager vers un meilleur confort des logements et une insertion urbaine des constructions

Déroulement

- Constitution d'un groupe de travail qui associe les directions de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, les opérateurs tant privés que publics, l'ADEME, l'Etat
- Choix et définition des priorités et cibles environnementales à mettre en œuvre
- Elaboration d'un cahier des charges technique intégrant des critères environnementaux spécifiques pour les appels à candidatures, les procédures d'appels d'offre et les modalités de financements concernant les bailleurs sociaux.
- Etude de faisabilité d'une subvention supplémentaire ou majorée pour les opérateurs subventionnés par l'ADEME ou autre organisme équivalent.

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction habitat logement

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction environnement déchets et Direction des équipements structurants
- ADEME
- AR HLM
- Cabinets d'expertise (A définir)

Partenaires financiers pressentis

- CCI Nice Côte d'Azur
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 à 2012

Budget indicatif

50 000 €

Indicateurs

- Nombre de logements intégrant les critères (cibles prédéfinies)
- Economie sur les charges des locataires par an et par m²



Sensibilisation des organismes HLM à l'intégration de la qualité environnementale

Description

Contexte

L'Association régionale HLM Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse poursuit des actions de sensibilisation des organismes HLM sur le développement durable et particulièrement sur la maîtrise des énergies, l'utilisation des énergies renouvelables, la qualité du bâti. Ces thématiques ont un impact non négligeable sur la maîtrise des charges locatives.

L'AR HLM a engagé des partenariats dans le cadre des chartes pour l'environnement avec les collectivités engagées dans ces démarches, pour permettre un soutien technique et financier aux organismes HLM dans la mise en œuvre d'actions dans ces domaines.

Objectifs

- Améliorer la prise en compte de la qualité environnementale, de la maîtrise des énergies et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les projets de construction et de réhabilitation de logements sociaux
- Réfléchir à des financements spécifiques incitatifs pour les bailleurs sociaux

Déroulement

- Mise en place d'un groupe de travail avec les organismes HLM volontaires présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en lien avec le Programme Local de l'Habitat.
- Actions de sensibilisation spécifiques : visites de sites exemplaires, séminaires...
- Suivi et évaluation des réalisations présentes sur le territoire

Porteur de l'action

- Association régionale HLM PACA et Corse
- Référent à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : Direction habitat logement

Partenaires techniques

- ADEME
- Conseil régional
- Conseil général
- CERQUAL/QUALITEL
- EDF

Partenaires financiers-presentis

- ADEME
- Conseil régional
- Conseil général
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- EDF

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008, action pérenne

Budget indicatif

Action entrant dans la vocation générale de l'association HLM PACA, ne nécessitant pas de budget spécifique

Indicateurs

- Taux de participation des bailleurs sociaux au groupe de travail
- Nombre de logements sociaux intégrant des critères environnementaux



Groupe de réflexion sur l'intégration des techniques de Qualité Environnementale au bâti ancien et actuel (1/2)

Description

Contexte

Le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie finale en France avec 660 TWh, soit 46 % de la consommation totale. Les émissions de gaz à effet de serre correspondantes sont évaluées à 120 millions de tonnes de CO₂, soit environ 25 % des émissions totales. La réduction d'un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 ne pourra être atteinte que par une action forte sur la construction neuve mais surtout sur le parc existant.

Différentes démarches sont en cours pour promouvoir le développement de concepts de bâtiments HQE ou à basse consommation d'énergie. Ces concepts peuvent se décliner sur une base régionale, lorsque cette base a un véritable sens d'un point de vue climatique, sociologique ou culturel.

C'est le cas du bâtiment méditerranéen qui possède des spécificités fortes : rareté de l'eau, contraintes et opportunités climatiques (hivers cléments et ensoleillés, étés aux pointes de chaleur extrêmement élevées), importance des risques naturels, capacités limitées en foncier, en ressources naturelles.

Objectifs

- Impulser des ambitions environnementales à la maîtrise d'ouvrage, notamment en intégrant la démarche HQE dans les programmes de conception ou de réhabilitation des bâtiments
- Promouvoir des solutions techniques auprès de la maîtrise d'œuvre (architecte notamment) permettant d'atteindre les ambitions fixées en matière de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau

Déroulement

Ce projet vise à mettre sur place un groupe de réflexion chargé d'analyser :

- Les possibilités d'adaptation au contexte méditerranéen des exigences environnementales présentes dans les 14 cibles de la démarche HQE. Certaines de ces cibles feront l'objet d'une attention toute particulière (gestion de l'énergie, de l'eau, confort d'été).
- La faisabilité technique et économique d'un concept de bâtiment à très faible consommation énergétique (moins de 40 kWh/an/m²) adapté au climat et au patrimoine culturel et matériel des civilisations méditerranéennes. Ce concept fera largement appel aux technologies de production ou de stockage décentralisées d'énergie mais pas uniquement. Le recours aux principes de base de l'architecture bioclimatique (protection solaire, inertie, ventilation traversante, puits provençaux ...) constituera une garantie d'obtention des conditions de confort et de maîtrise des consommations.
- Les mesures d'incitations financières à mettre en place pour faciliter le développement d'une démarche environnementale appliquée au secteur du bâtiment.
- Les conditions permettant d'assouplir les règles d'urbanisme afin de promouvoir le développement des EnR (énergies renouvelables) dans la région.

Un appel à participation sera lancé auprès des principaux acteurs identifiés afin de constituer ce groupe de réflexion. Le CSTB en assurera la coordination et le portage auprès de la CASA. Trois réunions sont prévues sur la durée du projet. Sur la base des conclusions de ce groupe de réflexion, des études plus techniques pourront être menées ultérieurement afin de produire les documents supports à ce projet (brochure destinée à la maîtrise d'ouvrages pour sensibiliser à la démarche HQE, guide destiné à la maîtrise d'œuvre pour la conception de bâtiments à très faible consommation énergétique, adaptés au climat et à l'architecture méditerranéens...). La réalisation de ces études ne fait pas partie de ce projet.



Action 19.6

Groupe de réflexion sur l'intégration des techniques de Qualité Environnementale au bâti ancien et actuel (1/2)

Porteur de l'action

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Département énergie, santé et environnement

Partenaires techniques

- Institut du bâtiment méditerranéen
- CETE
- Architectes des bâtiments de France
- Alpheis
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- ADEME
- Chambre de métiers
- Ecole d'architecture de Luminy (Marseille)

Partenaires financiers-presentis

- Conseil général
- Conseil régional
- ADEME
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2009

Budget indicatif

10 000 € pour l'animation du groupe de travail. Etudes techniques à définir.

Indicateurs

- Nombre de réunions
- Nombre de maîtres d'œuvre sensibilisés





Livret de conseil environnemental pour les nouveaux PLU et Règlements d'Urbanisme

Description

Contexte

Depuis les réformes des lois concernant les politiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les documents réglementaires et programmatiques connaissent une refonte complète (SCOT, PLU, PLH, PDU) et les territoires d'agglomération en sont souvent les porteurs.

Ce nouvel élan de la planification permet de mieux intégrer la gestion des problématiques environnementales, notamment dans les PLU qui concernent toutes les communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Objectifs

Assurer la cohérence entre les politiques communautaires d'aménagement - et notamment leurs objectifs environnementaux - et les réglementations communales.

Déroulement

- Recueil de conseils auprès d'experts dans certaines thématiques (paysages, son, lumière, eau, végétal, air, architecture...)
- Mise en place d'un groupe de travail pour encadrer l'élaboration du livret de conseil qui réunit les services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, des communes et de l'Etat et des experts qualifiés
- Réalisation d'un document-cadre de conseil environnemental pour les nouveaux PLU et règlements d'urbanisme à destination des services d'urbanisme et d'aménagement

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Directions techniques
- DDE, services de l'Etat...
- Architecte des Bâtiments de France
- Services des communes
- Conseils techniques (énergie, juridique...)

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008. Durée de conception 12 à 18 mois

Budget indicatif

- Frais d'étude et de conseils à déterminer
- Réalisation partielle par les services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Indicateurs

- Création du livret
- Prise en compte dans les PLU





Livret de conseil environnemental pour les particuliers en matière d'urbanisme

Description

Contexte

Depuis les réformes des lois concernant les politiques de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les documents réglementaires et programmatiques connaissent une refonte complète (SCOT, PLU, PLH, PDU) qui permet de mieux intégrer la gestion des problématiques environnementales, notamment dans les PLU qui concernent toutes les communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Les habitants, et notamment les pétitionnaires, manquent d'information et de solutions techniques pour répondre aux exigences environnementales en respectant les contraintes d'urbanisme et les enjeux locaux en matière de climat, d'économie des ressources, d'adaptation des végétaux...

Objectifs

Donner au grand public une information concernant les possibilités existantes en matière de qualité environnementale pour tous leurs travaux et aménagements

Déroulement

- Recueil de conseils auprès d'experts dans certaines thématiques (architecture, énergie renouvelable, eau, air intérieur, végétation, déchets ...)
- Mise en place d'un groupe de travail pour encadrer l'élaboration du livret de conseil qui réunit les services de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, des communes et de l'Etat et des experts qualifiés
- Elaboration et diffusion d'un document pédagogique à destination du public

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- DDE, services de l'Etat...
- Architecte des Bâtiments de France
- Services des communes
- Syndicat des architectes
- Conseils techniques (énergie, juridique...)
- Associations agréées en matière d'environnement et d'urbanisme
- Associations d'usagers
- Agence de communication

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2008.
Durée de conception : 1 an

Budget indicatif

- Conception du livret : 30 000 €
- Frais d'impression à déterminer

Indicateurs

- Diffusion du livret



Mise en œuvre et accompagnement du Plan de Déplacements Urbains

Description

Contexte

Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un document de planification à 10 ans. Il précise les mesures qui seront mises en œuvre dans un but de changement des comportements en matière de mobilité par la promotion des transports en commun et des modes de déplacements moins consommateurs d'énergie et plus respectueux de l'environnement.

Ces mesures portent également sur l'organisation de notre temps, l'organisation et l'évolution de nos modes de travail (semaine de 4 jours, télétravail...).

Objectifs

- Développer les transports en commun, promouvoir les modes doux (marche à pied et vélo)
- Mettre en place des outils d'information performants au bénéfice des usagers
- Créer des espaces intermodaux, d'échanges entre les modes de déplacements (pôles d'échanges en gare ferroviaire, parcs relais)
- Prendre en compte l'accessibilité des personnes dans les réseaux de transports et les aménagements
- Réfléchir sur les temps de vie et leurs impacts sur le fonctionnement global des déplacements (intérêt d'un Bureau des Temps)

Déroulement

Réalisation des mesures et actions du Plan de Déplacements Urbains selon le programme défini pour les dix prochaines années

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction déplacements transports

Partenaires techniques

- Etat
- Conseil régional
- Conseil général
- Communautés d'agglomérations du département
- Communes
- ADEME
- CCI – Chambre de Métiers
- Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (structure consultative)
- Associations diverses

Partenaires financiers pressentis

- Conseil régional
- Conseil général
- Communes
- ADEME

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Démarrage début 2008.
Durée 10 ans

Budget indicatif

- 554 millions d'euros (déduction faite du coût des autres actions du PDU inscrites dans la Charte)
- Part Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : 40 millions d'euros sur la durée du PDU (2007 -2017), 10 millions d'euros prévus sur la période 2007 - 2009 et 17 millions d'euros pour 2009 - 2012

Indicateurs

Action 20.2

Développement des déplacements en transports collectifs et de leur part modale

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a mis en place un nouveau réseau de transports en commun au début 2006 : le réseau Envibus. Ses objectifs sont d'étendre le maillage, de limiter les ruptures de charges et de proposer des cadencements à 20 minutes avec des matériels roulants propres (Euro 4) et accessibles.

Objectifs

- Prolonger la hausse de fréquentation de 30%, qui a été 4,9 millions de voyages en 2004 à 6 millions en 2006
- Travailler sur les capacités de véhicules et remplacer les non adaptés par des véhicules plus petits, entraînant une réduction d'émissions CO2

Déroulement

- Enquêtes auprès des voyageurs, remodelage de lignes
- Acquisition de bus Euro 5 (10 unités)
- Accroissement des cadencements sur les lignes structurantes
- Mise en place de lignes express en connexion avec les TER

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Envibus

Partenaires techniques

ADEME

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007 - 2009

Budget indicatif

1,8 millions €

Indicateurs

- Fréquentation
- Nombre de bus remplacés par des bus plus petits
- Nombre de bus à la norme Euro5





Promotion des véhicules non polluants

Description

Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite être un partenaire privilégié et actif dans la promotion des modes de déplacements non polluants. Elle participe à la recherche et au développement des nouveaux outils de mobilité. Elle souhaite être informée des avancées, réflexions et innovations en matière de déplacements.

Objectifs

- Permettre aux usagers d'accéder aux services publics par la mise en place d'outils innovants sur le plan technologique et environnemental
- Participer à des projets européens et aux journées nationales et européennes de sensibilisation sur les modes de déplacements

Déroulement

- Veille et suivi des projets et expérimentations sur les mobilités innovantes
- Soutien à des projets innovants
- Information par différentes voies de la participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et des actions mises en œuvre

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction déplacements transports

Partenaires techniques

- Europe
- INRIA
- ADEME
- Communes
- Pôles de compétitivité

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Court, moyen et long terme

Budget indicatif

- Participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au projet Cybermove et Vu log : 120 000 €
- Participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au projet Mobi Vip : mise à disposition de données

Indicateurs

- Nombre de partenariats contractés
- Montants affectés à ces actions
- Enquête de satisfaction des usagers
- Nombre de publications réalisés





Promotion de la pratique cyclable (1/2)

✿ Description

✿ Contexte

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis souhaite promouvoir la pratique du vélo sur son territoire. Le développement de cette pratique s'adresse à tous types d'utilisateurs pour des pratiques quotidiennes et de loisirs. Il s'agit d'offrir un accès pour les modes doux aux équipements communautaires, administratifs, structurants de notre territoire et relier ces derniers. Il s'agit, également, de développer les pratiques intermodales et faciliter les reports modaux, notamment aux pôles d'échanges.

✿ Objectifs

- Réaliser des itinéraires cyclables sécurisés, confortables et continus par l'aménagement de pistes cyclables, bandes cyclables en appui des réseaux existants et projetés
- Réaliser des maillons pour relier des itinéraires entre eux et créer de véritables continuités cyclables
- Mettre en place des stationnements vélo sur le domaine public
- Réglementer le nombre de places minimum de stationnement vélos sur le domaine privé
- Implanter et mettre en réseau des vélostations au niveau des gares ferroviaires

✿ Déroulement

- Recensement de l'existant
- Définition des besoins en matière de réalisation d'itinéraires cyclables et de places de stationnement
- Choix d'implantation des vélostations
- Développement de partenariat technique avec les maîtres d'ouvrage de la voirie

✿ Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis, Direction
déplacements transports

✿ Partenaires techniques

- Europe
- Conseil régional
- Conseil général
- Communes
- ADEME
- SYMISA
- Etablissements scolaires
- Associations de modes doux

✿ Partenaires financiers pressentis

- Conseil général



Action 20.4

Promotion de la pratique cyclable (2/2)

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007, action pérenne

Budget indicatif

- La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis adresse une subvention aux projets communaux d'itinéraires cyclables. Elle est portée à 30% du coût de l'opération avec une enveloppe annuelle plafonnée à 250 000 € et conditionnée au respect du guide des aménagements voirie
- La Communauté d'agglomération adresse également une subvention aux projets de stationnement pour les deux-roues à l'initiative des communes. Cette aide est évaluée à 30% du coût du projet avec une enveloppe globale annuelle de 60 000 €, et soumise au respect du guide des aménagements de voirie
- La réalisation de la vélostation en gare d'Antibes est estimée à 500 000 €.

Indicateurs

- Nombre de km cyclables réalisés
- Nombre d'équipements communautaires ou structurants desservis
- Nombre de places de stationnement créées
- Nombre de vélostations mises en service
- Niveau de fréquentation des itinéraires cyclables sur certains tronçons.



Action 20.5

Schémas d'itinéraires continus pour les personnes à mobilité réduite

Description

Contexte

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, citoyenneté et participation sociale des personnes handicapées fixe de nouvelles orientations et de nouvelles règles : la chaîne du déplacement doit être organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Les commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées à créer par les communes de plus de 5000 habitants ont pour but de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des transports, d'établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et de faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Une commission intercommunale peut être créée.

Objectifs

Mettre en place un schéma d'itinéraires continus pour faciliter les déplacements des PMR entre le réseau de transports et les différents équipements et services publics.

Déroulement

Dans le cadre de ces commissions communales ou intercommunales :

- Recensement des segments d'itinéraires déjà accessibles et de leurs possibilités de connexion pour une continuité de cheminement
- Identification des itinéraires continus prioritaires et des segments posant problèmes
- Planification des travaux de mise en conformité pour répondre aux objectifs ci-dessus dans un programme pluriannuel

Porteur de l'action

Les communes de plus de 5000 habitants (Antibes, Vallauris, Villeneuve-Loubet, Valbonne, Biot, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins), Services voirie et/ou services techniques

Partenaires techniques

- Association des Paralysés de France
- Association Valentin Haüy (aveugles et malvoyants)
- Fédération des Sourds de France

Partenaires financiers pressentis

- Communes concernées
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Conseil général
- Etat

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008, action pérenne

Budget indicatif

A déterminer selon le contenu des schémas

Indicateurs

- Mise en place des commissions
- Linéaire continu devenu accessible



Action 21.1

Etude de faisabilité et de programmation d'un équipement d'intérêt communautaire : le site de la Papeterie du Bar-sur-Loup

Description

Contexte

L'ancienne papeterie est une grande bastide située dans la partie la plus basse de la Commune du Bar-sur-Loup, près de la rivière du Loup. Son activité papetière remonte au 16ème siècle pour s'éteindre en 1961. Son mode de fonctionnement est particulier car elle est passée d'une production de type artisanal à une production semi-industrielle. L'emplacement de ce site unique riche d'une biodiversité endémique est classé zone Natura 2000 et inventorié Z.N.I.E.F.F. Aujourd'hui dans le cadre du SCOT de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, il a été préconisé de réaliser une base de loisirs d'intérêt communautaire ou une zone à enjeux agricoles, artisanaux ou culturels.

Les différentes orientations ont permis finalement de mettre en œuvre une étude de faisabilité de cet équipement en matière technique, économique et fonctionnelle.

Objectifs et déroulement

- Vérifier l'adéquation des orientations aux besoins en la matière
- Etablir un diagnostic de l'existant et définir les contraintes imposées en termes d'aménagement du site et de requalification du bâti
- Evaluer les besoins en ressources humaines et en équipements
- Estimer l'investissement et le fonctionnement du projet
- Faire l'inventaire des partenaires et monter un partenariat opérationnel au plan culturel, financier, technique, pédagogique...
- Définir le cadre juridique de ce partenariat

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction générale adjointe aménagement du territoire

Partenaires techniques

- Expert ou cabinet d'études
- Les partenaires concernés seront associés selon les options retenues

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008

Budget indicatif

60 000 €

Indicateurs



Action 21.2

Soutien des ZPPAUP et de leur mise en valeur

Description

Contexte

Le territoire communautaire est riche d'un important patrimoine architectural, urbain et paysager dont les premiers éléments remontent à la protohistoire.

Le maintien, la préservation mais également la valorisation de ces éléments du patrimoine font partie intégrante d'une politique globale d'aménagement et de développement du territoire.

Déjà deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ont été initiées sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis : la ZPPAUP du Bar-sur-Loup créée en 1989, et ayant pour objectif la protection visuelle de l'église et de la vue caractéristique du village sur son socle en terrasses, et la ZPPAUP sur Antibes en cours d'élaboration.

Cette démarche réglementaire consiste à identifier les enjeux patrimoniaux sur le territoire d'une ou de plusieurs communes puis à fixer les objectifs à atteindre pour assurer la protection du patrimoine et mettre en œuvre les modalités d'une gestion raisonnée en fonction de la spécificité des lieux.

Objectifs

Initier une demande type ZPPAUP intercommunale ou multi-site, en coordination avec l'ABF et la Direction régionale des affaires culturelles

Déroulement

- Etude d'opportunité à mener avec l'ABF, la DRAC et les communes (2008)
- Définition des périmètres et démarrage des études ZPPAUP (2009)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- SDAP 06
- Communes
- DRAC PACA
- Chambre d'Agriculture

Partenaires financiers pressentis

- DRAC PACA

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2008 - 2012

Budget indicatif

Indicateurs



Action 21.3

Valorisation du patrimoine du territoire

Description

Contexte

Les services communautaires coordonnent actuellement une étude du patrimoine remarquable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis élaborée sur la base de l'Inventaire du Patrimoine établi par l'Atelier Alain Philip en 2006.

Objectifs

- Valoriser et faire connaître le patrimoine de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à travers une ou plusieurs publications
- Créer des itinéraires thématiques de découverte, pédestres et routiers

Déroulement

- Finalisation de l'étude patrimoine remarquable
- Choix du patrimoine à valoriser
- Elaboration des projets de circuits thématiques
- Mise au point d'une signalétique patrimoniale commune à l'ensemble du territoire à partir des thématiques retenues par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Mise en œuvre des itinéraires thématiques
- Communication, édition d'une brochure touristique, site Internet

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- Communes
- Historiens
- Office du tourisme
- Comité régional du tourisme (CRT)
- Experts en tourisme et patrimoine

Partenaires financiers pressentis

- Comité régional du tourisme (CRT)
- Conseil général

Echéancier

(année de démarrage et durée)

2007 - 2011

Budget indicatif

A déterminer en fonction des opérations retenues

Indicateurs

- Publication de l'étude patrimoine remarquable
- Création d'un ou plusieurs circuits thématiques sur le patrimoine



Action 21.4

Requalification et valorisation du petit patrimoine

Description

Contexte

L'étude Patrimoine remarquable de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis en cours, élaborée sur la base de l'Inventaire du Patrimoine établi par l'Atelier Alain Philip, fait apparaître une importante richesse, notamment sur le patrimoine bâti. Toutes les époques et toutes les inspirations sont présentes sur le territoire et couvrent les thématiques patrimoniales suivantes : le religieux, le défensif, le patrimoine hydrologique, naturel et paysager, agro-pastoral, gallo-romain...

Il pourrait être envisagé une requalification du patrimoine par thématique. Par exemple « l'eau » : fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits, ponts, moulins et béals).

Cette opération pourrait être suivie de la mise en place d'un circuit patrimonial sur ce thème.

Objectifs

- Recenser et valoriser le petit patrimoine (situation, historique, architecture...)
- Créer des circuits de découverte thématiques

Déroulement

- Finalisation de l'inventaire « global » du patrimoine
- Choix du patrimoine communautaire à valoriser
- Travail de détail à partir de l'inventaire de base
- Programme de requalification/mise en valeur des éléments patrimoniaux retenus
- Mise en place de circuits autour de thématiques spécifiques (par exemple l'eau : le Loup, la Brague, parcours pédagogique)

Porteur de l'action

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction aménagement de l'espace, Service études urbaines et projets de territoire

Partenaires techniques

- Communes
- Architecte des Bâtiments de France
- Historiens
- Offices du tourisme

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)

Budget indicatif

A déterminer en fonction du programme de mise en valeur

Indicateurs





Engager des chantiers pilotes de sensibilisation et de formation des artisans aux techniques anciennes

Description

Contexte

Le territoire communautaire recèle un riche patrimoine bâti dont l'entretien et la restauration nécessitent, parfois, de faire appel à des techniques anciennes spécifiques, telles la pierre sèche ou la chaux.

La formation des artisans locaux à ces techniques est une garantie de préserver ce patrimoine et de sauvegarder les paysages traditionnels.

Objectifs

- Former des artisans locaux à la pratique d'anciennes techniques utilisées dans le bâti traditionnel de la région, particulièrement les techniques à la chaux
- Faciliter les restaurations du patrimoine bâti dans le respect des techniques traditionnelles
- Aider ainsi à la sauvegarde des paysages typiques

Déroulement

- Contact des professionnels concernés sur le territoire communautaire (été 2007) pour une formation aux techniques à la chaux
- Appel à proposition de sites à restaurer auprès des communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Stage en collaboration avec la CAPEB (automne-hiver 2007-2008) pour plus d'une dizaine de professionnels volontaires
- Valorisation de la formation
- Reconstitution possible

Porteur de l'action

- Chambre des Métiers
- Confédération des l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Partenaires techniques

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Partenaires financiers pressentis

Echéancier

(année de démarrage et durée)
2007-2008 (reconductible)

Budget indicatif

Formation financée par les fonds d'aide à la formation artisanale

Indicateurs

Nombre de professionnels formés

